

RAPPORT FINANCIER

2014



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*

SOMMAIRE

3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25	COMPTES INDIVIDUELS
25	Bilan individuel au 31 décembre 2014
26	Compte de résultat individuel au 31 décembre 2014
27	Annexes aux comptes individuels
58	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
59	COMPTES CONSOLIDÉS
59	Cadre général
60	États financiers consolidés
67	Notes annexes aux états financiers
141	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
143	RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE
192	PROJET DE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MARS 2015
192	Partie ordinaire
193	Partie extraordinaire
194	LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
195	Liste des caisses locales affiliées et des présidents (AISNE, ARDENNES, MARNE)
198	L'ÉQUIPE DE DIRECTION
199	L'ESSENTIEL DU NORD EST EN CHIFFRES
199	LES FEMMES, LES HOMMES

POINT DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

I - L'ÉCONOMIE MONDIALE

1 - Une croissance mondiale en ordre dispersé

Croissance du PIB en %	2013	2014	2015
Monde	2,8%	2,9%	3,2%
États-Unis	2,2%	2,2%	3,2%
Chine	7,7%	7,4%	7%
Zone Euro	-0,4%	0,7%	1,0%
France	0,4%	0,4%	0,7%
Allemagne	0,5%	1,5%	1,6%

Les économies ont connu une année 2014 contrastée. Si la croissance du Produit Intérieur Brut au niveau mondial s'établit à 2,9% en 2014, elle atteint 2,2% aux États-Unis, soutenue par la demande privée, 7,4% en Chine, 0,7% en zone Euro. L'économie française apparaît en retrait (0,4%) notamment face à l'Allemagne (1,5%). Le fait nouveau concerne les économies émergentes qui peinent à reprendre un rythme de croissance habituellement plus élevé que les économies avancées, en particulier la zone Euro. Les impacts du ralentissement économique sont largement globalisés. Les pays du sud de l'Europe, durement touchés par la crise des dettes souveraines entre 2011 et 2013, reprennent un peu de vigueur (Espagne à 1% en 2014, l'Italie à 0,6%, la Grèce et le Portugal à 0,5%). Pour autant, il est encore difficile d'évoquer une reprise durable et sereine. L'alternance politique à Athènes rend plus délicates encore les conditions d'un ajustement budgétaire des déficits publics. Une ligne politique, plus forcément minoritaire, fait désormais front contre l'austérité en Europe.

2 - Le soutien des Banques Centrales

Dans ce contexte, les Banques Centrales ont poursuivi leurs mesures d'accompagnement de l'économie. La Banque du Japon s'est particulièrement distinguée en 2014 par ses mesures d'assouplissement monétaire, la masse monétaire de l'Empire du Soleil Levant s'est considérablement accrue, faisant chuter le Yen et satisfaisant les marchés boursiers. La Banque du Japon a également renforcé son programme de rachats d'actifs. La Réserve Fédérale Américaine, qui demeurait sur une série de mesures d'assouplissement, a, quant à elle, décidé d'interrompre son programme de rachat d'actifs. Ces injections dans l'économie américaine n'étant plus à l'ordre du jour d'une économie en phase de reprise (+2,2% de croissance), où le chômage connaît un reflux marqué (5,8% de la population active).

La Banque Centrale Européenne poursuit son soutien à l'économie, avec une baisse très significative des taux directeurs, positionnant le taux de refinancement pour les banques à 0,05% le 4 septembre 2014, soit son plus bas niveau historique.

Par ailleurs, l'Institution de Francfort a acté de nouvelles opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) pour les banques, avec un montant de 212 milliards d'euros alloué à 306 établissements financiers. Devant ce succès très relatif en décembre, la B.C.E. a décidé d'assouplir sa politique monétaire «non conventionnelle» avec un programme de rachat de dette publique et privée, malgré la contestation de Berlin. L'Institution de Francfort entend ainsi enclencher un cercle vertueux. Car inciter la demande des obligations souveraines et voir leur valeur remonter, c'est faire baisser le taux de rendement des obligations. Dès lors, les investisseurs sont incités à placer les liquidités sur d'autres marchés, et à financer l'économie réelle. Le Président de la B.C.E., Mario Draghi, espère ainsi une reprise de l'activité et une remontée de l'inflation qui est à ce jour anormalement basse.

L'inflation a marqué, en effet, un net fléchissement en Europe. Elle s'établit fin 2014 à 0,4% pour la zone euro et 0,3% pour la France à fin novembre sur un an. Cette hausse très contenue de l'indice des prix à la consommation est le constat d'une demande mal orientée et d'une production marquée par des surcapacités de facteurs de production.

3 - Évolution des marchés des capitaux

La concomitance de taux directeurs très bas et de l'atonie des marchés réels (inflation très basse en Europe) induit des conditions de marchés financiers atypiques avec un aplatissement prononcé de la courbe des taux. Cette situation, où les taux longs deviennent très proches voire en deçà des taux courts, rend l'activité particulièrement contraignante pour les banques, où le coût de la ressource (souvent via de l'épargne réglementée) peut régulièrement s'avérer plus élevé que le rendement de certains crédits. Cette situation de marché rend donc délicate la constitution de marge d'intermédiation pour les banques. Le différentiel entre les taux courts et les taux longs impacte également la valorisation des placements long terme, puisque les placements sur les marchés se font à des taux moindres.

Autre contrainte récurrente pour les Banques, le coût de la liquidité, coût auquel les banques font face pour se refinancer et obtenir des liquidités couvrant leurs échéances et obligations, demeure élevé. Pour un crédit de 10 ans, le différentiel entre l'emprunt en blanc et le taux de swap est de 90 points de base en décembre. Il reste donc assez élevé, quoique bien en deçà de son niveau en 2012, lorsqu'il avait atteint 341 points de base.

4 - Le marché des changes

Le marché des changes connaît de nombreux soubresauts. Suite à la politique accommodante des Banques Centrales, l'afflux de liquidités a eu un effet baissier sur les monnaies concernées. Parmi les évolutions les plus notables, le dollar américain s'appréciait de près de 20% face au yen en 2014 et de près de 15% face à l'euro. L'euro atteint en fin d'année son plus bas niveau depuis 9 ans et est revenu au niveau de sa première cotation du 4 janvier 1999 (1,168\$). Des tensions sont par ailleurs apparues entre la Russie et la communauté internationale suite à l'intervention en Crimée et à la rébellion pro-russe dans l'est de l'Ukraine. Le rouble a perdu en décembre jusqu'à 50% de sa valeur face à l'euro.

Les marchés boursiers ont été attentistes en Europe, à l'image de l'indice parisien CAC 40 en baisse de 0,54% en 2014, alors que son homologue new yorkais (Dow Jones Industrial Average) a progressé de 8%.

5 - Le cours du pétrole a beaucoup baissé en 2014

Malgré les tensions géopolitiques qui se sont accentuées dans certaines régions du monde, les cours des produits de base, à l'instar du pétrole, des métaux et des produits agricoles à usage industriel ou alimentaire, ont beaucoup baissé. La baisse la plus spectaculaire a été sans conteste la baisse des cours du baril de pétrole, qui est passé de 115\$ à mi-juin, à moins de 100\$ en septembre, pour finir l'année à 57,54\$ soit un niveau auquel il n'était pas redescendu depuis 2009. Ce tassement semble être le fruit de la baisse des anticipations concernant la demande mondiale et les échanges, et plus particulièrement de pays comme la Chine ou les pays émergents qui tirent habituellement le prix des matières premières vers le haut. Cette évolution n'est pas sans lien avec la géopolitique, et particulièrement les événements entre la Russie et l'Ukraine.

II - L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

1 - Une conjoncture atone

L'effet de la crise se fait encore sentir en France sur le rythme de croissance encore insuffisant pour juguler le chômage. Les déficits publics demeurent encore préoccupants avec un solde budgétaire public de 4,1 points de PIB, l'équivalent de 87 milliards d'euros, soit 27 % du budget. La dette publique représente fin 2014 plus de 93 % du PIB et devrait se rapprocher dans les années qui viennent de la barre fatidique des 100 %.

La situation demeure atone tant sur le plan de la consommation que sur l'investissement. Le chômage atteint un triste record avec 3,5 millions d'inscrits. Cette nouvelle montée du nombre de chômeurs se traduit par une forte hausse du déficit de l'Unedic.

La politique économique s'est adaptée et s'oriente depuis 2014 sur l'offre avec le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). D'autre part, le Pacte de Responsabilité concerne les prélèvements obligatoires avec une diminution annoncée des cotisations sociales patronales. D'autres mesures favorables à la croissance devront aussi aboutir pour soutenir le logement (plan de relance), et la réglementation qui pénalise l'activité de certaines professions (loi Macron).

2 - Perspectives de la France

Pour 2015, les perspectives sont une légère amélioration, avec une reprise estimée entre 0,7 et 1 % de PIB, essentiellement grâce à la consommation. Le chômage devrait commencer à se stabiliser et à inverser sa courbe à la baisse. Quant au déficit budgétaire de l'État, il devrait se réduire à 3,6 % du PIB pour poursuivre sa longue trajectoire vers le critère de Maastricht de 3 % de PIB.

France	2013	2014	2015
Variation PIB	0,4	0,4	0,7
Var. (a/a %) Consommation	0,3	0,2	0,9
Var. Investissement (a/a %)	0	-0,1	-0,2
Inflation (%)	0,9	0,4	0,6
Chômage (%)	10	10,5	10,2
Déficit budgétaire (% PIB)	- 4,4	- 4,1	-3,6
Dette publique (% PIB)	95,3	97,1	97,7

Le solde de la Balance commerciale affiche un déficit de 54 milliards d'euros, en légère baisse grâce à la réduction des importations.

III - L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

1 - Une région marquée par le ralentissement économique

Le territoire du Crédit Agricole du Nord Est représente 4 % de la superficie et 2 % de la population française. Notre dynamique démographique depuis 2009 est nulle voire négative. Pour le PIB, il est en moyenne plus faible que la croissance française et nous anticipons une nouvelle érosion. Le nombre de demandeurs d'emplois (toutes catégories : sans emploi, activité réduite, activité courte et activité longue) a augmenté de 9 % par an, plus rapidement que la moyenne nationale (+6 %/an). Les créations d'entreprises dans la région ont baissé malgré l'impulsion donnée par le régime des auto-entrepreneurs depuis 2009.

Les perspectives économiques locales sont tributaires des anticipations des entrepreneurs. La Banque de France mesure le solde d'opinions des chefs d'entreprise. Il est encore dégradé en 2014 par rapport à la moyenne française. Le taux d'utilisation des facteurs de production est lui aussi en berne à 70 % (vs. 79 % sur longue période). Cela traduit une faiblesse de la production induite par la faiblesse des commandes. La conséquence est triple : hausse des stocks, baisse des investissements et baisse des perspectives de financement à moyen terme. Le marché immobilier souffre encore malgré quelques espoirs de reprise, les prix de vente du neuf continuent leur baisse depuis 2010 alors que la moyenne métropolitaine est légèrement en hausse. Le différentiel des prix de la région comparé à celui de la France métropolitaine continue de se creuser.

Le territoire de la circonscription est donc plus marqué par la conjoncture que la moyenne métropolitaine : d'un côté une faible dynamique du secteur industriel et BTP, et de l'autre des exportations stables dans l'agroalimentaire et le champagne. Ces secteurs clés ne parviennent pas en cette période atone à tirer vers le haut la croissance régionale. Les marchés agricoles ont été très volatiles en 2014, avec un reflux marqué des cours de matières premières emblématiques comme le sucre, les céréales ou les oléagineux.



Source : INSEE - Indices des prix internationaux des matières premières importées en euros - Base 100 en 2000.

La filière champagne connaît une année satisfaisante avec des expéditions globales en légère hausse à 307 millions de cols environ (données encore non définitives), avec un chiffre d'affaires proche de son record de 4,5 milliards d'euros. La tendance est baissière en France (recul d'environ de 2 % en volume), variation contrebalancée par le redressement des ventes en zone européenne et dans les pays tiers à l'instar des États-Unis.

2 - Un territoire atypique

En synthèse, la dynamique de notre territoire est contrastée. Trois grandes zones connaissent des trajectoires spécifiques :

- Des zones sensibles à des déséquilibres structurels (désindustrialisation) et aux retournements de cycles conjoncturels (chômage persistant, précarité sociale...).
- Des zones intermédiaires, rurales ou péri-urbaines, avec une tendance démographique négative, marquées par la baisse de l'emploi administratif et le retrait progressif des services publics.
- Une zone de croissance marquée par l'influence du champagne et de l'agro-industrie, secteurs créateurs de valeur et générant une manne patrimoniale.

Une question de positionnement et d'attractivité de notre circonscription émerge à l'aune de la recomposition des grandes régions dont les nouvelles métropoles régionales seront plus éloignées (Lille, Strasbourg) de notre centre de décision (Reims). La proximité avec Paris sera d'autant plus importante dans les années à venir.

LES COMPTES INDIVIDUELS

I - LE BILAN

Le bilan, en baisse de 2,8 %, atteint 20,2 Md€, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les ressources (passif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- Aux ressources obtenues auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire.
- Aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financières internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 8,4 Md€ et représente 41 % du bilan. Il baisse de 10 % en un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 7,1 Md€ (+0,7 %) et représentent 35 % du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôts négociables, bons à moyen terme négociables). Elles s'élèvent à 1,4 Md€ (+15,6 %) à fin décembre et représentent 7 % du total bilan.

Les fonds propres correspondent aux Capitaux propres, au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et aux Dettes Subordonnées. Complétés des provisions pour risques et charges, ils s'élèvent à 2,6 Md€ (+3,5 %) et représentent 12,6 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges et le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représentent 215,6 M€ (+8,6 %). Ils reflètent la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement. La variation des fonds propres s'explique également par l'augmentation des réserves.

Les emplois (actif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole SA. Ils atteignent 2,9 Md€ (-14,5 %) et représentent 15 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 14,6 Md€ (-2 %) et représentent 72 % du total bilan. Les réalisations crédits ont progressé de 4 % et ont atteint 2,1 Md€ en 2014. La Caisse régionale affirme sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédit habitat ont atteint 742 M€ (+6 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de le Crédit Agricole du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,8 Md€ (-6 %) et représentent 4 % du total bilan.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,2 Md€ (-1 %) et représentent 6 % du total bilan.

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2014 s'élève à 425 M€ et progresse de 2 % sur l'exercice, l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

La marge d'intermédiation globale, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élève à 218,6 M€, en hausse de 0,7 %.

Les commissions s'élèvent à 160 M€ et progressent de 1 %, notamment les commissions d'assurance vie et les commissions sur services à la clientèle.

Les revenus du portefeuille de titres de la Caisse régionale (intégrant ses différentes participations) s'élèvent à 47 M€, en hausse de 11 %.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation augmente de 8,9 % et s'élève à 173 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 2,1 % du PNB et de la baisse des charges de fonctionnement de 2,2 %. Le Coefficient d'Exploitation s'établit alors à 59,3 % à fin 2014 (-2,6 points).

Le Résultat Net

Le Résultat Net s'élève à 85 M€. Le coût du risque atteint 20 M€. La politique prudente du Crédit Agricole du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 73 %.

Au cours de l'exercice 2014, dans le cadre de la gestion des risques, la Caisse régionale a constitué une provision FRBG de 21 M€ (Fonds pour Risques Bancaires Généraux).

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 75 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce selon les normes comptables internationales IAS/IFRS. Pour les notes et le tableau présentés ci-après, les montants donnés au titre de 2013 sont des montants retraités suite à l'application en 2014 des nouvelles normes de consolidation (IFRS11).

I - LES FILIALES CONSOLIDÉES

Nord Est Expansion

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Expansion, société de capital développement dont le capital social s'élève à 16 M€ depuis le 20 juillet 2012. Le portefeuille d'investissements de Nord Est Expansion s'élève, en net, dans les comptes sociaux à 12 M€, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de 1,2 M€ en 2014.

Nord Est Champagne Agro Partenaires

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2014 s'élèvent, en net, dans les comptes sociaux, à 189,6 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de 5,3 M€.

Belgium CA et Crelan

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole SA. La SAS Belgium CA est une holding qui détient une participation de 50 % (66,66 % en termes d'intérêts) dans la SA Crelan.

Depuis le premier janvier 2014, la norme IFRS11 est applicable, supprimant ainsi la méthode de l'intégration proportionnelle. Ces deux entités sont donc désormais consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Par ailleurs, compte tenu de la signature d'un protocole de cession de Crelan, les conditions de classification des titres selon la norme IFRS 5 sont remplies (le caractère hautement probable de la vente étant démontré).

La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à -0,4 M€ en 2014.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale depuis le 30 septembre 2010. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion, Nord Est Square Habitat, Nord Est Patrimoine Immobilier, Charleville Forest, Laon Brossolette, Châlons Mont Bernard, Nord Est Gestion Immobilière et Nord Est Immo. En date du 30 juin 2014, Nord Est Optimmo a cédé 60 % de ses actions NE Square Habitat, cette ligne est désormais consolidée selon la méthode de mise en équivalence. Le capital social, par décision d'associé unique en date du 23 juillet 2014, a été réduit de 10 M€ à 8,1 M€. La contribution de cette entité au résultat consolidé est de -0,5 M€ en 2014.

II - LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé atteint 20,5 Md€ au 31 décembre 2014, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2013 (20,9 Md€).

Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,5 Md€. Les quasi-fonds propres, qui correspondent aux dettes subordonnées, s'élèvent à 0,2 Md€. Au total, le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres est de 2,7 Md€.

III - LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2014	2013 (retraité)	% de variation
Produit Net Bancaire	434,3	428,8	+1,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	160,4	158,5	+1,2 %
Résultat d'Exploitation	141,2	118,1	+19,6 %
Résultat Net part du groupe	98,7	76,9	+28,3 %

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

Dettes fournisseurs (en euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Échues au 31/12	22 544	73 865
A moins de 30 jours	695 273	618 371
A plus de 30 jours	0	24 807
Total dettes fournisseurs	717 817	717 043

LES FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente les risques auxquels le Crédit Agricole du Nord Est, en social et en consolidé, est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les suivre, les gérer et les contrôler.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2014 et, à ce titre, est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Les risques principaux

Ils concernent :

- Les «Risques de Crédit» (y compris le «Risque Pays»), recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de la Caisse régionale.
- Les «Risques de Marché», recouvrant les risques de dépréciations (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des conditions de marché impactant la valorisation comptable des actifs (et passifs) concernés (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les «Risques structurels de Gestion de Bilan», recouvrant les risques de pertes liés à la variation défavorable des taux d'intérêt («Risque de Taux d'Intérêt Global») ou des taux de change («Risque de Change») et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements («Risque de Liquidité»),
- Les «Risques Opérationnels», recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les «Risques Juridiques» résultant de l'exposition à des procédures civiles ou pénales.
- Les «Risques de Non-Conformité», recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées.

Organisation et gouvernance de la gestion des risques

La surveillance et la gestion des risques sont au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale et sont mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit de la Caisse régionale sont régulièrement informés des expositions aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'Administration.

La «Stratégie Risques» de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques sectorielles validées par le Conseil d'Administration avec notamment :

- La politique de maîtrise des risques de crédit (associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie).
- La politique financière.
- La politique de gestion des risques opérationnels (associée à une politique d'externalisation).
- La politique de Capital Investissement et
- La politique de sécurité des systèmes d'information.

Chacune de ces politiques intègre, selon ses spécificités, des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

Depuis 2012, en lien avec les évolutions du règlement 97.02 sur la «fonction Risques», le suivi des risques au sein du Crédit Agricole du Nord Est est regroupé au sein d'une «Filière Risques» rattachée aujourd'hui au Directeur «Pilotage et Filière Risques» directement sous la responsabilité de la Direction Générale de la Caisse régionale.

La Filière Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la Stratégie Risques et aux politiques sectorielles qui la composent.

Le Directeur «Pilotage et Filière Risques» assiste aux réunions du Conseil d'Administration. Il est membre, ou représenté, dans l'ensemble des comités de gouvernance, dont le Comité de Direction, le Comité de Contrôle Interne, le Comité Financier, le Comité des Risques Opérationnels et le Comité de Développement.

Au sein de la Filière Risques de la Caisse régionale :

- Le Directeur de la Filière, qui est également le «Responsable du Contrôle Permanent et des Risques» assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, opérationnels, comptables et financiers. Pour ce faire, Il organise notamment les revues trimestrielles de portefeuilles, rend compte auprès du Conseil d'Administration.
- Le Responsable du Contrôle de la Conformité est en charge de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur ses domaines. Il est membre du Comité des risques opérationnels, du Comité de développement et du Comité Financier.

Fonctionnellement, la Filière Risques est rattachée à la ligne métier «Risques et Contrôles Permanents» du groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. La Filière Risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

En parallèle, le Responsable du Contrôle Périodique, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale, mène des missions d'audit sur pièces et sur place, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise.

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- Auprès de la Direction Générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en présence du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint (31 janvier, 12 mai, 22 juillet et 22 octobre 2014).
- Auprès du Conseil d'Administration en présence de la Direction Générale au moins deux fois par an (22 avril, 17 novembre et 15 décembre 2014).

1 - RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cet engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, la stratégie de prise de risque de crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'Administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'Administration le 31 mars 2014. Elle comporte une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché et prévoit des règles de division et de répartition des risques ainsi que des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie.

Sa mise en œuvre, sous la responsabilité de la Direction des Engagements, est contrôlée par la Filière Risques et notamment le Département Contrôles Permanents.

II - GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1 - Principes généraux de prise de risque

Outre l'étude détaillée des projets financés, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques validées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité régionale. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone Euro.

Les crédits sont octroyés par le Bureau du Conseil d'Administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux « Comités des Prêts Entreprises » et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'Administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération, et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction Générale.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration.

2 - Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1- Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser le système de notation interne du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille « Banque de Détail ».

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation Groupe utilisés par la Caisse régionale s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et « back-testing » sont assurés en centralisé par Crédit Agricole S.A. Les échelles de notation différencient les contrats « sains » des contrats « en défaut » et font l'objet de tables de correspondance avec les échelles de notation utilisées par les principales agences de notation.

- Sur le périmètre de la « banque de détail », la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs) des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).
- Sur le périmètre de la clientèle « Entreprises / Collectivités Publiques », la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédié à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques,...) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière...). Pour chaque contrepartie (ou groupe de contreparties), cette notation est unique pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

2.2 - La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements « tirés » (apparaissant au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (apparaissant au hors bilan).

Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut (« EAD »), de probabilité de défaut à 1 an (« PD ») et de taux de perte attendue en cas de défaut (« LGD ») permettant de définir, contrat par contrat, une perte attendue à 12 mois (« EL »).

Cette approche de la mesure du risque basée sur la notion prudentielle de défaut pouvait être jusqu'alors plus large que la notion comptable de « douteux-litigieux ». Le 12 novembre 2014, dans le cadre d'un projet Groupe de convergence entre les deux concepts « douteux-litigieux » d'une part et « défaut » d'autre part, les deux notions ont été assimilées. Ainsi, dans les comptes au 31 décembre 2014, le « douteux-litigieux » est totalement asservi au défaut.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur les opérations de marché, celle-ci intègre les positions en titres et les dérivés. Concernant les dérivés, la Caisse régionale applique la méthode de calcul du « risque futur » définie par le Groupe.

Afin de réduire ce risque de contrepartie sur les opérations de dérivés, la Caisse régionale a signé des contrats de « netting » (l'ensemble des opérations avec une même contrepartie se compense pour ne constituer qu'un seul risque net) et de « collatéralisation » (l'ensemble des risques avec une même contrepartie est régulièrement neutralisé par un appel de marge).

3 - Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques (différenciées par marché) définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit.

Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur ou le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Caisse régionale.

3.1 - Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes les entités liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un « groupe de risques » homogène.

Le suivi des gros encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de Contrôle Interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'Administration.

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10 % des fonds propres de référence (soit 175 M€ à fin décembre 2014) au sens du règlement n°90-02 font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle (déclaration dite des « Grands Risques »).

Au 31 décembre 2014, deux contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à ces 175 M€ et étaient éligibles à cette déclaration réglementaire des grands risques pour un encours net total de 400 M€, contre un encours net total de 923 M€ sur 3 contreparties au 31/12/2013.

Aucune de ces contreparties ne présentait un encours supérieur à 25 % des fonds propres de référence, soit 438 M€.

Au 31 décembre 2014, les 20 premières contreparties clientèles (hors OPCVM) présentaient un encours brut de 2 579 M€ représentant 53 % des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et 16 % du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale (contre respectivement 2 845 M€, 51 % et 17 % au 31/12/2013).

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2014, pour les 20 premières contreparties, les encours bruts sont garantis par Foncaris à hauteur de 21 %, soit 555 M€.

Au 31/12/2014, la première contrepartie porte un encours net de 208 M€.

3.2 - Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des Risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises.

Les Comités des Risques, à travers les travaux des experts risques et des experts financements (pour le réseau de proximité), et les chargés d'affaires entreprises (pour le réseau entreprises) permettent d'apprécier la situation réelle de nos risques. Les critères utilisés pour déterminer les sélections et les créances s'appuient sur une table de criticité :

- Type de financement (Habitat, Conso, Professionnel, Caution, etc.).
- Type de garantie (sûreté réelle immobilière, d'organisme, personnelle, etc.).
- Durée du financement.
- Type d'amortissement.

Les critères de sélection des dossiers sont définis par la Filière Risques après échanges avec la Direction des Engagements. La liste des dossiers sélectionnés est établie par la Filière Risques.

Au final, les Comités des Risques analysent des sélections cumulant des indicateurs critiques et des sélections sur indicateurs particulièrement dégradés. Des sélections spécifiques sont également établies pour les dossiers significatifs gérés en recouvrement amiable ou en recouvrement contentieux.

Sur l'ensemble de l'année 2014, 2 161 situations ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de 4 revues de portefeuille trimestrielles (dont 416 sur la banque des entreprises et 1 745 sur la banque de détail).

3.3 - Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour anticiper la détection des risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues concernant les situations irrégulières (difficultés à respecter les échéances...). Par ailleurs, des analyses spécifiques permettent d'apporter un éclairage sur les risques lors des comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires : les recouvrements « commercial », « amiable » et « contentieux ». Des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminent ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail, un comité des risques mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert risques rattaché à la Direction des Engagements. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui, voire d'une prise en gestion directe par l'unité Étude et Appui Personnalisé (EAP) rattachée à la Direction des Engagements.

Un comité des risques mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur des Engagements et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (ou son représentant) participent. L'unité « Affaires Spéciales Engagements Entreprises », rattachée à la Direction des Engagements, apporte son appui, voire prend en charge directement la relation sur les dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

La Caisse régionale dispose d'un traitement journalier automatisé pour déclasser en défaut les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours (à l'exception des créances à l'habitat et aux collectivités publiques qui sont déclassées à 180 jours d'irrégularité - cf. infra), ceci se traduisant par la constitution d'une provision actualisée à dire d'expert après analyse.

Le comité « créances sensibles », regroupant la Direction des engagements et la Filière Risques, examine mensuellement une sélection de dossiers irréguliers issus des comités risques mensuels de la banque de détail et statue sur les mesures à prendre pour régulariser la situation.

Au cours de l'année 2014, des travaux ont été menés sur l'identification des « prêts non performants » (« Non Performing Loans » - NPL), des crédits restructurés et la gestion de la « forbearance » en lien avec les travaux relatifs à l'Asset Quality Review (AQR) mis en place par la BCE dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

Ces prêts dits non performants correspondent à l'ensemble des créances en situation irrégulière depuis plus de 90 jours et ce quelle que soit la nature du crédit et ce indépendamment des critères réglementaires de déclassement en défaut. Au 31/12/2014, 99 créances en situation irrégulière de plus de 90 jours, pour un montant total de 2,2 M€ n'étaient pas déclassées en défaut. Il s'agit pour l'essentiel d'un écart né de créances habitat et collectivités publiques pour lesquelles le déclassement défaut intervient à 180 jours.

La « forbearance » couvre l'ensemble des modifications des clauses contractuelles d'un contrat quels qu'en soient les motifs (restructurations pour raisons de risques, ou commerciales). Les restructurations commerciales correspondent très majoritairement à l'exercice par l'emprunteur d'options contractuelles prévues dès l'origine du prêt (modulations d'échéance, pauses contractuelles).

3.4 - Processus de suivi des risques consolidés

Sur le périmètre de la Caisse régionale, les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte sur :

- Les encours, leur répartition par note et leur variation.
- Les autorisations de crédit et leur utilisation.
- Les situations irrégulières.
- Les encours en défaut.
- Les encours contentieux.
- La perte attendue Bâle II.
- Les provisions crédit.

10 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.5 - Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le « risque pays » est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale. En dehors de sa participation dans Crelan (en cours de cession), la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3.6 - Impacts de stress scénarios du risque de crédit

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, la Caisse régionale a simulé l'impact d'une déformation de ses risques dans le cadre d'un scénario adverse cumulant :

- Un stress basé sur le scénario macro-économique de la Direction des études économiques de Crédit Agricole SA appliqué à la banque de détail sur les années 2014 et 2015.
- Un stress de sensibilité sur la base d'une méthodologie de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la banque des entreprises se traduisant par une dégradation massive des notations entreprises sur 1 an et un doublement des encours sensibles et des encours en défaut.

À l'issue des deux années simulées, le ratio réglementaire « Capital Requirement Directive », calculé à méthode de provisionnement constante, s'établissait en baisse de 1,2 point au 31/12/2013.

Les résultats de ces stress adverses ont été présentés au Comité de Contrôle Interne du 31/01/2014 et au Comité d'Audit du 07/02/2014 qui ont pris acte que la Caisse régionale était en mesure de faire face à un choc extrême de grande ampleur en préservant son ratio CRD au-delà du minimum réglementaire qui sera requis dans le cadre des évolutions Bâle III.

4 - Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 - Garanties reçues et sûretés

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'Administration du 31 mars 2014, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

La Caisse régionale applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le « Comité normes et méthodologies du groupe » permettant une approche cohérente au sein du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Pour le détail des engagements reçus, se reporter à la note 8 des états financiers

4.2 - Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2014 d'une valeur de 83,3 M€ de créances cédées Dailly dont 72,4 M€ au titre de la Dailly Garantie et 10,9 M€ au titre de la Dailly avance en compte.

Concernant la Dailly avance en compte, la partie mobilisée (financement du client) s'élève à 9,7 M€, soit un taux de financement de 89% des créances cédées.

4.3 - Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'utilise pas de dérivés de crédit dans le cadre de sa gestion.

III – EXPOSITION AU RISQUE CRÉDIT

1 - Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

Sur le périmètre consolidé :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 498	8 767
Instruments dérivés de couverture	126 620	16 664
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 034 239	716 817
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	10 732	19 964
Prêts et créances sur la clientèle	14 690 452	14 947 711
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 491	111 791
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 939 032	15 821 714
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 751 468	1 916 647
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	299 433	307 957
Provisions - Engagements par signature	-7 533	-7 592
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 043 368	2 217 012
Exposition maximale au risque de crédit	17 982 400	18 038 726

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élève à :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	5 756 998	5 807 299
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	148 019	118 545
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	0	0

L'exposition nette totale au 31 décembre 2014 est en baisse de 56 M€, soit -0,3 %, par rapport au 31 décembre 2013. Cette diminution est portée par :

- Prêts et créances sur la clientèle : -257 M€ avec notamment :
 - Poursuite de la politique de déconcentration engagée par la Caisse régionale depuis 2010.
 - Amortissement croissant du stock de financements habitat.
- Engagements de financements : -165 M€.
- Actifs disponibles à la vente : +317 M€, notamment suite à l'achat de titres d'État français dans le cadre du ratio de liquidité LCR.

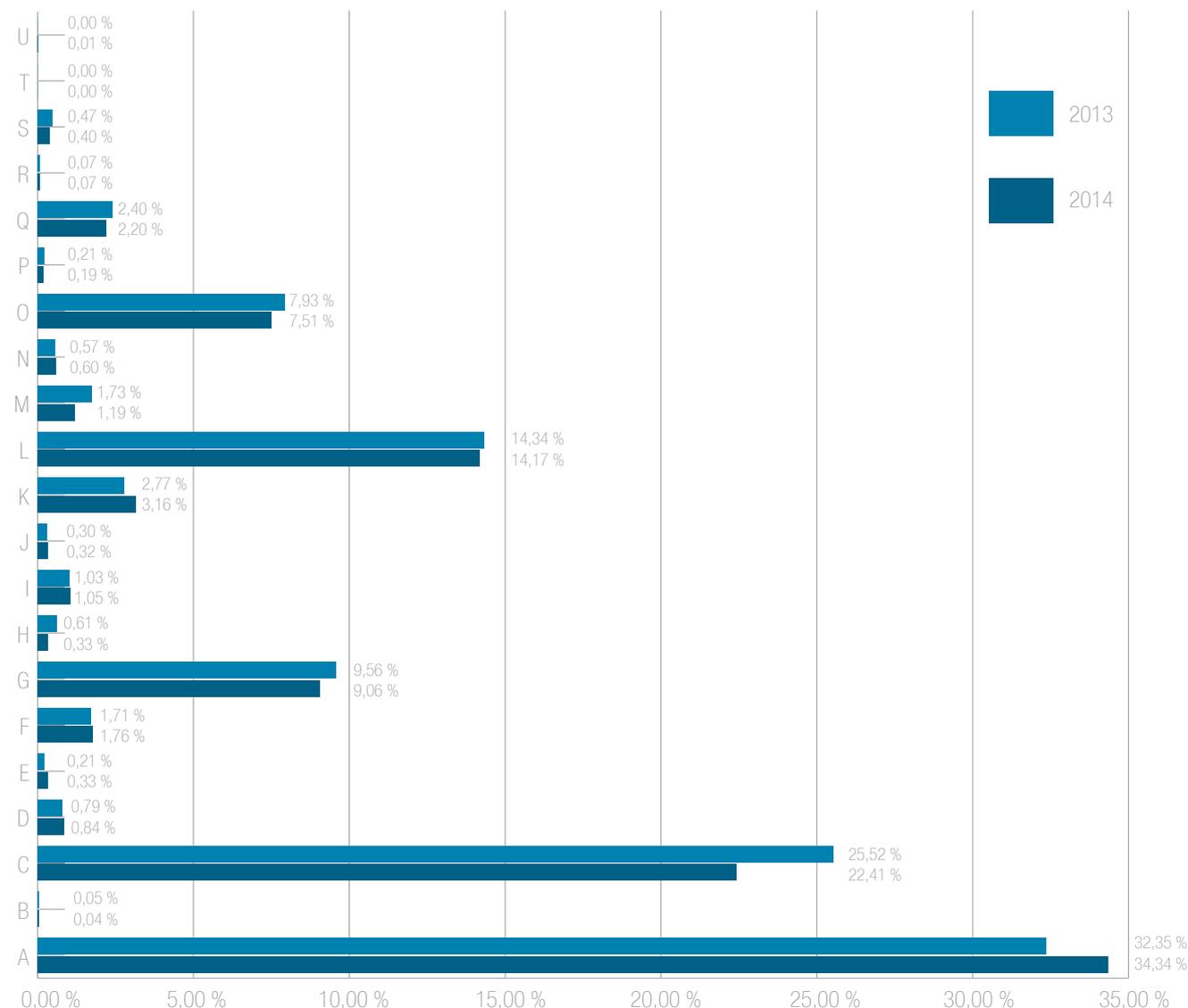
2 - Concentration

2.1 - Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours du Crédit Agricole du Nord Est, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne et, au-delà, quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts du Groupe Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont stables depuis 2010 et représentent moins de 0,1 % du total des encours bruts au 31 décembre 2014.

2.2 - Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



A : Agriculture, sylviculture et pêche

B : Industries extractives

C : Industrie manufacturière

D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

F : Construction

G : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

H : Transports et entreposage

I : Hébergement et restauration

J : Information et communication

K : Activités financières et d'assurance

L : Activités immobilières

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

N : Activités de services administratifs et de soutien

O : Administration publique

P : Enseignement

Q : Santé humaine et action sociale

R : Arts, spectacles et activités récréatives

S : Autres activités de services

T : Activités des ménages en tant qu'employeurs

U : Activités extra-territoriales

La forte présence de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF «Agriculture et Industrie manufacturière».

Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF «Activités financières et d'assurance» (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est proche de celle de son territoire.

2.3 - Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

En 2014, la clientèle de détail représente 68 % des encours bruts (contre 67 % au 31 décembre 2013) et les Grandes Entreprises représentent 25 % de l'encours brut total (contre 23 % au 31 décembre 2013) après une hausse de l'encours brut de 337 M€ au cours de l'année 2014. Les engagements donnés sur cet agent économique sont en hausse de 149 M€.

7 % des encours bruts (1 048 M€) sont par ailleurs portés par des Établissements de crédit et d'Administration générale.

Selon les normes du groupe Crédit Agricole de la définition des «LBO» (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), la Caisse régionale comptait au 31 décembre 2014 6 engagements LBO pour un EAD de 43 M€ contre 57 M€ au 31 décembre 2013.

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

2.4 - Expositions au risque pays

En dehors de sa participation dans Crelan (en cours de cession), le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3 - Qualité des encours

3.1 - Analyse des prêts et créances par catégorie

La Caisse régionale distingue :

- Les actifs financiers «sains non dépréciés».
- Les actifs financiers «en souffrance non dépréciés individuellement» qui concernent des prêts et créances en situations irrégulières lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité.
- Les actifs financiers «dépréciés individuellement».

Au 31 décembre 2014, sur une base sociale :

- Les encours sains non dépréciés représentent 98 % de l'encours total de prêts et créances.
- Les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 306 M€ (en baisse de 22,2 % sur un an). Cette baisse concerne la Grande clientèle pour 77 M€ (dont -67 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours) et la Clientèle de détail pour 38 M€ (dont -37 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours).

Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (44 %), l'administration générale (40 %) et les grandes entreprises (16 %). Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2014, un encours de 1 M€ contre 13 M€ au 31 décembre 2013.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 220 M€, soit 1,5 % de l'encours total des créances, contre 286 M€ au 31 décembre 2013 et 1,9 % de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 73,1 % au 31 décembre 2014 contre 65,7 % au 31 décembre 2013.

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan s'élève à 270 M€ au 31 décembre 2014, en baisse de 25 M€ sur l'année.

3.2 - Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille «Corporate» (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques).

Ce périmètre pèse près de 4,9 Md€ en 2014 et est ventilé dans le tableau ci-dessous. La répartition par notation est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

Notation Bâle II	EAD en M€			Évolution 2014/2013
	12/2012	12/2013	12/2014	
A+, A, B+, B	2 256	2 527	2 163	-14 %
C+, C, C-	2 227	1 310	1 460	+12 %
D+, D, D-	1 099	1 032	1 045	+1 %
E+, E, E-	194	349	166	-52 %
F et Z	50	35	38	+9 %
TOTAL	5 826	5 122	4 872	-5 %

3.3 - Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 - Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassé en défaut fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est déterminée à dire d'expert après l'analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassé en défaut dans le cadre d'un traitement automatique journalier (à l'exception des créances à l'habitat et aux collectivités publiques qui sont déclassées à 180 jours d'irrégularité).

Pour la gestion de la dépréciation et de la couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours sensibles (correspondant aux notes E+, E, E- et F pour les créances corporate ou aux notes H à L pour les créances de la banque de détail) non déclassés en défaut, déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut. Cette provision est calculée sur la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (à 1 an) qui est majorée d'un coefficient correcteur de passage à maturité permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances en défaut) ou à titre collectif (créances sensibles) peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des règles définies par la Caisse régionale. Ainsi deux provisions «filières», une sur la «Forbearance» et une sur la «Culture de la vigne - Banque de détail», sont constituées et dotées d'un total de 29 M€ au 31 décembre 2014.

Les engagements hors bilan de financement et de garantie sur des contreparties déclassées en défaut font également l'objet d'une provision de passif spécifique en complément des provisions individuelles sur les encours bilan des mêmes contreparties.

3.3.2 - Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2014, sur un encours brut de 14 980 M€, la Caisse régionale enregistre une dépréciation individuelle de 161 M€, soit une baisse de 29 M€ (-20 M€ sur la clientèle de détail, -3 M€ sur la clientèle entreprise et -6 M€ sur les Administrations générales) sur l'exercice 2014.

Pour la Caisse régionale, les provisions collectives au 31 décembre 2014 représentent 118 M€ dont 29 M€ au titre de provisions filières (contre 116,4 M€ au 31 décembre 2013).

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

4 - Coût du risque de crédit individuel et collectif

Au 31 décembre 2014, sur une base sociale, le coût du risque de crédit individuel et collectif de la Caisse régionale s'élève à 32 M€, contre 42 M€ au 31 décembre 2013, soit une baisse de 10 M€.

5 - Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2014, ces risques pondérés s'élèvent à 10 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de l'ordre de 6 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale au travers du Tableau de Bord Direction Financière ou en Comité Financier.

2 - RISQUES DE MARCHÉ

Le «Risque de Marché» représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions ou les spreads de crédit.

I - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, les risques de marché couvrent principalement les risques nés des actifs financiers (et des éventuels dérivés de couverture associés), comptabilisés en placement et/ou à leur juste valeur, détenus dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du groupe Crédit Agricole.

Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites «activités de trading») mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme ou de gestion des ratios réglementaires (notamment de liquidité).

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques. Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du groupe en la matière.

Parallèlement au suivi de la seule Caisse régionale, le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché intègre les titres des portefeuilles des filiales détenues à 100 % par la Caisse régionale du Nord Est (détenus dans le cadre de la politique de Capital Investissement de la Caisse régionale).

II - GESTION DU RISQUE

Le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau central (applicable au risque de marché mais aussi aux autres risques)

La Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois, et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :
 - Un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales.
 - Un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du groupe Crédit Agricole.
- Le Comité Normes et Méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les Risques Opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97.02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même groupe.

- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe, suivi du dispositif).

- Au niveau local :

Le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les mêmes règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont donc communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

S'agissant de la filiale Crelan, en cours de cession, cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, en vertu des règles de séparation des fonctions, l'organisation relative au process «valorisation des actifs» identifie deux phases indépendantes, réalisées par des personnes différentes : production des valorisations retenues dans le cadre des arrêtés d'une part et contrôle des valorisations d'autre part.

Outre la participation du Directeur du Pilotage et des Risques et du Contrôleur permanent financier au Comité Financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et lors des Conseils d'Administration. Il est à noter l'existence d'un Comité d'Audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité Financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III - MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif national avec des outils et des indicateurs communs (VaR, Stress scénarii...), des calculs locaux complémentaires et une séparation entre le front office et le middle office.

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1 - La Value At Risk

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, le Crédit Agricole du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs.
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % induit l'absence de prise en compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR est mesurée a minima mensuellement. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe et présentés à la Direction générale lors des Comités Financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction Financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.

Le risque de marché est encadré par des limites de VaR validées par le Conseil d'Administration.

2 - Les stress scénarii

Le deuxième indicateur quantitatif de suivi des risques de marché est le « stress scénarii ».

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :
 - Le stress de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987.
 - Le stress de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994.
 - Le stress de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998.
- Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes du groupe :
 - Le stress hypothétique « resserrement de la liquidité » (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs).
 - Le stress hypothétique « reprise économique » (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

- Les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse actuellement retenu intègre un risque souverain et une crise de type « subprimes » :

- Taux : variabilité du stress sur les taux selon les titres détenus (selon leur maturité, leur zone géographique, l'émetteur, etc.).
- Actions / FCPR : baisse de 35 % de la valeur de marché.
- convertibles : baisse de 14 % de la valeur de marché.
- Alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché.

L'ensemble de ces scénarii est appliqué trimestriellement au portefeuille de placement de la Caisse régionale.

Le scénario adverse est quant à lui produit par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité Financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction Financière.

Des limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en terme de plus et moins-values, ont été validées par le Conseil d'Administration.

3 - Les indicateurs complémentaires

En complément des indicateurs de VaR et de scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte au regard d'un niveau de pertes (latentes ou réalisées) nécessitant une alerte de la Direction Générale voire du Conseil d'Administration.

4 - Indicateurs relatifs à la CRD 3

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce dispositif (Pas de portefeuille de « trading book »).

IV - EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la seule Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (hors filiales) au 31 décembre 2014, la VaR du portefeuille est de 8 M€.

Classe d'actifs	31/12/2013	31/12/2014
Monétaire	92 %	79 %
Monétaire dynamique	0 %	0 %
Obligations	2 %	16 %
Actions (dont FCPR)	6 %	5 %
Gestion alternative	0 %	nc
Total	100 %	100 %
VaR du portefeuille, en M€	7	8

L'évolution de l'allocation d'actifs sur 2014 provient de la ventilation des OPCVM monétaires détenus entre les classes d'actifs « Monétaire » et « Obligations ».

Au 31 décembre 2014, le stress scénarii adverse est de 29 M€ contre 18 M€ au 31/12/2013.

La variation annuelle du stress adverse s'explique par un changement de méthodologie (ventilation plus fine des actifs monétaires en 2014 dans l'outil de calcul), permettant de mieux appréhender la sensibilité des actifs.

La VaR et le stress des portefeuilles détenus par les principales filiales consolidées de la Caisse régionale (hors Crelan) sont respectivement de 1 M€ (NE Expansion) et 14 M€ (NECAP).

V - RISQUE SUR ACTIONS

1 - Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas concernée par ce type de risque.

2 - Risque sur actions provenant des autres activités

Le détail des encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans les notes des états financiers.

Les actions pour compte propre détenues par le Crédit Agricole du Nord Est dans son portefeuille de placement portent notamment sur des actifs de type FCPR, le Crédit Agricole du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional.

Au 31 décembre 2014, l'encours valorisé du portefeuille de placement exposé au risque action est de 55 M€ (FCPR pour la seule partie libérée)

Celui des participations consolidées (hors Crelan) est de 110 M€ au 31/12/2014 (vs 116 M€ au 31/12/2013).

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de VaR, Stress scénarii et niveau de perte sur le portefeuille et par des limites d'allocation. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa proportion de FCPR.

3 - EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Le Crédit Agricole du Nord Est ne possède aucune « exposition sensible » telle que définie par le Conseil de Stabilité Financière : structures et opérations relatives aux opérations de titrisation (Asset Back Securities, Collateralized Debt Obligation, protections monolines...).

Elle n'est par conséquent pas concernée par ce paragraphe.

4 - GESTION DU BILAN

I - LA GESTION DU BILAN - LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

En tant qu'Organe Central, Crédit Agricole SA décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte le cas échéant selon les spécificités des Caisses régionales.

Des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne (« OFI ») et la convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

La Direction Financière de la Caisse régionale gère et est responsable de ses risques financiers de bilan propres dans le cadre de la convention OFI, de ses principes de gestion, des règles financières et des recommandations prudentielles relatifs à la gestion du bilan.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole S.A., avec un système de conventions et de modèles d'écoulement cohérent avec la structure de la Caisse régionale. La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction Générale et après avis pris auprès de la Filère Risques, le Conseil d'Administration valide la politique financière relative à ces risques de la Caisse régionale, et plus précisément le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositions d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité Financier, quant à lui, est l'instance exécutive et opérationnelle de la Politique Financière. Il est chargé de piloter le déploiement de la politique financière. Il est composé des membres suivants : Directeur Général, Directeur Général Adjoint Fonctionnement, Directeur Général Adjoint Développement, Directeur Financier, Directeur Pilotage et Filère Risques, Responsable du Contrôle Permanent Financier, Responsable de la Conformité, Responsable de la Comptabilité, Responsable du Contrôle de Gestion, Responsable du Middle Office, Responsable du Back Office, Responsable de la Gestion Financière, experts de l'unité Gestion Financière.

Les principaux thèmes abordés de façon récurrente sont les suivants : suivi des décisions et des opérations liées relatives à la Gestion financière, environnement financier, Risques de Marché, Risque de Taux d'Intérêt Global, Risque de Liquidité, Risques de contreparties, Risque de Change, Solvabilité, Nouvelles activités et nouveaux produits. Le Comité Financier se tient a minima 10 fois par an.

II - LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1 - Objectifs et politique

Le « Risque de Taux d'Intérêt Global » (RTIG) naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, taux révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors-bilan). Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux pourra avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale portent :

- Sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux.
- Sur la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de Limites de risque décidées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est à noter que des « Positions Ouvertes Isolées » (opérations non strictement éligibles à la couverture des risques de bilan) pourront également être prises et réalisées à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre de suivi spécifique des risques de marché.

La mesure du RTIG a été effectuée mensuellement sur une base sociale.

La mesure du RTIG sur base consolidée est réalisée à minima annuellement sur les principes suivants : une mesure indépendante de la filiale Nord Est Champagne Agro Partenaires et une mesure consolidée de la Caisse régionale, de ses Caisses Locales. Par ailleurs, en cas d'opération significative en cours d'année, la mesure consolidée du RTIG est mise à jour.

Les décisions d'opérations de gestion prises visent à adapter l'exposition du Risque de Taux d'Intérêt aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non-respect potentiel des limites validées par le Conseil d'Administration. Toutes les opérations traitées sont analysées et font l'objet d'une fiche de liaison avec le back-office et d'un relevé de décision signé par la Direction Générale, permettant à la fois de documenter et de tracer les opérations traitées.

2 - Gestion du risque

La Politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix d'utilisation » des limites fixées par la Politique Financière, au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'unité de Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux, risques liés à l'inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques (Cf. infra - sur la base des GAPs synthétiques, GAPs « Taux Fixe », GAPs « Inflation », GAPs « Équivalent Delta » (GAPs liés aux options contenues au bilan et hors bilan)...) est présentée tous les mois aux membres du Comité Financier afin principalement :

- D'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites.
- D'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de « second ordre », risque de pente...).
- De décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité Financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures), et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3 - Méthodologie

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des actifs et des passifs en risque, dite « méthode des impasses nettes » (ou gaps), et ce selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur ses différentes composantes avec principalement les gaps « taux fixe » (intégrant le gap équivalent delta relatif au risque optionnel induit par les crédits capés et les PEL) et les gaps « inflation ».

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres) et du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou indexés sur l'inflation).

Ces échéanciers sont construits sur la base des échéanciers contractuels et en modélisant, autant que nécessaire, les comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant des conventions d'écoulement pour les postes de bilan dits « non échancés » (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.).

Les modèles d'écoulement sont essentiellement ceux préconisés par le Groupe (et validés par son Comité des Normes et Méthodologie), la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des « modèles locaux » dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

En 2014, les principales révisions de modèles par Crédit Agricole S.A. ont porté sur :

- Le calcul de l'équivalent delta des prêts capés.
- La modélisation des PEL (avec pour conséquence un allongement de l'écoulement de la ressource).

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur :

- Les taux de remboursement anticipé des DAT.
- Les taux de remboursement anticipé et de réaménagement des prêts.

Les modèles propres à la Caisse régionale sont actualisés ou back testés et présentés au Comité Financier a minima une fois par an.

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée principalement par l'utilisation de plusieurs techniques :

- La réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux.
- Les réaménagements d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux).
- L'utilisation d'instruments dérivés de micro et de macro couverture.

Les Limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des préconisations du groupe Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale ne présentant pas d'expositions significatives en devises, le risque de taux d'intérêt est suivi exclusivement en euros (les postes en devises étant intégrés sur la base de leur contre-valeur en euros).

Les limites applicables en 2014 ont été validées lors du Conseil d'Administration du 10 février 2014 et actualisées lors du Conseil d'Administration du 27 octobre 2014.

Les principes généraux de fixation de ces limites appliquées sont :

- La définition de limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200bp sur le PNB d'activité budgété / prévisionnel et sur les Fonds Propres prudentiels sociaux.
- Les limites d'impact, mesurées sur les exercices civils futurs, sont fixées pour les gaps « synthétiques », selon les préconisations du Groupe. Ainsi, à fin décembre 2014, ces limites sont calibrées de la manière suivante :
 - Limites en gaps annuels mesurées sur 10 ans :
 - Impact sur le PNB d'activité budgété / prévisionnel de la 1^{ère} année glissante et de la 2^{ème} année civile : 5% du PNB d'activité budgété / prévisionnel de la perte potentielle.
 - Impact sur le PNB d'activité budgété / prévisionnel de la 3^{ème} année civile à la 10^{ème} année civile : 4% du PNB d'activité budgété / prévisionnel de la perte potentielle.
 - Limite sur les 30 années de mesure du RTIG : impact sur les Fonds Propres prudentiels sociaux maximum de 10% de la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités.

Le PNB d'activité budgété / prévisionnel et les Fonds Propres prudentiels sociaux pris en compte pour la fixation des limites sont les derniers connus au moment de la révision des limites par le Conseil d'Administration.

Le suivi de ces limites s'effectue en deux temps :

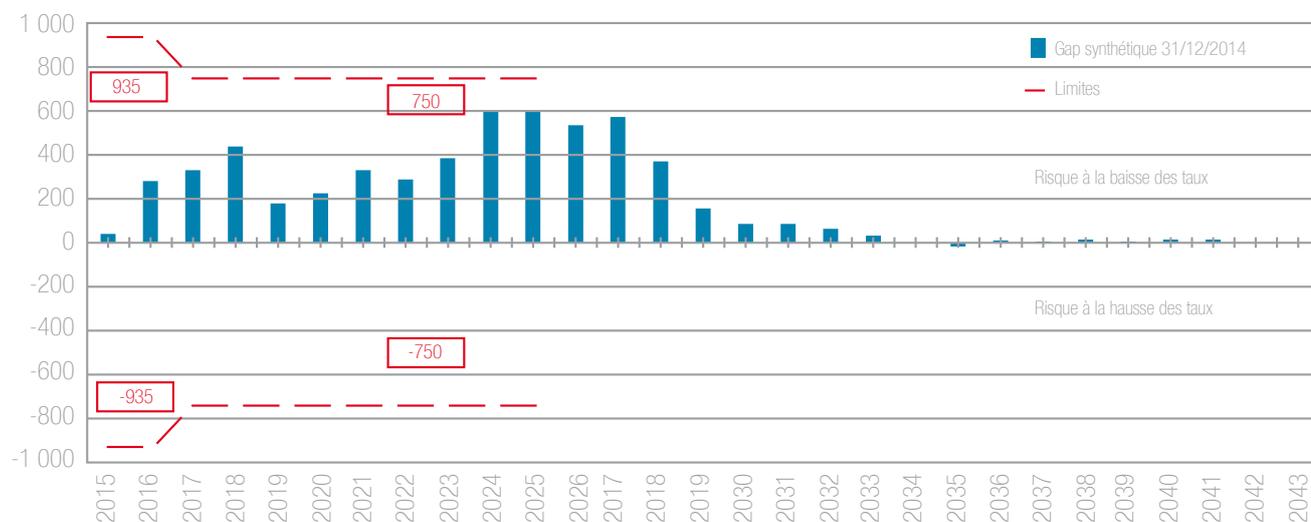
- Chaque gap annuel, mesuré pendant 10 ans, doit respecter sa limite propre.
- La somme actualisée des impacts sur tous les gaps (soit 30 années de mesures) doit respecter la règle des fonds propres.

4 - Exposition au Risque de Taux d'Intérêt Global

Les gaps de taux « synthétiques » mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à « taux fixe / Inflation ».

Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux (excédent de passif) et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux (excédent d'actif). Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Gaps « synthétique » au 31 décembre 2014 (en M€)



Au 31 décembre 2014, la sensibilité du PNB de la première année à une baisse des taux de 100 points de base de la zone euro est non significative.

Sensibilité du PNB (en %) de la limite Fonds Propres prudeniels (142 M€) de l'impact sur la valeur actuelle nette des pertes(-) / gains(+) encourus sur les dix prochaines années en cas d'une hausse de 200 points de base de la courbe des taux, au 31 décembre 2014.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sensibilité du PNB pour +200 bps	1	5	6	8	3	4	6	5	6	9
En % de la limite Fonds Propres	0,0%	0,4%	0,4%	0,6%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%	0,7%

5 - Politique de couverture du RTIG

En 2014, l'utilisation d'instruments dérivés de couverture a répondu à l'objectif de gérer le Risque de Taux d'Intérêt Global dans le cadre des limites décidées et en fonction de l'évolution anticipée des taux. Ces opérations de couvertures ont été classées :

- Soit en macro-couverture, la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque. Dans le cadre des normes comptables françaises, l'analyse s'effectue au regard des risques nets globaux.

Dans le cadre des normes comptables internationales et dans le respect des principes du Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de juste valeur (« Fair Value Hedge »). Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture au regard des éléments d'actif ou de passif couverts.

- Soit en micro-couverture, l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert.

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

En 2014, aucune situation de sur-couverture n'a été constatée.

III - RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de la juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

1 - Le risque de change structurel

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devises et cette valeur est sensible aux variations de change.

La Caisse régionale n'est pas exposée à ce type de risque.

2 - Le risque de change opérationnel

Dans le respect des normes du Groupe, la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le bilan lié à l'activité Clientèle de Crédit/Collecte, elle ne porte donc pas de risque direct. Les résultats acquis en devises (marge commerciales en devises) sont couverts au fil de l'eau, lors des règlements en devises reçus / versés.

Les limites validées par le Conseil d'Administration portent sur les risques résiduels que sont les PNB futurs des crédits en devises et les pertes potentielles en cas de provision pour risque.

Il est à noter que dans le cadre de ses activités d'emplois de fonds propres et de Capital Investissement, la Caisse régionale présente une exposition au risque de change suite à un investissement libellé en réal brésilien (investissement initial de 12 millions de BRL, soit 5 M€). Compte tenu des caractéristiques de cette devise (volatilité, convertibilité partielle, horizon de détention prévue du titre), le Comité Financier du 25/03/2014 a décidé de conserver cette exposition.

Par ailleurs, la Caisse régionale ne décide aucune prise de « positions volontaires » par achat ou vente de devises dans le seul but de profiter d'une évolution favorable des cours de change.

IV - LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun (remboursements de dettes...) et à des « prix raisonnables ».

Dans le cadre de l'Organisation Financière Interne du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité.

Au quotidien, le suivi du risque de liquidité est assuré par la Gestion financière. Un reporting mensuel est réalisé et communiqué aux membres du Comité Financier.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit lié aux activités commerciales Crédits et Collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché, principalement via Crédit Agricole SA, s'est de nouveau réduit en 2014 puisqu'il est passé de 2,7 Md€ au 31/12/2013 à 2 Md€ au 31/12/2014.

1 - Objectifs et politique

La Stratégie du Crédit Agricole du Nord Est en matière de gestion du risque de Liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité à un coût le plus faible possible (au regard des conditions de refacturation possible) et dans le respect de ses règles financières propres et de celles du Groupe.

La gestion du risque de Liquidité est déterminée sur une base sociale avec une approche dynamique. Elle s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources, avec une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

Cette gestion s'intègre dans le cadre des règles définies par le Groupe dans la « convention liquidité » signée entre la Caisse régionale et le Groupe en janvier 2011.

2 - Gestion du risque

Au sein du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole SA est « garante de la liquidité du Groupe au titre de la loi bancaire » et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de « prêteur en dernier ressort » pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Ainsi, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de refinancement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres de la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

- La gestion du risque d'illiquidité (incapacité totale à se refinancer) repose à la fois sur la réglementation relative au Ratio de Liquidité (ratios standard et LCR, tous deux à horizon un mois), sur le montant maximal et l'écoulement minimal des refinancements à court terme (inférieur à 1 an) et sur l'écoulement minimal à moyen long terme pour les refinancements à plus d'un an.
- Le risque du « prix de liquidité » est, quant à lui, géré au regard d'indicateurs de risque d'impacts sur le PNB présent et futur. La mesure de la transformation en liquidité s'appuie donc sur les mêmes méthodologies que celles utilisées pour la gestion du RTIG : la mesure de Gaps de liquidité. Ces Gaps correspondent au montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. Le risque de « prix de liquidité » est donc appréhendé au regard de la « transformation en liquidité » acceptable par la Caisse régionale (en fonction de son Produit Net Bancaire, de son résultat et de ses fonds propres).

La Politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix tactiques d'utilisation » de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'unité Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de refinancement sont quant à elles multiples :

- Financements auprès du groupe Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie au jour le jour, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs (avances spécifiques collatéralisées : CRH, SFH, BEI, PLS, etc.).
- Financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN) et de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3 - Méthodologie de mesure

Depuis quelques années, caractérisées par un marché de la liquidité en crise et par des évolutions réglementaires, le Groupe doit adapter en permanence son système d'encadrement de la liquidité.

Les limites fixées par la Caisse régionale, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'Administration du 10 février 2014.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

- Ratio de liquidité standard réglementaire à un mois.
La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigibilités à moins d'un mois.
Ratio = « Liquidité à moins d'un mois » / « exigibilité à moins d'un mois » > 100 %.
- Ratio de liquidité Bâle 3 « Liquidity Coverage Ratio » (LCR).
Dans le cadre de ce nouveau ratio, dont l'obligation réglementaire est fixée en 2015 mais pour lequel des actions de convergence doivent être entreprises dès aujourd'hui, des réserves de liquidité (au sens de la réglementation Bâle 3 : titres d'État...) doivent couvrir les sorties nettes de liquidité dans des conditions fortement stressées (fuite des dépôts, difficultés à renouveler les refinancements de marché). La Caisse régionale participe au plan de convergence défini par le groupe Crédit Agricole qui vise à respecter la cible réglementaire.
- La Limite Court Terme (LCT) et le profil minimal d'endettement court terme.
La LCT, fixée par le Groupe en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme (moins de 1 an) autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien de cette limite est réalisé. Par ailleurs, cet endettement à court terme fait l'objet d'un encadrement visant à éviter les concentrations sur les différents piliers de maturité.
- Les stress scénarios de liquidité.
La Caisse régionale est tenue de résister à tout moment à trois stress scénarii : un premier qui simule une crise sur la signature du Crédit Agricole (stress dit idiosyncratique) d'une durée de trois mois, un second qui simule une crise financière généralisée (stress systémique) d'une durée de 12 mois et un troisième qui combine les deux stress scénarios précédents (stress global) d'une durée d'un mois.
- Le refinancement à moyen et long Terme (MLT).
Le refinancement à MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 2,5% de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce, pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009 et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

4 - Exposition au risque de liquidité

4.1 - Ratio de Liquidité

Au 31 décembre 2014, le ratio de liquidité est de 149%. Au cours de l'année 2014, le ratio de liquidité a toujours été supérieur à 100%.

4.2 - Émissions de Titres de Créances Négociables par la Caisse régionale

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, validées en mai 2014, sont de 2 000 M€ en CDN et 2 000 M€ de BMTN (dont 500 M€ de BMTN subordonnés). Aucun dépassement de ces limites n'a été constaté en 2014.

En 2014, la Caisse régionale a émis 2,3 Md€ de Certificats de Dépôts Négociables (CDN) et a émis 450 K€ de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

La notation des émissions de BMTN (non subordonnés) n'a pas fait l'objet d'évolution en 2014 : elle reste à «A2» chez Moody's et «A» chez Standard & Poor's au 31 décembre 2014.

4.3 Émissions garanties par des créances de la Caisse régionale

Au 31 décembre 2014, sur 898 M€ de refinancements long terme garantis par des crédits en collatéral (dont 607 CRH, SFEF et SFH), 67 M€ (dont 24 CRH, SFEF et SFH) ont été émis au cours de l'année 2014.

Structure des refinancements

En Md€	31/12/2013	31/12/2014	Variation
Refinancements à Court Terme (< 1 an)	0,4	1,0	+0,6
Refinancements à Moyen Long Terme (> 1 an)	2,3	1,5	-0,8

5 - RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels décliné au sein de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes, celles-ci étant communes à l'ensemble du groupe Crédit Agricole :

- Gouvernance de la fonction « gestion des risques opérationnels » : supervision du dispositif par la Direction Générale (via les comités ad hoc : risques opérationnels, fonctionnement ou de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des unités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II - GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Directeur Pilotage et Filière Risques de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre des Comités des Risques Opérationnels ou de fonctionnement, réunis a minima trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale. En 2014, le Comité des Risques Opérationnels s'est réuni 4 fois au premier semestre et le Comité de Fonctionnement - volet Risques Opérationnels - 2 fois au second semestre.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord reprenant les dernières collectes des incidents et pertes avérés du Risque Opérationnel. Le contrôle périodique est destinataire de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Le tableau de bord des Risques Opérationnels présente trimestriellement le suivi des incidents par domaine, leur évolution sur l'exercice et par rapport à l'année précédente, les faits marquants et le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activité et aux fonds propres).

Un plan d'actions encadre la démarche de révision de la cartographie des risques opérationnels, il est planifié sur 3 années.

Les analyses de risques identifiés par les gestionnaires comme potentiellement les plus sensibles ont été présentées au Comité des Risques Opérationnels en avril et mai 2014, l'objectif étant de valider l'appréciation des cotations d'impacts et de s'assurer de la qualité du dispositif de contrôles et des plans d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la maîtrise des risques potentiels forts liés aux processus gérés.

III - MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le Crédit Agricole du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (« Advanced Measurement Approach », dite « AMA ») pour les Risques Opérationnels.

Le dispositif, défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale, vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA). Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est également mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Concernant l'utilisation de la méthode AMA, la validation par l'ACPR date de décembre 2007. La méthodologie a en effet été présentée et validée en CNM (Comité Normes et Méthodes) le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le groupe Crédit Agricole. L'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

En 2014, le calcul a fait l'objet d'une modification. En effet, les deux filiales de la Caisse régionale pour lesquelles la méthode de calcul standard (TSA) était appliquée (Belgium CA SAS et Crelan SA) ont été exclues du périmètre (cession en cours). Ainsi, l'exigence en fonds propres au titre des Risques Opérationnels a diminué de la part TSA de ces entités (17,1 M€).

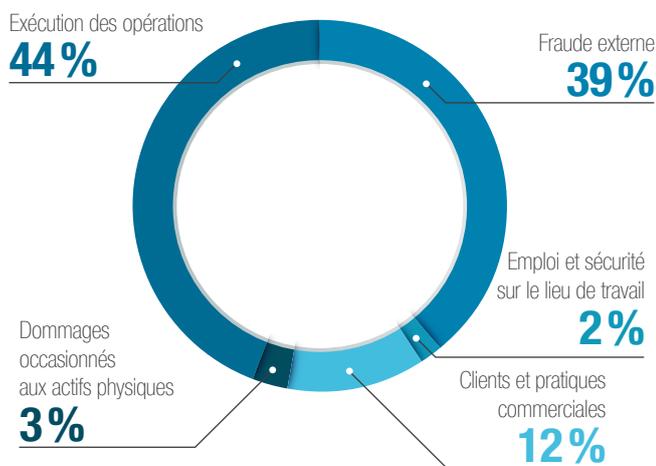
Exigence de Fonds Propres au titre des Risques Opérationnels au 31 décembre 2014 (en M€)

Méthode standard (TSA)	MÉTHODE AVANCÉE (AMA)				Exigence de fonds propres AMA + TSA
	« Données internes »	Scénarii majeurs		Données internes + scénarii majeurs + ajustements réglementaires	
		Avec assurance	Sans assurance		
0	4,6	16,2	24,7	23,4	23,4

IV - PRINCIPAUX RISQUES ET PLANS D'ACTION ASSOCIÉS

En 2014, les risques récurrents proviennent principalement de la catégorie « Exécution » (1,1 M€, octroi des crédits...) et de la catégorie « Fraude externe » (1 M€, soit 39 %) au niveau des Moyens de Paiement (contrefaçons et vols de carte...).

Répartition du coût du risque détecté en 2014 par catégorie de Bâle



Les processus et risques à surveiller sont validés en Comité de fonctionnement sur la base de l'analyse de résultats de la cartographie, de l'analyse des pertes avérées déclarées, d'événements récents ou de modification de procédures.

Au cours de l'année 2014, des plans d'actions ont été engagés visant une meilleure identification et déclaration du risque frontière crédit avec, principalement :

- Révision de la procédure de déclarations des escroqueries sur les chèques.
- Déclaration du coût du risque opérationnel lors des cessions de créances contentieuses avec fin de garantie.

Le coût du Risque Opérationnel, mesuré sur la base des incidents détectés durant l'année 2014, atteint 2,5 M€ (y compris 0,8 M€ de Risque Frontière), contre 4,8 M€ en 2013.

Le montant total des conséquences financières comptabilisées sur 2014 (quelle que soit la date de détection) n'est globalement pas significatif (14 K€), ce chiffre résultant d'une reprise de provisions non utilisées de 2,0 M€ liée à une procédure relative à la gestion des prêts bonifiés.

Les passages à pertes définitifs comptabilisés en 2014 augmentent de 1 M€ (à 4 M€ en 2014, soit +32%). Par domaine d'activités, le domaine Moyens de Paiements représente 50 % des pertes (2,2 M€), suivi par les process du domaine Crédits pour 24 % (0,9 M€).

V - ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent les Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA.

Quatre types de contrats sont souscrits par la Caisse Régionale :

1 - Protection face aux événements délictueux subis

Polices	Nature des garanties
	Détournements et escroqueries
	Coffres loués à la clientèle
	Vols et destructions des valeurs à la suite d'un hold-up ou cambriolage
Globale de Banque	Vols et détériorations de matériel de sécurité et d'immeubles consécutifs à un vol dans les locaux
	Sous-traitants
	Garanties DAB-GAB valeurs, DIB commerçants valeurs
	Catastrophes naturelles

2 - Protection des tiers dans le cadre de nos activités

Polices	Nature des garanties
RC Courtage	Conséquences pécuniaires dans le cadre des activités de courtage dès lors que les dommages sont la conséquence de faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence, inexactitude, perte ou vol de documents professionnels.
RC Exploitation	Dommages corporels, matériels, immatériels. Vols par les salariés
RC Banquier	Conséquences pécuniaires dans l'exercice de leur mandat suite erreur, négligence, omission, retard, faute de gestion.

3 - Protection de nos biens

Polices	Nature des garanties
Multirisques Bureaux (MRB)	Risques locatifs, recours des locataires, recours des voisins Incendies, tempêtes, dégâts des eaux, vols, RC bailleur, catastrophes naturelles et complémentaires
Tous Risques Machines (TRM)	Dommages atteignant les biens assurés
Frais supplémentaires	Frais supplémentaires engagés lors de la survenance de sinistres garantis par les Polices MRB et TRM.
Flotte Auto	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vols, Individuelles conducteurs, Assurances

Avec la police désignée «Frais supplémentaires» sont couverts les frais supplémentaires engagés lors de sinistres garantis par les Polices MRB et TRM, dont :

- Les frais supplémentaires de logement engagés pour assurer la continuité d'activité. Cela intègre la privation de jouissance d'un bâtiment, la perte de loyers, la perte d'un droit au bail.
- Les frais supplémentaires d'exploitation notamment pour permettre la continuité de l'exploitation de l'outil informatique.
- Les frais de reconstitution des archives et des médias informés.
- Les frais et honoraires d'expert.

4 - Protection des personnes

Polices	Nature des garanties
Auto administrateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendies, bris de glace, vols, Assurances
Auto collaborateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vols, Assurances
Individuelle accidents administrateurs et Direction	Décès accidentel, infirmité permanente, Missions ou voyages professionnels effectués pour le compte de la Caisse régionale
Individuelle accidents Agression	Décès accidentel, infirmité permanente, Agressions, hold-up, attentats au cours de la vie professionnelle.

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée «AMA», la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres et ce dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée par la Caisse régionale, l'effet de l'assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Politique Assurances de la Caisse Régionale a été présentée en Comité de Fonctionnement le 15 septembre 2014.

La principale évolution de 2014 porte sur la mise en place d'un comité trimestriel de suivi des sinistres avec les unités Immobilier, Assurances, Risques Opérationnels, Comptabilité et Sécurité.

6 - RISQUES JURIDIQUES

Au cours de l'année 2014, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats tout comme sur ceux de ses filiales.

Le nombre d'assignations en responsabilité des clients de la Caisse régionale, hors procédures contentieuses, engagées contre la Caisse a, néanmoins, enregistré une hausse sur les 12 derniers mois principalement due à l'augmentation des demandes de délai de grâce sur les crédits consommation et immobilier conformément à l'article L313-12 du code de la consommation.

7 - RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97.02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF), le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un dispositif de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités opérationnelles du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales.

Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes.
- La connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques.
- Le respect des règles internes et externes.
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs.
- L'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées

- D'une part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection).
- Et d'autre part, sous la responsabilité du Directeur de la Filière Risque, également responsable du Contrôle Permanent, qui est rattaché au Directeur Général et qui a sous sa responsabilité le responsable du Contrôle de la Conformité.

La maîtrise des risques de non-conformité

La fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11-7 du règlement 97.02 modifié relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il établit un plan de contrôle visant à couvrir les risques de non-conformité. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures. Sur la base du questionnaire annuel de l'ACPR sur la Protection de la clientèle présenté au Conseil d'Administration le 23 juin 2014, il recense les activités et procédures entrant dans le champ d'application de la réglementation et s'assure de leur respect aux normes fixées par les autorités.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, selon les dispositions énoncées par le Code monétaire et financier, font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le groupe Crédit Agricole. Dans le cadre de la réglementation sur les embargos, les flux internationaux font l'objet d'une surveillance via les outils de filtrage mis en place au sein du groupe Crédit Agricole.

Le Responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif intègre les dispositions relatives à la 3^{ème} directive applicable à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale. En 2013, la Caisse régionale a mis en œuvre un plan d'actions pluri annuel 2013-2015 relatif à la mise à jour des dossiers clients Personnes morales et Entreprises individuelles. La catégorie dite « prioritaire » a été traitée en totalité en 2014. L'action sur la cible « standard » se poursuivra en 2015. Elle a également poursuivi ses actions de mise à jour des dossiers « Personnes physiques ».

Le Responsable de la Conformité a en charge l'activité de centralisation et de coordination de la prévention et lutte contre la fraude. Dans ce cadre des indicateurs de pilotage et gestion ont été mis en place afin d'optimiser les processus dont la sécurisation serait à renforcer.

Le Responsable de la Conformité est également Responsable du **contrôle de la conformité des Services d'Investissement** de la Caisse régionale en qualité de prestataire de services d'investissement. La Caisse régionale respecte l'ensemble des dispositions du Règlement général AMF et notamment la réglementation « Abus de marché » ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). Elle a mis en place un dispositif d'encadrement des transactions personnelles des personnes susceptibles d'être en présence d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs activités ou personnes concernées par les règles déontologiques telles que les personnes dites « en situation sensible » et/ou initiés permanents.

Par ailleurs, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2014.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

DISTRIBUTION

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 :

- Exercice 2011 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,58 %.
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.
- Exercice 2012 :
 - Intérêts aux parts sociales de 2,78 %.
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.
- Exercice 2013 :
 - Intérêts aux parts sociales de 2,46 %.
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 20 mars 2015 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales de 1,89 %.
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,80 € par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, sont éligibles à l'abattement de 40 %.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2014 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisses, banques centrales		70 669	54 793
Effets publics et valeurs assimilées	5	374 962	0
Créances sur les établissements de crédit	3	10 705	10 754
Opérations internes au Crédit Agricole	3	2 926 185	3 424 373
Opérations avec la clientèle	4	14 631 601	14 935 321
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	78 867	126 145
Actions et autres titres à revenu variable	5	698 118	698 206
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	868 022	886 855
Parts dans les entreprises liées	6,7	268 720	263 924
Immobilisations incorporelles	7	986	1 043
Immobilisations corporelles	7	68 662	66 450
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	8	132 278	164 804
Comptes de régularisation	8	88 373	177 853
Total de l'actif		20 218 148	20 810 521
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit	10	382 025	392 597
Opérations internes au Crédit Agricole	10	8 381 184	9 337 463
Comptes créditeurs de la clientèle	11	7 136 696	7 086 762
Dettes représentées par un titre	12	1 414 201	1 223 672
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	13	180 717	117 155
Comptes de régularisation	13	167 479	184 400
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions	14, 15, 16	186 856	190 773
Dettes subordonnées	18	198 077	198 077
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	28 700	7 700
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	19	212 310	212 812
Primes d'émission	19	478 924	478 924
Réserves	19	1 366 248	1 305 345
Report à nouveau	19	0	-206
Résultat de l'exercice	19	84 731	75 047
Total du passif		20 218 148	20 810 521

Hors-bilan	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés			
Engagements de financement	26	1 778 926	2 089 199
Engagements de garantie	26	1 249 653	891 962
Engagements sur titres	26	859	1 861
Engagements reçus			
Engagements de financement	26	500 156	1 831 161
Engagements de garantie	26	4 477 932	4 774 456
Engagements sur titres	26	859	1 861

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23.
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24.

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2014 (en milliers d'euros)

Compte de résultat	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	29	572 075	658 240
Intérêts et charges assimilées	29	-352 031	-450 163
Revenus des titres à revenu variable	30	27 309	11 389
Commissions (produits)	31	199 487	198 936
Commissions (charges)	31	-30 255	-28 004
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	406	448
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	8 586	26 846
Autres produits d'exploitation bancaire	34	1 229	1 319
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-1 585	-2 385
Produit Net Bancaire		425 221	416 626
Charges Générales d'Exploitation	35	-244 229	-249 727
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat Brut d'Exploitation		173 032	158 860
Coût du risque	36	-19 568	-40 686
Résultat d'Exploitation		153 464	118 174
Résultat net sur actifs immobilisés	37	2 929	-5 821
Résultat Courant avant Impôt		156 393	112 353
Résultat exceptionnel	38	0	0
Impôt sur les bénéfices	39	-50 662	-33 306
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-21 000	-4 000
Résultat Net de l'exercice		84 731	75 047

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Nord Est 75 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014 soit 0,19% de son capital contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 26,48% du capital de la Caisse régionale sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Nord Est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les autres ressources d'épargne centralisées permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A..

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements jusqu'à 15 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations de marché.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise les opérations de change des Caisses régionales.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des Caisses régionales des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie.

Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2014

1.3.1. Cessions de créances

Au cours de l'exercice 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a procédé à la cession de créances douteuses sur la clientèle (particuliers et professionnels) pour environ 35,5 millions d'euros de valeur brute et un montant global perçu de 8,6 millions d'euros. À ce montant, s'ajoutent 1,1 million d'euros perçus de la CAMCA au titre de l'exclusion du périmètre de garantie de certaines créances cédées. Sur l'exercice 2014, compte tenu des dépréciations et reprises enregistrées, l'impact net des cessions de créances sur le Coût du risque est de -3,5 millions d'euros.

1.3.2. Indemnités de fin de carrière

Les écarts actuariels ne sont plus comptabilisés immédiatement en résultat mais sont désormais étalés sur la durée résiduelle de vie active du personnel bénéficiant du régime selon une approche similaire à celle prévue par la méthode du corridor.

1.3.3. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

En complément des dispositifs actuels de dépréciation d'actifs individuels et collectifs, le Crédit Agricole du Nord Est s'est dotée en 2012 d'un FRBG visant à couvrir les risques potentiels liés à la « Concentration de ses risques de crédit ».

L'objectif de ce FRBG « Risque de Crédit » est de permettre à la Caisse régionale de faire face à l'apparition d'un risque Crédit unitaire significatif dont la probabilité est, à date, incertaine et limitée (risques non avérés) mais dont les conséquences d'apparition auraient un impact majeur sur le compte de résultat. Sur les bases de ces principes, la dotation 2014 s'élève à 21 millions d'euros, portant le stock de FRBG à 28,7 millions d'euros.

1.3.4. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Au cours de l'exercice 2014, en application des directives du groupe, le Crédit Agricole du Nord Est a constaté un CICE à hauteur de 3,2 millions d'euros, comptabilisé en réduction des charges de personnel. Le CICE a été calculé au taux de 6% sur les rémunérations versées et provisionnées au cours de l'année 2014.

1.3.5. Dépréciation Crédits restructurés

Dans la perspective de la mise en place de nouvelles règles de provisionnement des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, une provision filière dite « Forbearance » a été constituée à partir du stock de créances dites restructurées dont la mise en place est inférieure à 1 an. Les créances saines depuis moins d'un an après la restructuration pour risques sont provisionnées à 75% et les créances du groupe de risque contagionnées sont provisionnées à 30%. Au 31 décembre 2014, cette provision s'élève à 20,2 M€.

1.3.6. Dépréciation Culture de la vigne

Le portefeuille de créances de la Caisse régionale présente une concentration de ses expositions sur la « filière Champagne ». Dans ce contexte, la Caisse Régionale a constitué une provision reposant notamment sur la réalisation d'un stress consistant à dégrader la notation Bâle 2 sur une assiette déterminée à partir des codes NAF (« culture de la vigne ») sur le périmètre « Retail ». Au 31 décembre 2014, cette provision s'élève à 8,5 M€.

1.4 - Événements postérieurs à l'exercice 2014

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2014 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de le Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable	14 janvier 2014 N° 2014-01	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des sociétés de financement	6 février 2014 N° 2014-02	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui

Règlement ANC relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance	5 juin 2014 N° 2014-04	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole du Nord Est sur la période.

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit.
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole.
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

• Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt.
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 118 550 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 64 249 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 10 milliers d'euros.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.
- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

• Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

• Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

• Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, le Crédit Agricole du Nord Est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 - Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-valeur latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent.
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - Immobilisations

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Foncier	Non amortissable	
Gros œuvre	Linéaire	30 ans
Second œuvre	Linéaire	20 ans
Installations techniques	Linéaire ou dégressif	10 ans
Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole.
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse et titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission.
- Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 - Provisions

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a enregistré une dotation de 21 millions d'euros au titre du « risque de concentration » (existence de risques crédits potentiels non avérés unitairement « importants »), portant ainsi la provision à 28,7 millions d'euros.

2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie «b» article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie «c» article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : «Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie «a» article 2.1 du règlement 90-15).
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie «d» article 25.1 du règlement 90-15).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transactions, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, le Crédit Agricole du Nord Est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole du Nord Est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges et courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées aux conditions de fin de mois de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés». Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole du Nord Est est nul au 31 décembre 2014.

2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 31 mai 2012 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est a appliqué, par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole du Nord Est a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation.
- Majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler.
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- Indemnités de retraite complémentaire dite « chapeau » pour les cadres de direction et pour les administrateurs.
- Indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel.
- Indemnités de fin de carrière pour les cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices du compte de résultat ».

Le Crédit Agricole du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

	31/12/2014					31/12/2013		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
À vue	364				364		364	275
À terme	7 017				7 017		7 017	7 132
Prêts subordonnés				3 324	3 324		3 324	3 347
Total	7 381			3 324	10 705		10 705	10 754
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	7 381			3 324	10 705		10 705	10 754
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	242 905				242 905	31	242 936	277 881
Comptes et avances à terme	149 199	660 688	570 789	1 242 303	2 622 979	15 258	2 638 237	3 101 476
Prêts subordonnés				45 000	45 000	12	45 012	45 016
Total	392 104	660 688	570 789	1 287 303	2 910 884	15 301	2 926 185	3 424 373
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	392 104	660 688	570 789	1 287 303	2 910 884	15 301	2 926 185	3 424 373
Total	399 485	660 688	570 789	1 290 627	2 921 589	15 301	2 936 890	3 435 127

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 48 336 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

4.1 - Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2014					31/12/2013		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	8 789	1 156			9 945		9 945	10 032
Autres concours à la clientèle	1 208 592	1 991 928	5 786 857	5 680 790	14 668 167	58 859	14 727 026	15 051 565
Comptes ordinaires débiteurs	54 331				54 331	907	55 238	61 364
Dépréciations							-160 608	-187 640
Valeur nette au bilan							14 631 601	14 935 321

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls au 31 décembre 2014.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 843 963 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 2 837 336 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 118 550 milliers d'euros contre 64 249 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	14 643 743	14 891 033
Autres pays de L'U.E.	79 189	152 688
Autres pays d'Europe	2 939	3 043
Amérique du Nord	1 276	1 577
Amérique Centrale et Latine	342	518
Afrique et Moyen-Orient	3 625	4 404
Asie et Océanie (hors Japon)	1 329	1 476
Japon	0	0
Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	14 732 443	15 054 739
Créances rattachées	59 766	68 222
Dépréciations	-160 608	-187 640
Valeur nette au bilan	14 631 601	14 935 321

4.3 - Opérations avec la clientèle - analyse par agent économique

Encours au 31/12/2014

	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 435 861	91 117	19 026	62 921	14 288
Agriculteurs	3 641 775	38 888	12 275	30 951	10 715
Autres professionnels	950 160	33 352	15 052	26 996	11 918
Clientèle financière	300 909	2 597	1 288	2 203	1 065
Entreprises	3 376 363	53 565	14 245	37 413	13 052
Collectivités publiques	1 036 828	0	0	0	0
Autres agents économiques	50 312	129	34	124	34
Total	14 792 208	219 648	61 920	160 608	51 072

Encours au 31/12/2013

	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 522 876	114 566	22 042	66 487	14 113
Agriculteurs	3 582 970	56 516	10 721	37 637	9 408
Autres professionnels	972 549	47 573	14 911	33 211	11 488
Clientèle financière	657 611	11 511	516	6 354	516
Entreprises	3 346 411	55 106	24 870	43 768	20 253
Collectivités publiques	984 124				
Autres agents économiques	56 420	334	305	183	157
Total	15 122 961	285 606	73 365	187 640	55 935

Note 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

	31/12/2014				31/12/2013	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées		374 972			374 972	
Dont surcote restant à amortir						
Dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations		-10			-10	
Valeur nette au bilan	0	374 962	0	0	374 962	0
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		12 213		63 968	76 181	123 124
Dont surcote restant à amortir						
Dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		191		2 524	2 715	3 104
Dépréciations		-29			-29	-83
Valeur nette au bilan	0	12 375	0	66 492	78 867	126 145
Actions et autres titres à revenu variable		698 217			689 217	704 922
Créances rattachées						
Dépréciations		-99			-99	-6 716
Valeur nette au bilan	0	698 118	0	0	698 118	698 206
Total	0	1 085 455	0	66 492	1 151 947	824 351
Valeurs estimatives	0	1 102 260	0	70 433	1 172 693	843 611
Plus-values latentes 31/12/2014	0	16 995	0	6 466	23 461	
Plus-values latentes 31/12/2013	0	13 232	0	9 181	22 413	

(1) Dont 62 125 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 67 472 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les titres subordonnés se décomposent en 58 549 milliers d'euros sur les établissements de crédit et 3 576 milliers d'euros sur les opérations avec la clientèle.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2014 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance. La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 16 995 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 13 232 milliers d'euros au 31 décembre 2013. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse, ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève 6 466 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 9 181 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille (hors effets publics)

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	31/12/2014	31/12/2013
Administrations et banques centrales (y compris États)	0	0
Établissements de crédit	61 653	103 606
Clientèle financière	698 217	704 922
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	14 527	19 518
Total en principal	774 397	828 046
Créances rattachées	2 716	3 104
Dépréciations	-128	-6 799
Valeur nette au bilan	776 985	824 351

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	72 604	374 972	0	447 576	119 548	0	0	119 548
Titres non cotés ⁽¹⁾	3 576	0	698 217	701 793	3 576	0	704 922	708 498
Créances rattachées	2 716	0	0	2 716	3 104	0	0	3 104
Dépréciations	-29	-10	-99	-138	-83	0	-6 716	-6 799
Valeur nette au bilan	78 867	374 962	698 118	1 151 947	126 145	0	698 206	824 351

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français : 676 869 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 676 869 milliers d'euros.
- OPCVM étrangers : 21 249 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 21 249 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (fonds dédiés notamment).

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	650 000	650 049
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	48 118	64 941
OPCVM autres		
Total	698 118	714 990

5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - analyse par durée résiduelle

	31/12/2014				31/12/2013			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	69 187	6 993	76 180	2 716	78 896	126 228
Effets publics et valeurs assimilées	0	374 972	0	0	374 972	0	374 972	0
Valeur brute	0	374 972	69 187	6 993	451 152	2 716	453 868	126 228
Dépréciations							-39	-83
Valeur nette au bilan							453 829	126 145

Note 6 - Titres de participation et de filiales

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

	Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptables des titres détenus 2014		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou produits financiers HT du dernier exercice écoulé	Résultats bénéficiés ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Parts dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité											
Participations dans les établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Nord Est Assur	31/12/2014	6 240	1 625	100,00	6 233	6 233	0	0	4 818	864	0
Nord Est Expansion	31/12/2014	16 000	5 230	100,00	16 002	16 002	0	0	614	1 216	0
Nord Est Champagne Agro Partenaire	31/12/2014	100 000	28 048	100,00	106 080	106 080	76 500	0	13 668	3 457	0
Nord Est Développement	31/12/2014	9 000	-1 380	100,00	15 482	7 119	0	0	3 475	-11	0
Nord Est Optimmo	31/12/2014	8 072	40	100,00	17 083	8 113	48 000	0	959	40	0
					160 880	143 547	124 500				
Autres titres de participations											
Sacam Avenir	31/12/2013	113 464	-70	3,57	5 205	5 205	0	0	1	-21	0
Sacam développement	31/12/2013	725 471	12 623	3,94	28 769	28 611	13 455	0	39 968	11 720	451
Sacam FIAT NET Europe	31/12/2013	47 185	-21 250	3,48	1 642	141	0	0	0	-6 932	0
Sacam Fireca	31/12/2013	22 510	1 009	3,73	1 666	877	0	0	0	-134	0
Sacam international	31/12/2013	522 023	80 544	3,99	35 938	22 258	0	0	81 207	80 712	1 821
Sacam Immobilier	31/12/2013	136 759	-237	3,88	5 411	5 411	0	0	9	-231	0
Sacam Participation	31/12/2013	62 558	8 707	3,94	2 856	2 856	0	0	2 856	1 769	0
Belgium CA	31/12/2014	155 700	6 476	45,00	70 065	70 065	0	0	1	-850	0
Rue la Boétie	31/12/2013	2 480 628	14 885 122	4,00	704 836	704 836	0	0	99 002	5 606	19 325
					856 388	840 260	13 455				
Participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité											
Participation dans les établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participation											
Autres titres détenus à long terme											
					14 396	13 922	598				
Total parts dans les entreprises liées et participations					1 031 664	997 729	138 553				

Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	161 292	173 321	161 292	164 790
Titres cotés				
Avances consolidables	124 500	124 500	119 550	119 550
Créances rattachées	261	261	328	328
Dépréciations	-17 333		-17 246	
Valeur nette au bilan	268 720	298 082	263 924	284 668
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	866 071	1 102 846	846 008	1 040 432
Titres cotés				
Avances consolidables	14 053	14 053	53 689	53 689
Créances rattachées	198	198	217	217
Dépréciations	-16 601		-17 360	
Sous-total titres de participation	863 721	1 117 097	882 554	1 094 338
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 301	4 301	4 301	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 301	4 301	4 301	4 301
Valeur nette au bilan	868 022	1 121 398	886 855	1 098 639
Total des titres de participation	1 136 742	1 419 480	1 150 779	1 383 307
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 031 664		1 011 601	
Titres cotés	0		0	
Total	1 031 664		1 011 601	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	161 292				161 292
Avances consolidables	119 550	7 000	2 050		124 500
Créances rattachées	328		67		261
Dépréciations	-17 246	-1 637	-1 550		-17 333
Valeur nette au bilan	263 924	5 363	567		268 720
Titres de participations et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	846 008	20 867	804		866 071
Avances consolidables	53 689	19 667	59 303		14 053
Créances rattachées	217		19		198
Dépréciations	-17 360	-1 529	-2 288		-16 601
Sous-total titres de participation	882 554	39 005	57 838		863 721
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 301				4 301
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 301				4 301
Valeur nette au bilan	886 855	39 005	57 838		868 022
Total	1 150 779	44 368	58 405		1 136 742

Immobilisations incorporelles et corporelles

	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2014
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 882	239	773		2 348
Amortissements et dépréciations	-1 839	-1 246	-1 723		-1 362
Valeur nette au bilan	1 043	-1 007	-950		986
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	141 585	32 459	6 608	-12 780	154 656
Amortissements et dépréciations	-75 136	-8 652	-214	-2 420	-85 994
Valeur nette au bilan	66 449	23 807	6 394	-15 200	68 662
Total	67 492	22 800	5 444	-15 200	69 648

(1) 15 200 milliers d'euros correspondent aux sorties d'amortissements sur cessions d'immobilisations.

42 COMPTES INDIVIDUELS

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	0	1
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Comptes de règlement	29	38
Débiteurs divers	132 249	164 765
Valeur nette au bilan	132 278	164 804
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	10 098	97 135
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	1 563	1 503
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 433	7 333
Autres produits à recevoir	53 354	54 652
Charges à répartir ⁽²⁾	2 138	2 442
Autres comptes de régularisation	14 787	14 788
Valeur nette au bilan	88 373	177 853
Total	220 651	342 657

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Cette ligne intègre les charges à répartir sur les « Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires » présentés de façon distincte jusqu'en 2013.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	187 640	112 165	138 256	941		160 608
Sur opérations sur titres	6 798	29	6 689			138
Sur valeurs immobilisées	36 451	4 412	5 774			35 089
Sur autres actifs	4 879	16	992		-1	3 902
Total	235 768	116 622	151 711	941	-1	199 737

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

	31/12/2014					31/12/2013		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts								
À vue	7 044				7 044		7 044	5 612
À terme	20 000	57 500	277 535	17 422	372 457	2 524	374 981	386 985
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	27 044	57 500	277 535	17 422	379 501	2 524	382 025	392 597
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	152 687				152 687	2 233	154 920	150 465
Comptes et avances à terme	912 747	2 378 653	3 432 687	1 491 914	8 216 001	10 263	8 226 264	9 186 998
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	1 065 434	2 378 653	3 432 687	1 491 914	8 368 688	12 496	8 381 184	9 337 463
Total	1 092 478	2 436 153	3 710 222	1 509 336	8 748 189	15 020	8 763 209	9 730 060

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2014					31/12/2013		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 098 619				3 098 619	325	3 098 944	3 015 572
Comptes d'épargne à régime spécial								
À vue	57 181				57 181		57 181	56 214
À terme								
Autres dettes envers la clientèle								
À vue	21 315				21 315		21 315	35 967
À terme	95 238	463 652	2 585 303	754 606	3 898 799	60 457	3 959 256	3 979 009
Valeur au bilan	3 272 353	463 652	2 585 303	754 606	7 075 914	60 782	7 136 696	7 086 762

44 COMPTES INDIVIDUELS

11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agent économique

	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	3 335 197	3 573 244
Agriculteurs	1 104 501	984 356
Autres professionnels	307 742	261 595
Clientèle financière	49 113	38 789
Entreprises	1 922 876	1 772 248
Collectivités publiques	137 489	160 203
Autres agents économiques	218 996	225 811
Total en principal	7 075 914	7 016 246
Dettes rattachées	60 782	70 516
Valeur au bilan	7 136 696	7 086 762

Note 12 - Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2014				Total en principal	Dettes	Total	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Bons de caisse	1 212	8 795	27 797		37 804	3 095	40 899	43 474
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	170 000	1 011 250	17 412	171 926	1 370 588	2 714	1 373 302	1 180 198
Valeur au bilan	171 212	1 020 045	45 209	171 926	1 408 392	5 809	1 414 201	1 223 672

(1) Dont un BMTN émis à l'étranger en 2010 pour 20 000 milliers d'euros, à échéance en 2015 et pour lequel la dette rattachée représente 13 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	3	10
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	169 950	100 249
Versements restant à effectuer sur titres	10 764	16 896
Valeur au bilan	180 717	117 155
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	17 948	24 454
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9	2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	10 104	11 890
Produits constatés d'avance	45 513	50 713
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 247	7 495
Autres charges à payer	82 413	82 647
Autres comptes de régularisation	6 245	7 199
Valeur au bilan	167 479	184 400
Total	348 196	301 555

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions de passif						
Engagements de retraite et assimilés	179		27			152
Primes médailles du travail	1 684	137		101		1 720
Engagements par signature	7 591	3 730		3 789		7 532
Risques fiscaux ⁽¹⁾	3 456	20		269		3 207
Participation ⁽²⁾		29				29
Risques de crédit ⁽³⁾	106 802	82 846		80 159		109 489
Risques opérationnels ⁽⁴⁾	8 380	145	170	5 691		2 664
Risques de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁵⁾	12 740	5 180				17 920
Litiges ⁽⁶⁾	6 224	714	424	1 603		4 911
Dépôts à terme à taux progressif ⁽⁷⁾	35 606	8 842	8 893			35 555
Autres risques et charges	8 111	1 207	407	5 234		3 677
Valeur au bilan	190 773	102 850	9 921	96 846		186 856

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Provisions pour risques sur titre de participation constatés dans les comptes individuels.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Provisions sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(5) Voir note 15 ci-après.

(6) Provisions sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(7) Provision pour risques et charges correspondant au complément d'intérêts liés à l'application du TIE sur les dépôts à terme à taux progressif.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 194 130 heures, dont 172 874 heures n'ayant pas donné lieu à demande, pour les salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2014.

Note 15 - Épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	648 195	357 612
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	531 557	999 396
Ancienneté de plus de 10 ans	866 662	539 775
Total plans d'épargne-logement	2 046 414	1 896 783
Total comptes épargne-logement	178 481	185 229
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 224 895	2 082 012

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	8 153	10 726
Comptes épargne-logement	25 701	33 920
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	33 854	44 646

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	113
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 381	3 303
Ancienneté de plus de 10 ans	15 539	9 324
Total plans d'épargne-logement	17 920	12 740
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 920	12 740

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	12 740	5 180		17 920
Comptes épargne-logement	0	0		0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 740	5 180		17 920

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction.

Ces engagements sont principalement couverts par quatre polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica.

Variations de la dette actuarielle

	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 051	28 049
Coûts des services rendus sur l'exercice	1 842	1 591
Coût financier	851	805
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	23	-17
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 746	-2 317
(Gains) / pertes actuariels	2 188	-60
Dette actuarielle au 31/12/N	31 209	28 051

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	1 842	1 591
Coût financier	851	805
Rendement attendu des actifs	-836	-773
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	-2	15
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 855	1 638

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	28 068	27 131
Rendement attendu des actifs	836	773
Gains / pertes actuariels	-153	125
Cotisations payées par l'employeur	1 885	2 372
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	23	-17
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 746	-2 316
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	28 913	28 068

Variations de la provision

	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N	-31 209	-28 051
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	2 144	-200
Juste valeur des actifs fin de période	28 913	28 068
Position nette (Passif) / Actifs au 31/12/N	-152	-183

Rendement des actifs des régimes

Au 31 décembre 2014, le taux moyen de rendement attendu des actifs s'élève à 2,98%.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,25 %.
- Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,05 %.

Note 17 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux

	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux	28 700	7 700
Valeur au bilan	28 700	7 700

Note 18 - Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme				193 000	193 000	5 077	198 077	198 077
Valeur au bilan				193 000	193 000	5 077	198 077	198 077

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 9 923 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 11 533 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Conformément au paragraphe III.1.7 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC, deux emprunts représentent unitairement plus de 10% du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- Une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.
- Une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295 %, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

	Capital ⁽¹⁾	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau ⁽²⁾	Résultat	Total des capitaux Propres
Solde au 31 décembre 2012	212 835	873 263	371 414	478 924	74 986	2 011 422
Intérêts aux parts et divers versés					-14 318	
Variation des Parts Sociales	-23					
Variation des CCA						
Affectation du résultat social 2012		45 501	15 167		-60 668	
Report à nouveau (débitaire) ⁽³⁾				-206		
Résultat de l'exercice 2013					75 047	
Solde au 31 décembre 2013	212 812	918 764	386 581	478 718	75 047	2 071 922
Intérêts aux parts et divers versés					-13 938	
Variation des Parts Sociales	-502					
Variation des CCA						
Affectation du résultat social 2013		45 677	15 226	206	-61 109	
Report à nouveau (débitaire) ⁽³⁾						
Résultat de l'exercice 2014					84 731	
Solde au 31 décembre 2014	212 310	964 441	401 807	478 924	84 731	2 142 213

(1) Le capital du Crédit Agricole du Nord Est est composé de parts sociales souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital social d'éleve à 212 310 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Cette rubrique correspond aux primes d'émission pour 426 116 milliers d'euros et aux primes de fusion à hauteur de 52 808 milliers d'euros.

(3) Une variation d'un montant de 206 milliers d'euros est due, suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2013, au changement de détermination de la provision des écarts actuariels.

Note 20 - Composition des fonds propres

	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	2 142 213	2 071 922
Fonds pour risques bancaires généraux	28 700	7 700
Dettes subordonnées et titres participatifs	198 077	198 077
Total des fonds propres	2 368 990	2 277 699

Note 21 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

Les principales opérations réalisées avec les entreprises liées et les participations concernent :

- Le capital détenu dans les dites participations (cf. note 6).
- Et les avances en compte courant d'associés (cf. note 6).

Note 22 - Transactions effectuées avec les parties liées

Les transactions effectuées par le Crédit Agricole du Nord Est avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Note 23 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises

	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	4 328	4 319	2 766	2 763
Devises	2 206	2 206	1 377	1 377
Euros	2 122	2 113	1 389	1 386
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	4 328	4 319	2 766	2 763

Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2014	Total au 31/12/2013
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾				
Swaps de taux d'intérêt	3 364 710	307 286	3 671 996	3 642 816
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
Options de swap de taux	Achetés			
	Vendus			
Instruments de taux intérêts à terme	Achetés			600
	Vendus			600
Instruments de taux de change à terme	Achetés	2 023	2 023	6 359
	Vendus	2 023	2 023	6 359
Instrum. sur actions et indices boursiers à terme	Achetés			
	Vendus			
Autres instruments à terme conditionnels	Achetés			
	Vendus			
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit	Achetés			
	Vendus			
Total	3 364 710	311 332	3 676 042	3 656 734

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Sur l'exercice 2014, la Caisse régionale n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2014			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	467 500	538 237	2 666 258	467 500	538 237	2 666 258
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	467 500	538 237	2 666 258	467 500	538 237	2 666 258
Swaps de devises	4 047			4 047		
Opérations de change à terme	8 647			8 647		
Sous total	12 694			12 694		
Total	480 194	538 237	2 666 258	480 194	538 237	2 666 258

	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	256 000	896 164	2 490 652	256 000	896 164	2 490 652
Caps, Floors, Collars	1 200			1 200		
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	257 200	896 164	2 490 652	257 200	896 164	2 490 652
Swaps de devises	9 606	3 112		9 606	3 112	
Opérations de change à terme	5 528			5 528		
Sous total	15 134	3 112		15 134	3 112	
Total	272 334	899 276	2 490 652	272 334	899 276	2 490 652

24.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	1 322	3 671 996	-51 800	3 642 816
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	0	0	0	1 200
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	1 322	3 671 996	-51 800	3 644 016
Swaps de devises	0	4 047	0	12 718
Opérations de change à terme	0	8 647	0	5 528
Sous total	0	12 694	0	18 246
Total	1 322	3 684 690	-51 800	3 662 262

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

24.3 - Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt (encours bruts notionnels)

	Position ouverte isolée ⁽¹⁾	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	307 286	774 188	2 590 521	0

(1) La Caisse régionale enregistre en Position ouverte isolée les opérations de dérivés traitées avec la Clientèle ainsi que les opérations de couverture y afférent (absence d'exposition nette).

La Caisse régionale n'a opéré aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

Note 25 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Ventilation au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement est mesurée au regard d'une part de la Valeur de Marché positive de ces instruments et, d'autre part, du Risque de Crédit Potentiel mesuré à partir du add-on prudentiel (risques fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats).

Pour information, en complément, les effets de réduction des risques des accords de compensation et de collatéralisation sont également présentés.

Les risques correspondent aux «Équivalent Risque Crédit», c'est-à-dire exprimés avant application des coefficients de pondération liés à la nature de la contrepartie (20 % pour les Établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau) et 100 % pour les «autres contreparties»).

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	89 682	23 969	113 651	14 898	25 316	40 214
Risques sur les autres contreparties	5 597	2 043	7 640	1 074	2 146	3 220
Total Risques de contreparties	95 279	26 012	121 291	15 972	27 462	43 434
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	-30 673	-17 288	-47 961			-8 800
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	64 607	8 724	73 331			34 634

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Note 26 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 778 926	2 089 199
Engagements en faveur d'établissements de crédit	27 458	172 552
Engagements en faveur de la clientèle	1 751 468	1 916 647
Ouverture de crédits confirmés	1 441 130	1 643 592
Ouverture de crédits documentaires	2 651	3 229
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 438 479	1 640 363
Autres engagements en faveur de la clientèle	310 338	273 055
Engagements de garantie	1 249 653	891 962
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	943 400	596 876
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 275	415
Autres garanties	942 125	596 461
Engagements d'ordre de la clientèle	306 253	295 086
Cautions immobilières	48 525	68 036
Autres garanties d'ordre de la clientèle	257 728	227 050
Engagements sur titres	859	1 861
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements à donner	859	1 861
Engagements reçus		
Engagements de financement	500 156	1 831 161
Engagements reçus d'établissements de crédit	500 156	1 831 161
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	4 477 932	4 774 456
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 987 674	2 030 972
Engagements reçus de la clientèle	2 490 258	2 743 484
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	329 796	314 234
Autres garanties reçues	2 160 462	2 429 250
Engagements sur titres	859	1 861
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	859	1 861

Dont 890 948 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 610 867 milliers d'euros.

Note 27 – Actifs donnés et reçus en garantie

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, le Crédit Agricole du Nord Est s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2014, le montant de cet engagement s'élève à 2 057 983 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a apporté 3 482 811 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 063 431 milliers d'euros au 31 décembre 2013. le Crédit Agricole du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Note 28 – Engagements de crédit bail

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas d'engagement de crédit-bail.

Note 29 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	572 075	658 240
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 565	3 993
Sur opérations internes au Crédit Agricole	80 091	112 686
Sur opérations avec la clientèle	471 807	531 479
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 702	10 065
Produit net sur opérations de macro-couverture	10 893	0
Sur dettes représentées par un titre	17	17
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et charges assimilés	-352 031	-450 163
Sur opérations avec les établissements de crédit	-13 163	-13 274
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-173 566	-208 839
Sur opérations avec la clientèle	-151 219	-183 576
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	-31 384
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-12 895	-12 579
Autres intérêts et charges assimilés	-1 188	-511
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés ⁽¹⁾	220 044	208 077

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est une charge de 9 923 milliers d'euros, contre une charge de 11 533 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 30 - Revenus des titres

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	687	3 228	3 611	520
Titres d'investissement	5 015	6 837		
Opérations diverses sur titres	17	17		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			23 698	10 869
Total des revenus sur titres	5 719	10 082	27 309	11 389

Note 31 - Produit net des commissions

	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	828	-164	664	855	-18	837
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 860	-12 930	8 930	23 179	-11 115	12 064
Sur opérations avec la clientèle	45 936	-419	45 517	43 199	-1 663	41 536
Sur opérations sur titres	0	-29	-29	0	-10	-10
Sur opérations de change	137	0	137	139	0	139
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	13	0	13	18	0	18
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	130 379	-16 368	114 011	131 248	-14 872	116 376
Provision pour risques sur commissions	334	-345	-11	298	-326	-28
Total produit net des commissions	199 487	30 255	169 232	198 936	-28 004	170 932

(1) dont prestations d'assurance-vie : 28 382 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	387	362
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	19	86
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	406	448

Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-29	-961
Reprises de dépréciations	6 689	6 399
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	6 660	5 438
Plus-values de cessions réalisées	3 465	21 479
Moins-values de cessions réalisées	-1 539	-71
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 926	21 408
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	8 586	26 846

Note 34 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	1 002	1 107
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	227	212
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	1 229	1 319
Charges diverses	-1 530	-2 335
Quote-part des opérations faites en commun	-55	-50
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 585	-2 385
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	-356	-1 066

Note 35 - Charges générales d'exploitation

	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-87 415	-90 367
Charges sociales	-39 972	-41 373
Dont charges de retraite	-11 408	-12 027
Intéressement et participation	-15 601	-15 728
Impôts et taxes sur rémunérations	-17 321	-16 433
Total des charges de personnel	-160 308	-163 901
Refacturation et transfert de charges de personnel	12 451	11 442
Frais de personnel nets	-147 858	-152 459
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-12 263	-12 320
Services extérieurs et autres frais administratifs	-85 640	-86 354
Total des charges administratives	-97 903	-98 674
Refacturation et transferts de charges administratives	1 532	1 406
Frais administratifs nets	-96 371	-97 268
Charges générales d'exploitation	-244 229	-249 727

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 201 milliers d'euros a été accordé au Crédit Agricole du Nord Est au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 2 201 milliers d'euros au 31 décembre 2014 pour les dépenses suivantes :

- Dépenses de formation : 352 milliers d'euros.
- Dépenses d'innovation : 1 849 milliers d'euros.

Le montant des crédits restant à employer est de 3 218 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	480	482
Non cadres	1 552	1 567
Total	2 032	2 049

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, est respectivement de 272 milliers d'euros et de 2 537 milliers d'euros.

Le montant des crédits accordés pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction est de 953 milliers d'euros, il s'élève à 95 milliers d'euros pour les membres du Conseil d'Administration.

Note 36 - Coût du risque

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dépréciations sur créances douteuses	-108 604	-139 388
Autres provisions et dépréciations	-87 363	-2 299
Reprises de provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	130 414	169 267
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	97 373	10 376
Variation des provisions et dépréciations	31 820	37 956
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	-12 905	-14 144
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	-52 641	-81 741
Décote sur prêts restructurés	-395	-20
Récupérations sur créances amorties	15 022	17 518
Autres pertes	-469	-255
Autres produits		
Coût du risque	-19 568	-40 686

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 40 634 milliers d'euros.

Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 11 956 milliers d'euros.

(2) Dont 222 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 11 463 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 40 634 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 37 - Résultat net sur actifs immobilisés

	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 195	-7 483
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 837	1 573
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	642	-5 910
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 317	316
Moins-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1	0
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-124	0
Solde des plus et moins-values de cessions		
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 192	316
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1 459	359
Moins-values de cessions	-1 365	-586
Solde en perte ou en bénéfice	94	-227
Résultat net sur actifs immobilisés	2 928	-5 821

Note 38 - Charges et produits exceptionnels

Sur l'exercice 2014, la Caisse régionale n'a comptabilisé aucune charge ni aucun produit exceptionnel.

Note 39 - Impôt sur les bénéfiques

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

	31/12/2014
Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3 % et contribution exceptionnelle de 10,7 %)	-54 369
Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel	0
Crédits d'impôts	896
Provision pour charge d'impôt	-595
Étalement prêts à taux zéro	-443
Régularisations sur exercices antérieurs	1 782
Effet de l'intégration fiscale	2 192
Contribution sur revenus distribués	-125
Total impôt sur les bénéfiques	-50 662

Note 40 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Le Crédit Agricole du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ». Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

Note 41 - Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2014 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 42 - Affectation des résultats

	31/12/2014
Résultat net comptable	84 731
Report à nouveau débiteur	0
Intérêts aux parts sociales	2 234
Dividendes des C.C.A.	11 342
Réserve légale	53 366
Réserve facultative	17 789

Note 43 - Implantation dans des États ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires

Le Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

Note 44 - Publicité des honoraires de Commissaires aux Comptes

	KPMG SA	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	101	50 %	101	50 %
Total	101	50 %	101	50 %

Ces honoraires sont présentés hors taxes (frais et débours exclus) et se rapportent à l'exercice 2014.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 «Principes et méthodes comptables» de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2014 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 27 février 2015

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit FS I
Département de KPMG S.A.

MAZARS

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège du Crédit Agricole du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2014

ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

I - CADRE GÉNÉRAL

1 - Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients.

Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A..

Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres en Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction.

Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

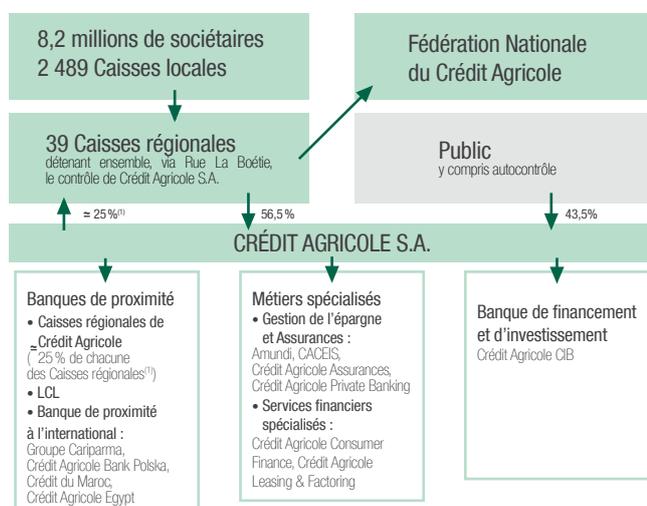
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code Monétaire et Financier, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.511-31 et article L.511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



Activités et filiales spécialisées :

Crédit Agricole Capital Investissement & Finance, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions, Crédit Agricole Cards & Payments

Au 31 décembre 2014

2. - Relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels du Crédit Agricole du Nord Est, à l'exception du volet prudentiel relatif à la garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA dans le cadre du Switch. En effet, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales.
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole du Nord Est sont les sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence. La liste des sociétés est présentée en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale affectent les comptes consolidés.

Autres relations internes

Au 31 décembre 2014, les relations financières du Crédit Agricole du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS NORD EST EXPANSION, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 20 931 milliers d'euros.
- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 127 710 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 76 500 milliers d'euros.
- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CRELAN, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 72 868 milliers d'euros
- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 8 113 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 48 000 milliers d'euros, constitue un sous-pilier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS CHARLEVILLE FOREST, SAS LAON BROSSOLETTE, SAS CHALONS MONT BERNARD, NORD EST GESTION IMMOBILIERE et NORD EST IMMO. Au 31 décembre 2014, les titres de la SAS Nord Est Optimmo sont dépréciés durablement pour 9 714 milliers d'euros.

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention de la Caisse régionale du Nord Est est précisé dans le cadre juridique et financier de l'annexe individuelle (note 1.1).

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières. Ces participations non consolidées sont les suivantes :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 7 119 milliers d'euros. Au 31 décembre 2014, les titres de la SAS Nord Est Développement sont dépréciés durablement pour 8 608 milliers d'euros.
- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 1 594 milliers d'euros.
- SAS NORD EST ASSUR, société d'assurance détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 7 596 milliers d'euros.
- SAS SIGNE, société d'édition détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 205 milliers d'euros.

II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)

Compte de résultat

	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité ⁽¹⁾
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	587 246	664 610
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-382 701	-434 408
+ Commissions (produits)	4.2	199 486	198 937
- Commissions (charges)	4.2	-30 256	-28 005
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 375	-3 800
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	39 614	21 054
+ Produits des autres activités	4.5	20 788	12 714
- Charges des autres activités	4.5	-1 243	-2 266
Produit net bancaire		434 309	428 836
- Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-261 940	-259 995
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-11 944	-10 291
Résultat brut d'exploitation		160 425	158 550
- Coût du risque	4.8	-19 228	-40 411
Résultat d'exploitation		141 197	118 139
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-213	1 850
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	189	-290
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		141 173	119 699
- Impôts sur les bénéfices	4.10	-42 963	-42 787
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		98 210	76 912
- Participations ne donnant pas le contrôle		538	0
Résultat net - part du groupe		98 748	76 912

(1) Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité ⁽¹⁾
Résultat net		98 210	76 912
Gain et pertes actuariels sur avantages post emploi		-1 761	-616
Gain et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-581	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-2 342	-616
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		0	-581
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		755	224
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		0	198
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ultérieurement en résultat		-1 587	-775
Gains et pertes sur écarts de conversion		0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-27 435	-71 530
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		0	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		43 538	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		16 102	-71 530
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, hors entités mises en équivalence		0	36 707
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-1 386	36 108
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		0	-12 472
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ultérieurement en résultat		14 717	-11 187
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	13 130	-11 962
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		111 339	64 950
Dont participations ne donnant pas le contrôle		538	0
Dont part du Groupe		111 877	64 950

(1) Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

Bilan actif

	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité ⁽¹⁾	01/01/2013 Retraité ⁽¹⁾
Caisse, banques centrales	6.1	70 669	54 794	52 825
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	10 498	8 767	28 169
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	126 620	16 664	39 038
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	2 013 180	1 673 013	1 092 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	2 915 499	3 436 345	3 416 940
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	14 690 452	14 947 711	15 861 938
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		106 544	62 326	103 488
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	66 491	111 791	144 325
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	61 097	51 255	35 998
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	218 511	331 830	354 264
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	140 104	0	0
Participation aux bénéfices différée		0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	643	135 833	221 054
Immeubles de placement	6.17	631	593	883
Immobilisations corporelles	6.18	112 252	113 083	104 364
Immobilisations incorporelles	6.18	986	1 582	1 675
Écarts d'acquisition	6.19	0	0	0
Total de l'actif		20 534 177	20 945 587	21 457 647

(1) Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11

Bilan passif

	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité ⁽¹⁾	01/01/2013 Retraité ⁽¹⁾
Banques centrales	6.1	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 720	4 980	24 264
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	125 317	68 347	113 392
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	8 630 957	9 601 525	9 572 495
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	7 122 959	7 083 662	6 792 978
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	1 408 826	1 211 510	1 770 919
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		143 205	9 272	42 172
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	9 271	0	158
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	314 421	288 317	361 956
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Provisions techniques des entreprises d'assurance		0	0	0
Provisions	6.20	80 015	85 039	75 333
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	203 971	205 129	374 992
Total dettes		18 044 662	18 557 781	19 128 659
Capitaux propres		2 489 515	2 387 806	2 328 988
Capitaux propres part du Groupe		2 489 515	2 387 806	2 328 988
Capital et réserves liées		733 643	727 466	707 049
Réserves consolidées ⁽¹⁾		1 567 420	1 506 854	1 484 634
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		89 704	76 574	88 537
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Résultat de l'exercice		98 748	76 912	48 768
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0	0
Total du passif		20 534 177	20 945 587	21 457 647

(1) Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11

Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 publié	242 098	1 983 915	0	2 226 013	-858	89 396	88 538	14 438	2 328 989	238 663	2 567 652
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 11)										-238 663	-238 663
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 retraité	242 098	1 983 915	0	2 226 013	-858	89 396	88 538	14 438	2 328 989	0	2 328 989
Variation de capital	26 169	-5 753		20 416					20 416		20 416
Dividendes versés en 2013								-14 438	-14 438		-14 438
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	26 169	-5 753	0	20 416				-14 438	5 978		5 978
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-775	-11 189	-11 964		-11 964		-11 964
Résultat 2013								76 912	76 912		76 912
Autres variations		-12 109		-12 109					-12 109		-12 109
Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraité	268 267	1 966 053	0	2 234 320	-1 633	78 207	76 574	76 912	2 387 806	0	2 387 806
Affectation du résultat 2013		62 199		62 199				-62 199			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	268 267	2 028 252	0	2 296 519	-1 633	78 207	76 574	14 713	2 387 806	0	2 387 806
Variation de capital	11 821	-7 277		4 544					4 544		4 544
Dividendes versés en 2014								-14 713	-14 713		-14 713
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11 821	-7 277		4 544				-14 713	-10 169		-10 169
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 587	14 717	13 130		13 130		13 130
Résultat 2014								98 748	98 748		98 748
Autres variations											
Capitaux propres au 31 décembre 2014	280 088	2 020 975	0	2 301 063	-3 220	92 924	89 704	98 748	2 489 515		2 489 515

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

Les capitaux propres Part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende 2014) s'élèvent à 2 489,5 millions d'euros contre 2 387,8 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 101,7 millions d'euros. Cette évolution est à rapprocher principalement des mouvements suivants :

- Hausse du capital social et des réserves liées pour 4,5 millions d'euros suite à la souscription de parts sociales sur l'exercice 2014.
- Hausse des gains latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente pour 14,7 millions d'euros.
- Constatation du résultat bénéficiaire 2014 pour 98,7 millions d'euros, compensé par la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2013 pour 14,7 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité ⁽⁵⁾
Résultat avant impôts	141 173	119 699
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 945	10 291
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	37 832	67 733
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	214	-1 850
+/- Résultat net des activités d'investissement	-2 708	79
+/- Résultat net des activités de financement	8 589	11 532
+/- Autres mouvements	-3 647	-19 752
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	52 225	68 033
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-549 324	299 279
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	311 183	1 138 558
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-127 831	-1 127 036
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	161 781	-91 420
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾		4 950
- Impôts versés	-41 077	-40 889
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-245 268	183 442
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-51 870	371 174
+/- Flux liés aux participations ⁽²⁾	-277 663	-599 816
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 839	-19 207
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-292 502	-619 023
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	-1 917	12 868
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾	-8 285	-178 650
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-10 202	-165 782
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-354 574	-413 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	597 721	741 802
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	283 362	358 507
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	314 359	383 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	243 147	328 171
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	70 667	54 777
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	172 480	273 394
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-354 574	-413 631

* composé du solde net des postes « Caisse et banques centrales » hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains », tels que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2013, ce montant correspond au versement de dividendes de la SAS Belgium CA.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ce montant correspond principalement à la variation de trésorerie chez Crelan (-278 millions d'euros) suite au changement de méthode lié à l'application de la norme IFRS11 (mise en équivalence versus intégration proportionnelle).

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement :

- Les encaissements liés aux émissions d'instruments de capital sur les Caisses locales et la Caisse régionale pour 12,8 millions d'euros,
- Le versement de dividendes par l'entité consolidante à ses actionnaires hors-groupe à hauteur de 14,7 millions d'euros pour 2014.

(4) Ce montant correspond aux charges d'intérêts des bons à moyen terme négociables subordonnés.

(5) Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

III - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 - Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11-Dec-12 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11-Dec-12 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11-Dec-12 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11-Dec-12 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11-Dec-12 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13-Dec-12 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	4-Apr-13 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20-Nov-13 (UE n°1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19-Dec-13 (UE n°1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n°1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. À contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole du Nord Est intervient en qualité de co-entrepreneur dans les entités CRELAN et Belgium CA.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'impact sur la taille du bilan au 1^{er} janvier 2013 est de -7 538 697 milliers d'euros et sur la situation nette de -238 663 milliers d'euros.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables (des nouvelles normes de consolidation) ou autres événements et les évolutions du périmètre de consolidation en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.

Les nouvelles informations à donner au titre de l'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.16 Co-entreprises et entreprises associées.
- Note 6.22 Participations ne donnant pas le contrôle.
- Note 12.1.1. Restrictions sur les entités contrôlées.
- Note 12.1.2. Soutiens sur les entités structurées contrôlées.
- Note 13.1 Entités structurées non consolidées.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés.
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé.
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux.
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change.
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays.
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur.
- Les participations non consolidées.
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs.
- Les plans de stock-options.
- Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.
- Les dépréciations des créances.
- Les provisions.
- Les dépréciations des écarts d'acquisition.
- Les actifs d'impôts différés.
- La valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 - Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 - Titres à l'actif

1.3.2.1.1 - Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.
- prêts et créances.
- actifs financiers disponibles à la vente.

1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- Ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- Ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A..

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A..
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales.
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables - Dépréciation des titres).

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A..
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A..
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A..
- Constatation d'un résultat net déficitaire.
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3 - Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 - Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- Des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif).
- Dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par groupe Crédit Agricole du Nord Est en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

1.3.2.3 - Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4 - Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2.4.1 - Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tels que :

- des difficultés financières importantes du débiteur.
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital,
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts).
- Une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

1.3.2.4.1.1 - Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

1.3.2.4.1.2 - Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe Crédit Agricole du Nord Est démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois

Dans le cadre de la réglementation Bâloise, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

1.3.2.4.2 - Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficulté financière sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable du prêt.
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

1.3.2.4.3 - Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

1.3.2.4.4 - Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.5 - Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

La distinction instrument de dettes / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ou
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.6 - Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21. Provisions.

1.3.2.7 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1 - La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- Couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé, accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent.
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- Couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- Couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

1.3.2.7.2 - Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.
- Séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.8 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

1.3.2.8.1 - Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicés en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

1.3.2.8.2 - Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

1.3.2.8.2.1 - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New-York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

1.3.2.8.2.2 - Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables.
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

1.3.2.8.2.3 - Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

1.3.2.8.2.4 - Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour le Crédit Agricole du Nord Est, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.9 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.9.1 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.9.2 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les pertes de valeur des titres à revenu variable.
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé.
- Les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10 - Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.11 - Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- Celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- Le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12 - Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration.
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- Lorsqu'il arrive à extinction, ou
- Lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

1.3.3 - Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- Les risques opérationnels.
- Les avantages au personnel.
- Les risques d'exécution des engagements par signature.
- Les litiges et garanties de passif.
- Les risques fiscaux.
- Les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures.
- L'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20. Provisions.

1.3.4 - Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus.
- Les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice).
- Les indemnités de fin de contrat de travail.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1 - Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

1.3.4.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

1.3.4.2.1 - Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19.
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

1.3.4.2.2 - Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 - Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 «Paiements en actions et assimilés» impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (Stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

1.3.6 - Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif. Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres.
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, si et seulement si :

- L'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- Les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable.
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

1.3.7 - Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droit contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	30 ans
• Second œuvre	20 ans
• Installations techniques	10 ans
• Agencements	8 à 10 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 - Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- Sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres.
- Les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- Les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.
- Les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat.
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 - Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.
- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - Le montant des commissions peut être évalué de façon fiable.
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise.
 - Le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 - Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- Constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus.
- Décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier.
- Constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) L'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice.
 - b) La valeur nette comptable des immobilisations louées.
 - c) La provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.
- Elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- Elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- Le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- Le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

1.4.1 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

1.4.1.1 - Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole du Nord Est et des 75 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2 - Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque le Crédit Agricole du Nord Est est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit Agricole du Nord Est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit Agricole du Nord Est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes.

Le contrôle existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit Agricole du Nord Est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit Agricole du Nord Est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

1.4.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- L'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole du Nord Est.
- La mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit Agricole du Nord Est constate :

- En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un «écart d'acquisition complémentaire».
- En cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

1.4.3 - Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- Conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- Conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5 - Regroupements d'entreprises - Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur, même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- À la juste valeur à la date d'acquisition.
- À la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- Des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur.
- Des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs.
- Des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit Agricole du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- Lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres.
- Les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-dessous, au niveau des tableaux, les montants donnés au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application en 2014 des nouvelles normes de consolidation.

Les effets du changement de méthode comptable liés à ces normes de consolidation sont exposés en note 11 Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation).

2 - Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Les évolutions sur l'année 2014 concernent le changement de méthode de consolidation des entités Belgium CA et Crelan. En effet, à compter du 1^{er} Janvier 2014, la norme IFRS 11 devient applicable, supprimant ainsi la méthode de l'intégration proportionnelle. Ces deux entités sont donc désormais consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Par ailleurs, compte tenu de la signature d'un protocole de cession de Crelan, les conditions de classification des titres en « Actifs non courants destinés à être cédés » selon la norme IFRS 5 sont remplies (le caractère hautement probable de la vente étant démontré). Cette classification est sans impact en résultat (absence de dépréciation).

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, le Crédit Agricole du Nord Est ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 547 989 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 342 959 milliers au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits « T3CJ » souscrits par elles, soit un total de 53 214 milliers d'euros pour la Caisse régionale du Nord Est.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale du Nord Est couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 890 948 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 300 856 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, le Crédit Agricole du Nord Est supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 890 948 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par le Crédit Agricole du Nord Est à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par la Direction des Risques qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de gestion financière, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit (cf. Rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 498	8 767
Instrumentés dérivés de couverture	126 620	16 664
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 034 239	716 817
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	10 732	19 964
Prêts et créances sur la clientèle	14 690 452	14 947 711
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 491	111 791
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 939 032	15 821 714
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 751 468	1 916 647
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	299 433	307 957
Provisions - Engagements par signature	-7 533	-7 592
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 043 368	2 217 012
Exposition maximale au risque de crédit	17 982 400	18 038 726

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	5 756 998	5 807 299
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	148 019	118 545
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	0	0

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2014				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	1 037 663				1 037 663
Banques centrales	0				
Établissements de crédit	10 732				10 732
Grandes entreprises	3 794 228	55 995	-40 997	-86 889	3 666 342
Clientèle de détail	10 137 608	163 651	-119 611	-31 550	9 986 447
Total prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle ⁽¹⁾	14 980 231	219 646	-160 608	-118 439	14 701 184

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 92 162 milliers d'euros.

	31/12/2013 Retraité				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale ⁽²⁾	1 614 880	11 449	-6 292		1 608 588
Banques centrales					
Etablissements de crédit	19 964				19 964
Grandes entreprises	3 456 951	56 626	-43 771	-22 812	3 390 368
Clientèle de détail	10 181 705	219 369	-139 375	-93 575	9 948 755
Total prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle ⁽¹⁾	15 273 500	287 444	-189 438	-116 387	14 967 675

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 21 691 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013).

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	131 671	229 493
Grandes entreprises	764 658	976 032
Clientèle de détail	855 139	711 122
Total engagements de financement	1 751 468	1 916 647
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	1 778	128 414
Grandes entreprises	257 077	144 837
Clientèle de détail	47 398	21 834
Total engagements de garantie	306 253	295 085

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Dettes envers la clientèle par agent économique

	31/12/2014	31/12/2013
Administration générale ⁽¹⁾	139 216	166 826
Grandes entreprises	1 949 107	1 799 931
Clientèle de détail	5 034 636	5 116 905
Total dettes envers la clientèle	7 122 959	7 083 662

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2014				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 889 922	219 457	-160 470	-118 378	14 611 074
Autres pays de l'UE	80 601	189	-138	-46	80 417
Autres pays d'Europe	2 991				2 991
Amérique du Nord	1 299			-2	1 297
Amériques Centrale et du Sud	375				375
Afrique et Moyen Orient	3 690			-11	3 679
Asie et Océanie (hors Japon)	1 353			-2	1 351
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	14 980 231	219 646	-160 608	-118 439	14 701 184

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle méthode (cf paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 92 162 milliers d'euros.

	31/12/2013 Retraité				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 106 818	286 996	-189 156	-116 387	14 801 275
Autres pays de l'UE	155 464	447	-281		155 183
Autres pays d'Europe	3 098				3 098
Amérique du Nord	1 606				1 606
Amériques Centrale et du Sud	527				527
Afrique et Moyen Orient	4 484	1	-1		4 483
Asie et Océanie (hors Japon)	1 503				1 503
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	15 273 500	287 444	-189 438	-116 387	14 967 675

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 21 691 milliers d'euros (cf paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013).

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 729 939	1 891 328
Autres pays de l'UE	11 374	25 216
Autres pays d'Europe	54	49
Amérique du Nord	22	9
Amériques Centrales et du Sud	10 004	2
Afrique et Moyen Orient	66	32
Asie et Océanie (hors Japon)	9	11
Japon	0	0
Total engagements de financement	1 751 468	1 916 647
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	306 055	294 074
Autres pays de l'UE	198	11
Autres pays d'Europe	0	1 000
Amérique du Nord		
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total engagements de garantie	306 253	295 085

Dettes envers la clientèle par zone géographique

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	7 079 145	7 039 241
Autres pays de l'UE	28 640	30 794
Autres pays d'Europe	3 606	2 860
Amérique du Nord	3 899	4 341
Amériques Centrale et du Sud	997	658
Afrique et Moyen Orient	4 538	3 669
Asie et Océanie (hors Japon)	2 123	2 071
Japon	11	28
Organismes supranationaux	0	0
Total dettes envers la clientèle	7 122 959	7 083 662

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2014					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						755 775	77 615	
Instruments de dette								
Administration générale								
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	304 530	1 091	72	0	305 693	59 038	269 521	
Administration générale	122 471	11			122 482			
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises	48 230		72		48 302	14 998	121 513	
Clientèle de détail	133 829	1 080			134 909	44 040	148 008	
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	304 530	1 091	72	0	305 693	814 813	347 136	

	31/12/2013 Retraité					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2013 Retraité	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						726 971	65 523	
Instruments de dette							1 750	
Administration générale ⁽¹⁾								
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises							1 750	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	380 085	9 657	3 222	0	392 964	97 967	293 431	
Administration générale ⁽¹⁾	94 005	80	137		94 222	5 157	6 292	
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises	115 547	8 108	1 821		125 476	12 816	57 064	
Clientèle de détail	170 533	1 469	1 264		173 266	79 994	230 075	
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	380 085	9 657	3 222	0	392 964	824 938	360 704	

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

3.2 - Risque de marché (cf. Rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	147	4 061	122 412	126 620	16 664
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	147	4 061	122 412	126 620	16 664
Options de taux					
Caps-floors-collars					
Autres instruments conditionnels					
Autres instruments					0
Dérivés de crédit					
Sous total	147	4 061	122 412	126 620	16 664
Opérations de change à terme					0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	147	4 061	122 412	126 620	16 664

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1 077	6 845	117 395	125 317	68 347
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	1 077	6 845	117 395	125 317	68 347
Options de taux					
Caps-floors-collars					
Autres instruments conditionnels					0
Autres instruments					
Dérivés de crédit					
Sous total	1 077	6 845	117 395	125 317	68 347
Opérations de change à terme					0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	1 077	6 845	117 395	125 317	68 347

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	11	1 072	4 514	5 597	4 854
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	11	1 072	4 514	5 597	4 854
Options de taux					
Caps-floors-collars					
Autres instruments conditionnels					
Autres instruments	42	4 859		4 901	3 913
Dérivés de crédit	42	4 859		4 901	3 913
Sous total	53	5 931	4 514	10 498	8 767
Opérations de change à terme					0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	53	5 931	4 514	10 498	8 767

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	11	1 072	4 514	5 597	4 970
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	11	1 072	4 514	5 597	4 970
Options de taux					
Caps-floors-collars					
Autres instruments conditionnels					
Instruments de devises et or	3			3	10
Options de change	3			3	10
Autres instruments	120			120	0
Dérivés de crédit					
Autres	120			120	
Sous total	134	1 072	4 514	5 720	4 980
Opérations de change à terme					0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	134	1 072	4 514	5 720	4 980

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, tant en 2013 qu'en 2014.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	3 671 996	3 644 016
Futures		
FRA		
Swaps de taux d'intérêts	3 671 996	3 642 816
Options de taux		
Caps-floors-collars		1 200
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	4 048	12 716
Opérations fermes de change		
Options de change	4 048	12 716
Autres instruments		0
Dérivés sur actions & indices boursiers		
Dérivés de crédit		
Autres		
Sous total	3 676 044	3 656 732
Opérations de change à terme	8 647	5 528
Total notionnels	3 684 691	3 662 260

Risque de change (cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	20 466 017	20 468 350	20 864 833	20 869 197
Autres devises de l'UE	15 712	15 711	6 406	6 405
USD	46 867	46 779	66 708	66 576
JPY	0	0	129	129
Autres devises	5 581	3 337	7 511	3 280
Total bilan	20 534 177	20 534 177	20 945 587	20 945 587

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	198 894	0	0	200 052	0
Autres devises de l'UE						
Total ⁽¹⁾	0	198 894	0	0	200 052	0

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.

3.3 - Risque de liquidité et de financement (cf. Rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	392 596	661 486	570 790	1 244 542	46 085	2 915 499
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 356 097	1 990 350	5 885 390	5 711 707	25 955	14 969 499
Total	1 748 693	2 651 836	6 456 180	6 956 249	72 040	17 884 998
Dépréciations						-279 047
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						17 605 951

	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 437 577	394 615	741 415	862 738		3 436 345
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 348 632	2 018 964	5 945 553	5 935 804	4 583	15 253 536
Total	2 786 209	2 413 579	6 686 968	6 798 542	4 583	18 689 881
Dépréciations						-305 825
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						18 384 056

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	951 032	2 439 094	3 715 871	1 524 960	0	8 630 957
Dettes envers la clientèle	3 319 398	462 680	2 586 276	754 605	0	7 122 959
Total	4 270 430	2 901 774	6 302 147	2 279 565	0	15 753 916
	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 934 333	1 731 164	4 118 604	1 817 424	0	9 601 525
Dettes envers la clientèle	3 443 011	368 887	2 312 803	958 961	0	7 083 662
Total	5 377 344	2 100 051	6 431 407	2 776 385	0	16 685 187

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	4 307	8 795	27 797			40 899
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	168 191	1 010 258	17 412	171 926		1 367 787
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre					140	140
Total dettes représentées par un titre	172 498	1 019 053	45 209	171 926	140	1 408 826
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 077			198 894		203 971
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	5 077	0	0	198 894	0	203 971

	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	2 981	4 150	36 343			43 474
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	402 082	557 250	36 951	171 753		1 168 036
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre						
Total dettes représentées par un titre	405 063	561 400	73 294	171 753	0	1 211 510
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 077			200 052		205 129
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	5 077	0	0	200 052	0	205 129

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	8 951					8 951

	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	9 586					9 586

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change (cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- De couverture de valeur.
- De couverture de résultats futurs.
- De couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	126 620	125 317	3 369 029	16 664	68 347	3 237 437
Taux d'intérêt	126 620	125 317	3 364 710	16 664	68 347	3 234 674
Capitaux propres						
Change			4 319			2 763
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	12 716
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	126 620	125 317	3 369 029	16 664	68 347	3 250 153

3.5 - Risques opérationnels (cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles.
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1).
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité*
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	1 750 688	1 690 502
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + ATR1)	1 750 688	
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)		
Total des fonds propres prudentiels	1 750 688	1 690 502

* Pour les données 2013, les fonds propres ont été calculés au format retraité et selon la réglementation Bâle 2.

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014, comme en 2013, et selon la réglementation, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a répondu aux exigences réglementaires.

4 - Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 - Produits et charges d'intérêts

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 276	4 236
Sur opérations internes au Crédit Agricole	80 095	112 696
Sur opérations avec la clientèle	468 998	517 173
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	995	874
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 016	6 838
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 866	22 793
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts ^{(1) (2)}	587 246	664 610
Sur opérations avec les établissements de crédit	-11 508	-10 759
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-168 883	-203 486
Sur opérations avec la clientèle	-149 244	-156 092
Sur dettes représentées par un titre	-14 437	-14 088
Sur dettes subordonnées	-8 157	-10 506
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-30 472	-39 477
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-382 701	-434 408

(1) dont 8 813 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 11 617 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) dont 2 849 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2014 contre 3 064 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 - Commissions nettes

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	828	-164	664	855	-18	837
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 860	-12 930	8 930	23 179	-11 115	12 064
Sur opérations avec la clientèle	46 270	-764	45 506	43 497	-1 989	41 508
Sur opérations sur titres	0	-29	-29	0	-10	-10
Sur opérations de change	137	0	137	139	0	139
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	13	0	13	18	0	18
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	124 472	-16 358	108 114	125 426	-14 860	110 566
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 906	-11	5 895	5 823	-13	5 810
Produits nets des commissions	199 486	-30 256	169 230	198 937	-28 005	170 932

4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	1 009	-4 159
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	386	359
Résultat de la comptabilité de couverture	-20	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 375	-3 800

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit

	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	40 832	-40 838	-6
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	29 321	-11 442	17 879
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 511	-29 396	-17 885
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	305 664	-305 678	-14
Variations de juste valeur des éléments couverts	113 733	-191 853	-78 120
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	191 931	-113 825	78 106
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	346 496	-346 516	-20

	31/12/2013 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	36 856	-36 856	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11 074	-23 590	-12 516
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	25 782	-13 266	12 516
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	205 249	-205 249	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	104 732	-100 517	4 215
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	100 517	-104 732	-4 215
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	242 105	-242 105	0

4.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	35 086	10 195
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	8 014	18 573
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽¹⁾	-4 052	-7 602
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	566	-112
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	39 614	21 054

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(1) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2014 concernent principalement les titres Sacam Fia net Europe pour 1 501 milliers d'euros et une ligne de titre AFS de la filiale NECAP pour 2 179 milliers d'euros.

4.5 - Produits et charges nets des autres activités

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-54	-171
Autres produits (charges) nets	19 599	10 619
Produits (charges) des autres activités	19 545	10 448

4.6 - Charges générales d'exploitation

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charges de personnel	-150 793	-157 488
Impôts et taxes	-13 418	-13 781
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-97 729	-88 726
Charges générales d'exploitation	-261 940	-259 995

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole du Nord Est. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

	2014				2013 Retraité	
	Deloitte	KPMG	Mazars	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		121	112		233	245
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes		0	2		2	0
Total honoraires des commissaires aux comptes	0	121	114	0	235	245

4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dotations aux amortissements	-11 504	-10 609
Immobilisations corporelles	-11 384	-10 599
Immobilisations incorporelles	-120	-10
Dotations aux dépréciations	-440	318
Immobilisations corporelles	-1 147	81
Immobilisations incorporelles	707	237
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-11 944	-10 291

4.8 - Coût du risque

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-202 162	-146 401
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-196 356	-143 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-16	-2
Engagements par signature	-3 730	-324
Risques et charges	-2 060	-2 406
Reprises de provisions et de dépréciations	183 041	105 330
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	165 329	101 371
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	940	629
Engagements par signature	3 789	2
Risques et charges	12 983	3 328
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-19 121	-41 071
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-12 904	-14 143
Récupérations sur prêts et créances amortis	15 022	17 518
Décotes sur crédits restructurés	-395	-20
Pertes sur engagements par signature	-1 529	-2 646
Autres pertes	-301	-49
Autres produits	0	0
Coût du risque	-19 228	-40 411

4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-463	-290
Plus-values de cession	524	359
Moins-values de cession	-987	-649
Titres de capitaux propres consolidés	652	0
Plus-values de cession	652	
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	189	-290

4.10 - Impôts

Charge d'impôt

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charge d'impôt courant	-54 886	-41 080
Charge d'impôt différé	11 923	-1 707
Charge d'impôt de la période	-42 963	-42 787

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	141 386	38,00 %	-53 727
Effet des différences permanentes			7 770
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-293
Effet de l'imposition à taux réduit			3 011
Effet des autres éléments			276
Taux et charge effectifs d'impôt		30,38 %	-42 963

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013 Retraité

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	117 849	38,00 %	-44 783
Effet des différences permanentes			-1 474
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 505
Effet de l'imposition à taux réduit			644
Effet des autres éléments			321
Taux et charge effectifs d'impôt		36,31 %	-42 787

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-27 435	-71 530
Écart de réévaluation de la période	14 604	6 825
Transferts en résultat	-5 331	-22 669
Autres reclassifications	-36 708	-55 686
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	43 538	0
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications	43 538	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	0	36 707
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-1 386	36 108
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	0	-12 472
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	14 717	-11 187
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 761	-616
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-581	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	0	-581
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	755	224
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	0	198
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 587	-775
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	13 130	-11 962
Dont part Groupe	13 130	-11 962
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0

Détails des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	68 629	-4 450	64 179	64 179
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	43 538	-14 793	28 745	28 745
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	112 167	-19 243	92 924	92 924
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	112 167	-19 243	92 924	92 924
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 325	1 488	-2 837	-2 837
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-581	198	-383	-383
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-4 906	1 686	-3 220	-3 220
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-4 906	1 687	-3 220	-3 220
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	107 261	-17 557	89 704	89 704

	Variation			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	9 272	935	10 207	10 207
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	43 538	-14 793	28 745	28 745
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	52 810	-13 858	38 952	38 952
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	-36 707	12 472	-24 235	-24 235
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	16 103	-1 386	14 717	14 717
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 342	754	-1 588	-1 588
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-581	198	-383	-383
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 923	952	-1 971	-1 971
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	581	-197	384	384
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 342	755	-1 587	-1 587
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 761	-631	13 130	13 130

	31/12/2013 Retraité			Net dont part du groupe
	Brut	Impôt	Net d'impôt	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	59 357	-5 385	53 972	53 972
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	59 357	-5 385	53 972	53 972
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	36 707	-12 472	24 235	24 235
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	96 064	-17 857	78 207	78 207
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 983	734	-1 249	-1 249
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 983	734	-1 249	-1 249
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-581	197	-384	-384
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 564	931	-1 633	-1 633
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	93 500	-16 926	76 574	76 574

5 - Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du Crédit Agricole du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier du Crédit Agricole du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la « banque de proximité en France ». La Caisse régionale est donc considérée comme étant « mono métier ».

6 - Notes relatives au bilan

6.1 - Caisse, banques centrales

	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	55 201		35 011	
Banques centrales	15 468		19 783	
Valeur au bilan	70 669	0	54 794	0

6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 498	8 767
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	10 498	8 767
Dont titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	10 498	8 767
Valeur au bilan	10 498	8 767

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et créances		
Créances sur la clientèle		
Créances sur les établissements de crédit		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	0	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 720	4 980
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	5 720	4 980

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	5 720	4 980
Valeur au bilan	5 720	4 980

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Passifs subordonnés				
Titres de dettes				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	0	0	0	0

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 - Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	374 963	0	-9	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	659 276	91	0	716 817	1 008	0
Actions et autres titres à revenu variable	175 808	58 125	-3 546	177 150	40 274	-2 878
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	803 133	17 959	-4 004	779 046	15 147	-5 351
Total des titres disponibles à la vente	2 013 180	76 175	-7 559	1 673 013	56 429	-8 229
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 013 180	76 175	-7 559	1 673 013	56 429	-8 229
Impôts		-4 471	19		-5 400	12
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		71 704	-7 540		51 029	-8 217

(1) Dont 77 615 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 695 541 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 675 875 au 31 décembre 2013.

6.5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Établissement de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	10 732	19 964
Comptes et prêts	7 408	16 617
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	391	9 485
Dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 324	3 347
Autres prêts et créances		
Valeur brute	10 732	19 964
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	10 732	19 964
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	181
Titres non cotés sur un marché actif		181
Prêts et avances	2 904 767	3 416 200
Comptes ordinaires	179 518	269 709
Comptes et avances à terme	2 680 237	3 101 475
Prêts subordonnés	45 012	45 016
Valeur brute	2 904 767	3 416 381
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 904 767	3 416 381
Valeur au bilan	2 915 499	3 436 345

Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	108 795	53 811
Titres non cotés sur un marché actif	108 795	53 811
Prêts et avances	14 860 704	15 199 725
Créances commerciales	12 293	12 217
Autres concours à la clientèle	14 742 233	15 031 307
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	10 772	14 970
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	22 578	73 061
Comptes ordinaires débiteurs	72 828	68 170
Valeur brute	14 969 499	15 253 536
Dépréciations	-279 047	-305 825
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	14 690 452	14 947 711
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	14 690 452	14 947 711

6.6 - Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Selon l'amendement IFRS 7, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas transféré d'actifs financiers à des tiers tout en conservant une implication continue de ces actifs.

6.7 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2013 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-305 825		-199 917	226 695			-279 047
Dont dépréciations collectives	-116 387		-87 752	85 700			-118 439
Opérations de location financement	0		0	0			0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	-76 682		-4 052	2 839		280	-77 615
Autres actifs financiers	-5 116		-104	1 174		104	-3 942
Total Dépréciations des actifs financiers	-387 623		-204 073	230 708		384	-360 604

	01/01/2013 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-349 108		-150 516	193 799			-305 825
Dont dépréciations collectives	-124 899		-4 955	13 467			-116 387
Opérations de location financement	0		0	0			0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	-73 941		-7 600	4 859			-76 682
Autres actifs financiers	-5 592		-157	633			-5 116
Total Dépréciations des actifs financiers	-428 641		-158 273	199 291			-387 623

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

6.8 - Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2014	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)				
Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances ⁽¹⁾	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
France		374 963				374 963	0	374 963
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
États-Unis								
Total		374 963				374 963	0	374 963

(1) hors créances d'impôts différés.

(2) pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Pour 2013, l'exposition nette de dépréciation et de couverture est nulle pour l'activité bancaire.

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité bancaire - Variations

Variations des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France	0	-9	0	0	-100 000	-75 001	549 973	374 963
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-9	0	0	-100 000	-75 001	549 973	374 963
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	0	-9	0	0	-100 000	-75 001	549 973	374 963

6.9 - Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	404 323	414 396
Dont comptes ordinaires créditeurs	7 044	5 631
Dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée		
Total	404 323	414 396
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	371	130
Comptes et avances à terme	8 226 263	9 186 999
Total	8 226 634	9 187 129
Valeur au bilan	8 630 957	9 601 525

Dettes envers la clientèle

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	3 085 207	3 012 472
Comptes d'épargne à régime spécial	57 181	56 214
Autres dettes envers la clientèle	3 980 571	4 014 976
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	7 122 959	7 083 662

6.10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 491	111 791
Total	66 491	111 791
Dépréciations		
Valeur au bilan	66 491	111 791

6.11 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	40 899	43 474
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 367 787	1 168 036
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	140	0
Valeur au bilan	1 408 826	1 211 510
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	203 971	205 129
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	203 971	205 129

Emissions de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Sur 2014, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas émis de bon à moyen terme négociable subordonné.

6.12 - Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation - Actifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	136 928		136 928	65 951	60 920	10 057
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	136 928		136 928	65 951	60 920	10 057

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,86 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2013 Retraité	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	21 518		21 518	18 045		3 473
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	21 518		21 518	18 045		3 473

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 84,61 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

Compensation - Passifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	130 750		130 750	65 951		64 799
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation	130 750		130 750	65 951		64 799

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,78 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

31/12/2013 Retraité	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Nature des opérations						
Dérivés	73 327		73 327	18 045	10 561	44 721
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation	73 327		73 327	18 045	10 561	44 721

Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Conformément à IFRS 7, le Crédit Agricole du Nord Est applique les règles édictées par la convention cadre « FBF ».

6.13 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Impôts courants	3 159	6 233
Impôts différés	57 938	45 022
Total Actifs d'impôts courants et différés	61 097	51 255
Impôts courants	9 206	
Impôts différés	65	
Total Passifs d'impôts courants et différés	9 271	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	61 885	0	56 014	0
Charges à payer non déductibles	4 206		5 398	
Provisions pour risques et charges non déductibles	45 878		40 250	
Autres différences temporaires	11 801		10 366	
Impôts différés / Réserves latentes	-3 612	0	-4 551	0
Actifs disponibles à la vente	-4 355		-4 487	
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Écarts actuariels	743		-64	
Impôts différés / Résultat	-335	65	-6 441	0
Total impôts différés	57 938	65	45 022	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

112 COMPTES CONSOLIDÉS

6.14 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Autres actifs	139 054	163 740
Comptes de stocks et emplois divers	19 878	11 044
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	119 147	152 658
Comptes de règlements	29	38
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	79 457	168 090
Comptes d'encaissement et de transfert	10 098	97 135
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	53 560	54 958
Charges constatés d'avance	1 011	1 208
Autres comptes de régularisation	14 788	14 789
Valeur au bilan	218 511	331 830

Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Autres passifs ⁽¹⁾	163 431	123 595
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	151 816	104 999
Versement restant à effectuer sur titres	11 615	18 596
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	150 990	164 722
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	17 948	24 454
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9	2
Produits constatés d'avance	45 020	50 172
Charges à payer	81 768	82 895
Autres comptes de régularisation	6 245	7 199
Valeur au bilan	314 421	288 317

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15 - Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs non courants destinés à être cédés	140 104	0
Dettes liées aux actifs non courants destinées à être cédés	0	0

Au 31 décembre 2014, le montant comptabilisé en « Actifs non courants destinés à être cédés » correspond à la valeur de mise en équivalence des titres de Crelan SA. Au cours du second trimestre 2014, une convention de cession a été signée entre les actionnaires de Crelan SA, prévoyant la cession par la SAS Belgium CA de ses actions aux autres actionnaires (les Caisses du Crédit Agricole belges). Il est à noter que conformément à l'analyse menée par le groupe Crédit Agricole, les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient déjà remplies au 31 mars 2014. Le transfert de propriété des actions cédées est prévu en juin 2015 et doit intervenir à l'issue de l'accord de la BNB, l'autorité belge de la concurrence et de la BCE.

Le résultat 2014 lié à cette activité destinée à être cédée est nul dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Au 31 décembre 2013, le résultat de cette activité (+ 2 015 milliers d'euros) est présenté sur la ligne « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat retraité.

6.16 - Co-entreprises et entreprises associées

Restrictions significatives

Le Crédit Agricole du Nord Est ne dispose d'aucune restriction qui limite l'accès ou la capacité des entreprises en partenariat et entreprises associées à verser des dividendes ou à rembourser des créances à l'entité.

6.16.1 - Co-entreprises

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas constitué de partenariat.

Informations financières individuelles résumées des co-entreprises

Au 31 décembre 2014, la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 643 milliers d'euros (135 833 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le Crédit Agricole du Nord Est détient des intérêts dans trois co-entreprises. Les co-entreprises significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
Belgium CA	-143			-383
Crelan	0			0
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises) ⁽¹⁾	-143	0	0	-383

(1) Au 31/12/2014, la valeur de mise en équivalence au bilan s'élève à 643 milliers d'euros. La différence avec le total du tableau ci-dessus correspond à la valeur de mise en équivalence de la société NORD EST SQUARE HABITAT pour 786 milliers d'euros. Cette entité, mise en équivalence en 2014, est consolidée à l'intérieur du palier opaque Nord Est Optimmo et est considérée comme non significative.

	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
Belgium CA	239		4 950	-165
Crelan	135 594		11 862	2 015
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)	135 833	0	16 812	1 850

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives du Crédit Agricole du Nord Est sont présentées ci-après :

	31/12/2014						
	Compte de résultat						
	PNB	RBE	Coût du risque	Charges/ Produits d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat global
Belgium CA	0	-850	0	0	-850	0	-850
Crelan	106 778	14 853	-1 958	-3 368	9 527	15 034	24 561

31/12/2013							
Compte de résultat							
	PNB	RBE	Coût du risque	Charges/ Produits d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat global
Belgium CA	11 864	11 659	0	-163	11 496	0	11 496
Crelan	423 711	68 559	-15 683	-7 644	45 208	-37 065	8 143

31/12/2014										
Actifs						Passifs				
	Total actifs	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Belgium CA	162 928	0	162 494	305	0	752	0	0	0	162 176
Crelan	22 767 753	65 561	3 514 200	16 484 672	1 007 936	21 599 618	56 457	17 077 565	2 937 227	485 904

31/12/2013										
Actifs						Passifs				
	Total actifs	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/ établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Belgium CA	163 356	0	162 494	502	0	330	0	0	0	163 026
Crelan	22 403 945	63 369	3 407 551	16 655 431	762 184	21 266 272	51 479	16 902 448	2 922 498	470 870

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les co-entreprises.

La réconciliation entre les capitaux propres des co-entreprises et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés du Crédit Agricole du Nord Est est présentée ci-après :

31/12/2014			
	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Retraitements de consolidation	Valeur de mise en équivalence
Belgium CA	72 979	-73 122	-143
Crelan	145 771	-193 250	0

(1) Les capitaux propres - part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

31/12/2013			
	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Retraitements de consolidation	Valeur de mise en équivalence
Belgium CA	73 361	-73 122	239
Crelan	141 261	-53 146	135 594

(1) Les capitaux propres - part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

Informations financières sur les co-entreprises non significatives

À l'exception de la société Nord Est Square Habitat, consolidée par mise en équivalence à l'intérieur du palier opaque Nord Est Optimmo, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêts dans des co-entreprises qui prises individuellement ne sont pas significatives.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, le montant des engagements pris par le Crédit Agricole du Nord Est au titre de ses intérêts dans ses co-entreprises qui pourraient éventuellement entraîner une sortie de ressources ou d'actif est nul. Le montant des passifs éventuels encourus est également nul.

6.16.2 - Entreprises associées

Le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêts dans des entreprises associées.

6.17 - Immeubles de placement

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre ⁽²⁾	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de Conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
Valeur brute	1 243	102	56				1 401
Amortissements et dépréciations	-650	-65	-55				-770
Valeur au bilan ⁽¹⁾	593	37	1				631

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La colonne Variations de périmètre correspond aux flux liés aux transmissions universelles de patrimoine de huit SCI dans les comptes de la Caisse régionale.

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de Conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013 Retraité
Valeur brute	1 574			-331			1 243
Amortissements et dépréciations	-691		-57	98			-650
Valeur au bilan ⁽¹⁾	883	0	-57	-233	0	0	593

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

6.18 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements ⁽²⁾	Solde 31/12/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	197 392		18 711	-4 881	-521	210 701
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-84 309		-12 746	1 779	-3 173	-98 449
Valeur au bilan	113 083	0	5 965	-3 102	-3 694	112 252
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	7 180		0	-1 019	-3 813	2 348
Amortissements et dépréciations	-5 598		-1 366	1 953	3 649	-1 362
Valeur au bilan	1 582	0	-1 366	934	-164	986

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) La colonne «Autres mouvements» correspond aux flux liés aux transmissions universelles de patrimoine de huit SCI dans les comptes de la Caisse régionale.

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	184 302		20 507	-7 417		197 392
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-79 938		-10 601	6 230		-84 309
Valeur au bilan	104 364	0	9 906	-1 187	0	113 083
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	7 501		0	-321		7 180
Amortissements et dépréciations	-5 826		-9	237		-5 598
Valeur au bilan	1 675	0	-9	-84	0	1 582

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.19 - Écarts d'acquisition

	31/12/2013 BRUT Retraité	31/12/2013 NET Retraité	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2014 BRUT	31/12/2014 NET
Nord Est Optimmo	988	0					988	0
Total	988	0					988	0

	01/01/2013 BRUT Retraité	01/01/2013 NET Retraité	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2013 BRUT Retraité	31/12/2013 NET Retraité
Nord Est Optimmo	988	0					988	0
Total	988	0					988	0

Suite à la mise en équivalence des entités Belgium CA et Crelan, les écarts d'acquisition de ce palier ont été minorés de 41 807 milliers d'euros en valeur nette entre le 31/12/2013 Publié et le 31/12/2013 Retraité (cf note 11).

6.20 - Provisions

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	12 740		5 180					17 920
Risques d'exécution des engagements par signature	7 592		3 730		-3 789			7 533
Risques opérationnels	8 379		144	-170	-5 691			2 662
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	2 246		137	-27	-322		1 982	4 016
Litiges divers et risques fiscaux	10 209		1 203	-424	-2 438		-432	8 118
Participations	0		29					29
Restructurations	0							0
Autres risques	43 873		10 722	-9 301	-5 440		-117	39 737
Total	85 039		21 145	-9 922	-17 680	0	1 433	80 015

(1) Dont 2 296 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 720 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	10 810		1 930					12 740
Risques d'exécution des engagements par signature	7 270		324		-2			7 592
Risques opérationnels	8 527		128	-206	-70			8 379
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ^{(1) (2)}	2 406		85	-27			-218	2 246
Litiges divers et risques fiscaux	7 256		4 951	-331	-1 668		1	10 209
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	39 064		14 914	-7 057	-3 047		-1	43 873
Total	75 333		22 332	-7 621	-4 787	0	-218	85 039

(1) Dont 562 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 684 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 206 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	648 195	357 612
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	531 557	999 396
Ancienneté de plus de 10 ans	866 662	539 775
Total plans d'épargne-logement	2 046 414	1 896 783
Total comptes épargne-logement	178 481	185 229
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 224 895	2 082 012

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement	8 153	10 726
Comptes épargne-logement	25 701	33 920
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	33 854	44 646

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	113
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 379	3 303
Ancienneté de plus de 10 ans	15 541	9 324
Total plans d'épargne-logement	17 920	12 740
Total comptes épargne-logement	0	0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	17 920	12 740

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2013 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	12 740	5 180			17 920
Comptes épargne-logement	0	0			0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	12 740	5 180	0	0	17 920

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole de la partie Cadre juridique et financier de l'annexe aux comptes individuels (note 1.2).

6.21 - Capitaux propres part du groupe

6.21.1 - Composition du capital au 31 décembre 2014

Le Crédit Agricole du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital social de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 301 262	64 973	64 973	6 301 262	44,50 %
Dont part du Public	2 324 585	0	64 973	2 259 612	16 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 748 552	0	0	3 748 552	26,50 %
Dont part Caisses locales	228 125	64 973	0	293 098	2 %
Parts sociales	7 886 212	20	33 515	7 852 717	55,50 %
Dont 75 Caisses locales	7 589 136	0	0	7 589 136	53,60 %
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	297 075	20	33 515	263 580	1,90 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0	0	1	
Total	14 187 474	64 993	98 488	14 153 979	100 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 212 310 milliers d'euros.

6.21.2 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

6.21.3 - Dividendes et intérêts aux parts sociales

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 20 mars 2015 un dividende par part sociale de 0,28 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et prévue pour 2014, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement	Par CCA	Par part sociale
	Montant net	Taux
2011	1,75 euro	3,58 %
2012	1,75 euro	2,78 %
2013	1,75 euro	2,46 %
Prévu 2014	1,80 euro	1,89 %

Dividendes et intérêts aux parts sociales payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 713 milliers d'euros en 2014.

6.21.4 - Affectations du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du Crédit Agricole du Nord Est du 20 mars 2015. Le texte de la résolution est le suivant : conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts du Crédit Agricole du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de 84 731 217,07 euros ainsi qu'il suit :

• Intérêts aux parts sociales	2 233 674,37 euros
• Dividendes CCA	11 342 271,60 euros
• Réserve légale	53 366 453,33 euros
• Réserve facultative	17 788 817,77 euros

6.22 - Participations ne donnant pas le contrôle

La Caisse régionale ne détient pas de filiale consolidée dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier.

6.23 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2014					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		70 669				70 669
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		42	11	5 931	4 514	10 498
Instruments dérivés de couverture		147		4 061	122 412	126 620
Actifs financiers disponibles à la vente	979 510	650 050	375 127	8 493		2 013 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 085	392 596	661 486	570 790	1 244 542	2 915 499
Prêts et créances sur la clientèle	25 955	1 302 494	1 950 895	5 783 171	5 627 937	14 690 452
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	106 544					106 544
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 352	172	60 730	3 237	66 491
Total actifs financiers par échéance	1 158 094	2 418 350	2 987 691	6 433 176	7 002 642	19 999 953
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		123	11	1 072	4 514	5 720
Instruments dérivés de couverture		390	687	6 845	117 395	125 317
Dettes envers les établissements de crédit		951 032	2 439 094	3 715 871	1 524 960	8 630 957
Dettes envers la clientèle		3 319 398	462 680	2 586 276	754 605	7 122 959
Dettes représentées par un titre	140	172 498	1 019 053	45 209	171 926	1 408 826
Dettes subordonnées		5 077			198 894	203 971
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	143 205					143 205
Total passifs financiers par échéance	143 345	4 448 518	3 921 525	6 355 273	2 772 294	17 640 955

	31/12/2013 Retraité					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		54 794				54 794
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			12	4 457	4 298	8 767
Instruments dérivés de couverture			5	3 180	13 479	16 664
Actifs financiers disponibles à la vente	1 607 497	1 144	1 077	54 811	8 484	1 673 013
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 437 577	394 615	741 415	862 738	3 436 345
Prêts et créances sur la clientèle	4 535	1 288 741	1 974 468	5 843 600	5 836 367	14 947 711
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	62 326					62 326
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 088	8 578	79 079	16 046	111 791
Total actifs financiers par échéance	1 674 358	2 790 344	2 378 755	6 726 542	6 741 412	20 311 411
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		68	71	544	4 297	4 980
Instruments dérivés de couverture		1	535	6 030	61 781	68 347
Dettes envers les établissements de crédit		1 934 333	1 731 164	4 118 604	1 817 424	9 601 525
Dettes envers la clientèle		3 443 011	368 887	2 312 803	958 961	7 083 662
Dettes représentées par un titre		405 063	561 400	73 294	171 753	1 211 510
Dettes subordonnées		5 077			200 052	205 129
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 272					9 272
Total passifs financiers par échéance	9 272	5 787 553	2 662 057	6 511 275	3 214 268	18 184 425

* Outre le retraitement des données 2013 liées à l'application IFRS11, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été reclassés en durée « Indéterminé ».

7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 - Détail des charges de personnel

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	-77 374	-83 473
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-9 481	-9 602
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 913	-1 713
Autres charges sociales	-29 059	-30 427
Intéressement et participation	-15 601	-15 728
Impôts et taxes sur rémunération	-17 365	-16 545
Total charges de personnel	-150 793	-157 488

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 082 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 142 milliers d'euros au 31 décembre 2013.
Dont médailles du travail pour 154 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 163 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 - Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
France	2 109	2 159
Étranger	0	0
Total	2 109	2 159

7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Total zone Euro	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 051	28 049
Écart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 842	1 591
Coût financier	851	805
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	23	-17
Prestations versées (obligatoire)	-1 746	-2 317
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	-1 360	-431
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	3 548	371
Dette actuarielle au 31/12/N	31 209	28 051
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 842	1 591
Charge / produit d'intérêt net	15	47
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 857	1 638
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables	1 981	2 165
Écart de change		
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	154	
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques *	-1 360	
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	3 548	
Ajustements de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	2 342	2 165

* Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	28 068	27 132
Écart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	836	773
Gains / (pertes) actuariels	-153	125
Cotisations payées par l'employeur	1 885	2 372
Cotisations payées par les employés		
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	23	-17
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-1 746	-2 317
Juste valeur des actifs au 31/12/N	28 913	28 068

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	31 209	28 051
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-28 913	-28 068
Position nette (passif) / actif fin de période	-2 296	17
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1		17

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,45 %	3,05 %
Taux de rendement effectifs attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,05 %	2,85 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	2 %	2 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over. Il représente 1,45 % pour l'ensemble des régimes à l'exception du régime de retraite du Président (1,74 %).

(2) Pour l'ensemble des régimes, à l'exception des cadres dirigeants (information non connue).

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent, pour le Crédit Agricole du Nord Est, que :

- Une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,25 %.
- Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,05 %.

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	zone Euro	
	En %	En montant
Actions	9,5 %	2 747
Obligations	83,5 %	24 274
Immobiliers - Autres actifs	7 %	1 892

7.5 - Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par le Crédit Agricole du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 720 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2014 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés de le Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 15 700 milliers d'euros.

7.6 - Rémunérations de dirigeants

Durant l'année 2014, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 2 809 milliers d'euros.

8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés ⁽¹⁾	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement	1 778 926	2 089 200
Engagements en faveur d'établissements de crédits	27 458	172 553
Engagements en faveur de la clientèle	1 751 468	1 916 647
Ouverture de crédits confirmés	1 441 130	1 643 592
Ouverture de crédits documentaires	2 651	3 229
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 438 479	1 640 363
Autres engagements en faveur de la clientèle	310 338	273 055
Engagements de garantie	1 249 653	891 961
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	943 400	596 876
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 275	415
Autres garanties ⁽¹⁾	942 125	596 461
Engagements d'ordre de la clientèle	306 253	295 085
Cautions immobilières	48 525	68 036
Autres garanties d'ordre de la clientèle	257 728	227 049
Autres engagements donnés	3 482 811	5 063 431
Engagements reçus	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement	500 156	1 831 161
Engagements reçus d'établissements de crédits	500 156	1 831 161
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 741 046	4 027 494
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 250 788	1 284 010
Engagements reçus de la clientèle	2 490 258	2 743 484
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	329 796	314 234
Autres garanties reçues	2 160 462	2 429 250

(1) Dont 890 948 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 547 989 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) ⁽¹⁾		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	3 482 811	5 063 431
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	0	0
Autres dépôts de garantie	0	0
Titres et valeurs donnés en pension	0	0
Total de la valeur comptable des actifs financiers remise en garantie	3 482 811	5 063 431
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés	0	0

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 300 856 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 184 764 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a apporté 3 482 811 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 5 063 431 milliers d'euros en 2013. Le Crédit Agricole du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole du Nord Est a apporté dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe :

- 2 029 041 milliers d'euros de créances auprès de la Banque de France (3 331 999 milliers d'euros en 2013).
- 345 649 milliers d'euros de créances hypothécaires auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) (372 821 milliers d'euros en 2013).
- 673 097 milliers d'euros de créances auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH (732 156 milliers en 2013).
- 400 347 milliers d'euros de créances auprès du FCT Evergreen HL (385 280 milliers en 2013).
- 34 677 milliers d'euros de créances auprès de divers mécanismes de refinancement (31 618 milliers d'euros en 2013).
- Au 31 décembre 2014, les créances apportées à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) sont nulles alors qu'elles représentaient 209 557 milliers d'euros en 2013.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole du Nord Est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

9 - Reclassements d'instruments financiers

9.1 - Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2 - Reclassements effectués par Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

La filiale Nord Est Expansion n'a pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

En application de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, la filiale Nord Est Champagne Agro Partenaires a réalisé en 2014, comme elle l'avait fait au cours d'exercices précédents, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

9.3 - Nature, justification et montant des reclassements opérés

La filiale Nord Est Champagne Agro Partenaires a opéré au cours de l'année 2014 des reclassements au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Les filiales Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires ont opéré au cours de l'année 2012 des reclassements des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances » pour les actifs financiers.

Le tableau ci-dessous reprend la valeur au 31 décembre 2014 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2014			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2013 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2013 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances									
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	54 299	54 299	53 790	53 790	53 790	509	509	509	509
Total actifs reclassés	54 299	54 299	53 790	53 790	53 790	509	509	509	509

9.4 - Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement, comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

	Impact résultat avant impôt depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2014				Actifs reclassés antérieurement			
	Impact au 31/12/2014		Impact cumulé au 31/12/2013 Retraité		Impact au 31/12/2014		Impact cumulé au 31/12/2014	
Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances								
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	3 818		920		56		4 794	
Total actifs reclassés	3 818		920		56		4 794	

10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	17 605 951	18 758 583		3 200 341	15 558 242
Créances sur les établissements de crédit	2 915 499	2 995 220		2 995 220	
Comptes ordinaires & prêts JJ		179 878		179 878	
Comptes et prêts à terme		2 767 023		2 767 023	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés		48 319		48 319	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 690 452	15 763 363		205 121	15 558 242
Créances commerciales		12 293		2 347	9 946
Autres concours à la clientèle		15 545 508		840	15 544 668
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés		10 300		10 300	
Titres non cotés sur un marché actif		100 341		96 713	3 628
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés		22 365		22 365	
Comptes ordinaires débiteurs		72 556		72 556	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 491	70 433	70 433		
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe		70 433	70 433		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 672 442	18 829 016	70 433	3 200 341	15 558 242

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	18 384 056	19 140 775		3 870 230	15 270 545
Créances sur les établissements de crédit	3 436 345	3 672 719		3 672 719	
Comptes ordinaires & prêts JJ		430 023		430 023	
Comptes et prêts à terme		3 194 192		3 194 192	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés		48 324		48 324	
Titres non cotés sur un marché actif		180		180	
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 947 711	15 468 056		197 511	15 270 545
Créances commerciales		12 292		2 260	10 032
Autres concours à la clientèle		15 249 337			15 249 337
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés		14 970		14 970	
Titres non cotés sur un marché actif		49 337		45 761	3 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés		72 816		72 816	
Comptes ordinaires débiteurs		69 304		61 704	7 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 791	108 896	108 896		
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe		108 896	108 896		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 495 847	19 249 671	108 896	3 870 230	15 270 545

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 630 957	8 734 524		8 734 524	
Comptes ordinaires & emprunts JJ		7 396		7 396	
Comptes et emprunts à terme		8 727 128		8 727 128	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	7 122 959	7 062 177		7 004 996	57 181
Comptes ordinaires créditeurs		3 084 882		3 084 882	
Comptes d'épargne à régime spécial		57 181			57 181
Autres dettes envers la clientèle		3 920 114		3 920 114	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 408 826	1 357 107		1 357 107	
Dettes subordonnées	203 971	190 906		190 906	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 366 713	17 344 714		17 287 533	57 181

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	9 601 525	9 714 126		9 714 126	
Comptes ordinaires & emprunts JJ		7 115		7 115	
Comptes et emprunts à terme		9 707 011		9 707 011	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	7 083 662	7 013 146		6 956 932	56 214
Comptes ordinaires créditeurs		3 012 170		3 012 170	
Comptes d'épargne à régime spécial		56 214			56 214
Autres dettes envers la clientèle		3 944 762		3 944 762	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 211 510	1 206 474		1 206 474	
Dettes subordonnées	205 129	295 558		295 558	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 101 826	18 229 304		18 173 090	56 214

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- Des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché.
- Des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.
- Des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics.
- Des actifs ou passifs exigibles à vue.
- Des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Crédit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment - CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment - DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation.

10.2.1 - Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 498		10 498	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	10 498		10 498	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 317 639	1 031 285	286 354	
Effets publics et valeurs assimilées	374 963	374 963		
Obligations et autres titres à revenu fixe	659 276	650 398	8 878	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	283 400	5 924	277 476	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	126 620		126 620	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 454 757	1 031 285	423 472	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Hors 695 541 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 767		8 767	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	8 767		8 767	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	997 138	670 340	326 798	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	716 817	661 682	55 135	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	280 321	8 658	271 663	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	16 664		16 664	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 022 569	670 340	352 229	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Hors 675 875 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

132 COMPTES CONSOLIDÉS

10.2.2 - Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 720		5 720	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	5 720		5 720	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	125 317		125 317	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	131 037		131 037	
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	Total 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 980		4 980	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	4 980		4 980	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	68 347		68 347	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	73 327		73 327	
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun actif ni passif financier valorisé à la juste valeur selon le niveau 3 tout comme au 31 décembre 2013 (au format retraité).

11 - Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements

Les tableaux ci-dessous mettent en évidence les impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation (IFRS 11), précisées dans la note annexe 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées. Ils permettent également de rapprocher les états publiés au 31 décembre 2013 avec ceux retraités dans les états financiers 2014.

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts autres	31/12/2013 Publié
Intérêts et produits assimilés	664 610	-228 884		893 494
Intérêts et charges assimilées	-434 408	130 626		-565 034
Commissions (produits)	198 937	-27 330		226 267
Commissions (charges)	-28 005	3 496		-31 501
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 800	-1 479		-2 321
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 054	-1 373		22 427
Produits des autres activités	12 714	-4 236		16 950
Charges des autres activités	-2 266	2 066		-4 332
Produit net bancaire	428 836	-127 114		555 950
Charges générales d'exploitation	-259 995	102 108		-362 103
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-10 291	4 530		-14 821
Résultat brut d'exploitation	158 550	-20 476		179 026
Coût du risque	-40 411	4 705		-45 116
Résultat d'exploitation	118 139	-15 771		133 910
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 850	1 850		0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-290	7		-297
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0		0
Résultat avant impôt	119 699	-13 914		133 613
Impôt sur les bénéfices	-42 787	2 367		-45 154
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0		0
Résultat net	76 912	-11 547		88 459
Participations ne donnant pas contrôle	0	11 547		-11 547
Résultat net-part du groupe	76 912	0		76 912

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

	31/12/2013 Retraité	Impacts IFRS 11	Impacts autres	31/12/2013 Publié
Résultat net	76 912	-11 547		88 459
Gain et pertes actuariels sur avantages post emploi	-616	581		-1 197
Gain et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-616	581		-1 197
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-581	-581		0
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	224	-198		422
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	198	198		0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-775	0		-775
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0		0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-71 530	-36 707		-34 823
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0		0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-71 530	-36 707		-34 823
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence	36 707	36 707		0
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	36 108	12 472		23 636
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	-12 472	-12 472		0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-11 187	0		-11 187
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-11 962	0		-11 962
Résultat net et autres éléments du résultat global	64 950	-11 546		76 496
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	-11 546		11 546
Dont part du Groupe	64 950	0		64 950

Bilan actif

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts autres	31/12/2013 Publié
Caisses, banques centrales	54 794	-228 655		283 449
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 767	-19 011		27 778
Instruments dérivés de couverture	16 664	-15 332		31 996
Actifs financiers disponibles à la vente	1 673 013	-1 022 265		2 695 278
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 436 345	-372 747		3 809 092
Prêts et créances sur la clientèle	14 947 711	-4 512 848		19 460 559
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	62 326	-111 190		173 516
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 791	2 885		108 906
Actifs d'impôts courants et différés	51 255	-1 034		52 289
Comptes de régularisation et actifs divers	331 830	-200 862		532 692
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Participation aux bénéfices différée	0	0		0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	135 833	135 833		0
Immeubles de placement	593	0		593
Immobilisations corporelles	113 083	-16 846		129 929
Immobilisations incorporelles	1 582	-5 043		6 625
Écarts d'acquisition	0	-41 807		41 807
Total de l'actif	20 945 587	-6 408 922		27 354 509

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 1^{er} janvier 2013

	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts autres	01/01/2013 Publié
Caisses, banques centrales	52 825	-305 746		358 571
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 169	-28 823		56 992
Instruments dérivés de couverture	39 038	-15 630		54 668
Actifs financiers disponibles à la vente	1 092 686	-1 051 583		2 144 269
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 416 940	-807 171		4 224 111
Prêts et créances sur la clientèle	15 861 938	-5 240 646		21 102 584
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	103 488	-196 637		300 125
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	144 325	4 044		140 281
Actifs d'impôts courants et différés	35 998	158		35 840
Comptes de régularisation et actifs divers	354 264	-46 488		400 752
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Participation aux bénéfices différée	0	0		0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	221 054	221 054		0
Immeubles de placement	883	0		883
Immobilisations corporelles	104 364	-19 259		123 623
Immobilisations incorporelles	1 675	-4 491		6 166
Écarts d'acquisition	0	-47 479		47 479
Total de l'actif	21 457 647	-7 538 697		28 996 344

Bilan passif

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts autres	31/12/2013 Publié
Banques centrales	0	-64		64
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 980	-15 444		20 424
Instruments dérivés de couverture	68 347	-171 230		239 577
Dettes envers les établissements de crédit	9 601 525	80 156		9 521 369
Dettes envers la clientèle	7 083 662	-5 039 630		12 123 292
Dettes représentées par un titre	1 211 510	-873 865		2 085 375
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 272	-2 988		12 260
Passifs d'impôts courants et différés	0	-1 542		1 542
Comptes de régularisation et passifs divers	288 317	-52 944		341 261
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	-7 089		7 089
Provisions	85 039	-7 619		92 658
Dettes subordonnées	205 129	-102 451		307 580
Total dettes	18 557 781	-6 194 710		24 752 491
Capitaux propres	2 387 806	-214 212		2 602 018
Capitaux propres - part du Groupe	2 387 806	0		2 387 806
Capital et réserves liées	727 466	0		727 466
Réserves consolidées	1 506 854	0		1 506 854
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76 574	0		76 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Résultat de l'exercice	76 912	0		76 912
Participations ne donnant pas le contrôle	0	-214 212		214 212
Total du passif	20 945 587	-6 408 922		27 354 509

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 1^{er} janvier 2013

	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts autres	01/01/2013 Publié
Banques centrales	0	-26		26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24 264	-28 205		52 469
Instruments dérivés de couverture	113 392	-264 412		377 804
Dettes envers les établissements de crédit	9 572 495	-134 025		9 706 520
Dettes envers la clientèle	6 792 978	-5 616 863		12 409 841
Dettes représentées par un titre	1 770 919	-1 004 100		2 775 019
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	42 172	-7 164		49 336
Passifs d'impôts courants et différés	158	-9 662		9 820
Comptes de régularisation et passifs divers	361 956	-94 632		456 588
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0		0
Provisions	75 333	-14 249		89 582
Dettes subordonnées	374 992	-126 695		501 687
Total dettes	19 128 659	-7 300 033		26 428 692
Capitaux propres	2 328 988	-238 663		2 567 651
Capitaux propres - part du Groupe	2 328 988	0		2 328 988
Capital et réserves liées	707 049	0		707 049
Réserves consolidées	1 484 634	0		1 484 634
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88 537	0		88 537
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0		0
Résultat de l'exercice	48 768	0		48 768
Participations ne donnant pas le contrôle	0	-238 663		238 663
Total du passif	21 457 647	-7 538 697		28 996 344

Tableau de flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013

	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 11	Impacts Autres	31/12/2013 Publié
Résultat avant impôts	119 699	-13 914		133 613
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 291	-4 529		14 820
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0		0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	67 733	-5 064		72 797
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1 850	-1 850		0
Résultat net des activités d'investissement	79	-7		86
Résultat net des activités de financement	11 532	-4 470		16 002
Autres mouvements	-19 752	-3 668		-16 084
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	68 033	-19 588		87 621
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	299 279	170 411		128 868
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 138 558	-193 066		1 331 624
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 127 036	125 183		-1 252 219
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-91 420	-91 420		0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4 950	226 762		-221 812
Impôts versés	-40 889	4 317		-45 206
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	183 442	242 187		-58 745
Flux provenant des activités abandonnées	0	0		0
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	371 174	208 685		162 489
Flux liés aux participations	-599 816	-545 197		-54 619
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19 207	6 221		-25 428
Flux provenant des activités abandonnées	0	0		0
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-619 023	-538 976		-80 047
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	12 868	41 487		-28 619
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-178 650	10 243		-188 893
Flux provenant des activités abandonnées	0	0		0
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	-165 782	51 730		-217 512
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-413 631	-278 561		-135 070
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	741 802	0		741 802
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	358 507	0		358 507
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	383 295	0		383 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	328 171	-278 561		606 732
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	54 777	-228 585		283 362
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	273 394	-49 976		323 370
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-413 631	-278 561		-135 070

12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la présentation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

12.1 - Information sur les filiales

12.1.1 - Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2014, il n'existe aucune disposition réglementaire, légale ou contractuelle pouvant limiter la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à avoir librement accès aux actifs et à régler les passifs de ses filiales.

12.1.2 - Soutiens aux entités structurées contrôlées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées.

12.2 - Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 75 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

Périmètre de consolidation du groupe Crédit agricole du Nord Est	Modification de périmètre ⁽¹⁾	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle ⁽²⁾	Méthode de Consolidation au 31 décembre 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
SAS Nord Est Expansion		France	Filiale	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Filiale	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Belgium CA	Changement de méthode	France	Co-entreprise	Mise en équivalence	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
SA Crelan	Changement de méthode	Belgique	Co-entreprise	Mise en équivalence	22,50 %	22,50 %	30,00 %	30,00 %
SAS Nord Est Optimmo		France	Filiale	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Entrée dans le périmètre, sortie de périmètre, changement de méthode.

(2) Filiale, entité structurée, co-entreprise, co-entreprise structurée, opération en commun, entreprise associée, entreprise associée structurée.

La SAS NORD EST Optimmo constitue un sous-palier de consolidation composé de différentes filiales non bancaires à caractère immobilier : NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS CHARLEVILLE FOREST, SAS LAON BROSSOLETTE, SAS CHALONS MONT BERNARD, NORD EST GESTION IMMOBILIERE, NORD EST IMMO.

13 - Participations et entités structurées non consolidées

13.1 - Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

- Nord Est Assur pour une valeur de 7 596 milliers d'euros.
- Nord Est Développement pour une valeur de marché de 7 119 milliers d'euros.

L'intégration de ces deux filiales dans le périmètre de consolidation serait sans impact significatif sur les comptes consolidés du palier.

13.2 - Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'est concerné que par l'activité Fonds de placement.

Fonds de placement

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des Assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Les revenus bruts (autres que commissions, intérêts) d'entités sponsorisées dans lesquelles le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêt au 31 décembre 2014 s'élèvent à 3 452 milliers d'euros.

Les valeurs comptables d'actifs transférés aux entités structurées non consolidées sponsorisées au cours de l'exercice s'élèvent à 4 553 millions d'euros.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas accordé de soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2014, l'implication du groupe Crédit Agricole du Nord Est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2014			
	Fonds de placement ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette
		Exposition maximale	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	650 601	650 501	0	0
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Total bilan des entités structurées non consolidées	3 867 410			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 Exposition au risque de crédit et dans la note 3.2 Risque de marché. Il s'agit des fonds de placement dans lesquelles le groupe n'est pas garant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de Credit Default Swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2014 n'est survenu pendant la période subséquente.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 27 février 2015

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit FS I
Département de KPMG S.A.

MAZARS

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège du Crédit Agricole du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

LE PACTE TERRITORIAL

2014



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*

AGIR AU CŒUR DES TERRITOIRES

Rapport de Responsabilité Sociétale de la Caisse régionale
de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est - 2013/2014

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST



PAGE 146-148

UN MODÈLE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- Une gouvernance proche des préoccupations du territoire
- Nos engagements envers les sociétaires

PAGE 149-155

NOTRE PRIORITÉ : L'EXCELLENCE RELATIONNELLE

- La satisfaction et l'intérêt de nos clients au coeur de toutes nos actions
- Nos engagements relationnels
- Innover et conserver nos valeurs
- La conformité au service de la qualité
- La prise en charge des réclamations
- La médiation pour une relation durable de qualité

PAGE 156-161

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

- Créer de la valeur au bénéfice du territoire
- Les relais de croissance au service du développement
- Nord Est Assur, 1^{er} courtier régional en assurances professionnelles
- Le Crédit Agricole assure : c'est rassurant





PAGE 162-165

LA POLITIQUE SOCIALE DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST : DES HOMMES ENGAGÉS AU SERVICE DU TERRITOIRE

- Capter tous les talents
- Développer le potentiel des salariés par la formation
- Un employeur qui favorise le dialogue social

PAGE 166-169

NOTRE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES TERRITOIRES

- La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est
- Être présent dans les bons et les mauvais jours

PAGE 170-171

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

PAGE 172

CONCLUSION

PAGE 173-185

ANNEXES

- Note méthodologique
- Tableaux des indicateurs RSE
- Attestation des Commissaires aux comptes

PAGE 186-189

GLOSSAIRE

UN MODÈLE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Le Crédit Agricole du Nord Est, **banque de référence de sa région, celle de près d'un habitant sur deux**, s'implique dans le développement du territoire sur lequel il est implanté.

Fidèle à notre modèle mutualiste, qui place l'Homme au cœur de la vie économique et sociale, nous voulons être utiles à l'économie et à ses acteurs, à l'environnement, aux habitants de nos 3 départements (Aisnes, Ardennes, Marne), à nos clients, sociétaires et collaborateurs.

Notre organisation s'appuie sur le principe d'une gouvernance partagée. Ce partage des compétences et des responsabilités se traduit dans les faits par des décisions prises au plus près des acteurs économiques.

UNE GOUVERNANCE PROCHE DES PRÉOCCUPATIONS DU TERRITOIRE

24 membres
Conseil d'Administration

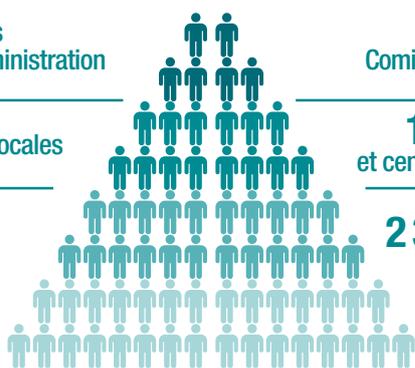
10 membres
Comité de Direction

75 Caisses locales

159 agences
et centres d'affaires

1017 élus

2 330 salariés

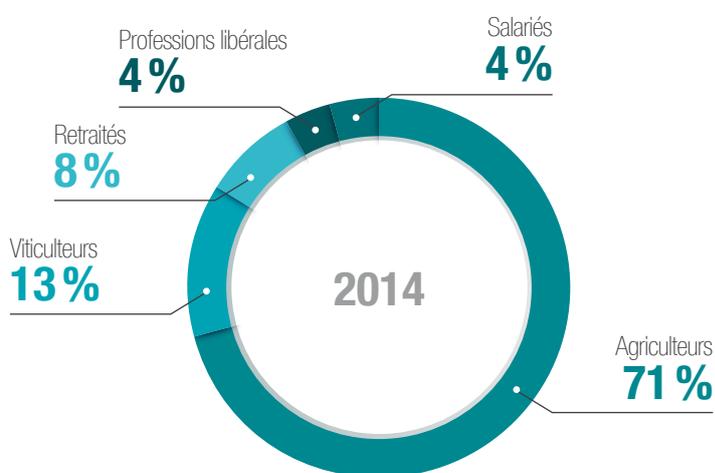


au service de
808 000 clients dont **178 000 sociétaires**

53 ANS moyenne d'âge du Conseil d'Administration

47 ANS moyenne d'âge du Comité de Direction

RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES



Le Conseil d'Administration est composé de 24 membres dont 4 femmes. La moyenne d'âge est de 53 ans. Le Comité de Direction est quant à lui constitué de 9 hommes et 1 femme pour une moyenne d'âge de 47 ans.

Les **Caisses locales** organisent chaque année des Assemblées générales. Ce sont plus de **10 000 sociétaires** qui assistent à ces réunions.

Au niveau de la Caisse régionale, les Caisses locales, constituant la majorité du sociétariat, sont représentées par leurs Présidents qui élisent les membres du Conseil d'administration. Ce Conseil est renouvelé annuellement.

Cette opération se déroule en deux temps :

- L'élection des administrateurs (renouvellement de 1/3 par an) par ses sociétaires réunis en Assemblée générale.
- L'élection du Bureau du Conseil d'administration (Président et vice-Président(s)) par les Administrateurs du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, chaque département étant représenté par un vice-Président.



DES COMITÉS ET COMMISSIONS OÙ ÉLUS ET DIRIGEANTS SE RENCONTRENT

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs du Conseil d'Administration et d'une personne externe qualifiée. Lors de ces réunions interviennent le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes. En 2014, ce Comité d'Audit s'est réuni deux fois pour examiner principalement le dispositif de contrôle interne, les travaux des Commissaires aux Comptes et les comptes, sociaux et consolidés, de la Caisse régionale.

Par ailleurs, un certain nombre de commissions fonctionne chaque année :

- La [Commission formation des administrateurs](#), composée de Présidents de Caisses locales, dresse le bilan du plan de formation de l'année et arrête les formations de l'année à venir.
- Six Présidents de Caisses locales participent au [Conseil d'Administration de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est](#).

DES PRÉSIDENTS DE CAISSES LOCALES RÉGULIÈREMENT TENUS INFORMÉS

Chaque mois, par département, est organisée une réunion d'échanges entre les Présidents de Caisses locales, un représentant du Conseil d'Administration et un membre de la Direction Générale (9 réunions dans chaque département et 2 réunions regroupant les 3 départements en 2014).

Les Caisses locales assurent la promotion de la Fondation d'Entreprise : 89% des dossiers reçus à la Fondation proviennent des Caisses locales.

DES ÉLUS FORMÉS

En 2014, [10 actions](#) de formation ont été menées et [334 élus](#) ont été formés. Chaque année, les nouveaux Présidents élus ainsi que les nouveaux administrateurs bénéficient d'une journée d'accueil au cours de laquelle ils rencontrent le Président de la Caisse régionale et les vice-Présidents.

Chaque nouvel accédant à la fonction d'administrateur bénéficie en outre d'une formation "[Connaître le Crédit Agricole](#)".

Les formations dispensées en 2014 ont été les suivantes :

Administrateurs	Président / vice-Président
"Bien décider, bien analyser en comité des prêts"	"Bien décider, bien analyser en comité des prêts"
"Administrateurs et mutualisme au sein de son territoire"	"ABC du Président de Caisse locale"
"Connaître le Crédit Agricole"	"Prendre la parole en public" (IFCAM)
	"Quelle banque pour demain ?"

Formation des élus 2014 :

- 198 élus ont suivi une formation de 8h soit 1 584 heures.
- 136 élus ont suivi une formation de 4h soit 544 heures pour un total de :
 - 334 élus formés (sur 1 037) à l'aide de 2 128 heures.

334 élus formés



NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES SOCIÉTAIRES

Les sociétaires, clients souscripteurs de parts sociales du capital de Caisses locales :

- Élisent leurs représentants (administrateurs).
- **Participent aux décisions** de la banque lors des Assemblées générales selon le principe "**1 Homme = 1 Voix**" (quel que soit le montant du capital souscrit).

Les administrateurs, sociétaires, hommes et femmes engagés dans la vie de leurs secteurs :

- Regroupés au sein des Caisses locales (socle de l'organisation mutualiste).
- Élisent tous les 3 ans les membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.
- Confèrent au Crédit Agricole du Nord Est une parfaite connaissance des projets, des difficultés et des spécificités locales.

L'intérêt que nous portons à notre région **donne du sens au statut de sociétaire** reconnu et valorisé par des offres dédiées qui lui permettent de contribuer financièrement à des actions sociales, culturelles et économiques.

Dans un environnement mouvant, notre solidité financière est le meilleur garant de notre capacité à investir et à innover pour accompagner les évolutions sociétales et faire vivre la Banque au cœur de notre territoire.

En 2014, 22 réunions sociétaires ont eu lieu à l'initiative des Caisses locales. Les thématiques abordées ont été les suivantes : vieillissement de la population, problématiques de la santé, de la nutrition, les dons d'organes, la révolution technologique, le développement de l'éolien...

57 434 cartes sociétaires

22 réunions sociétaires

27 650 livrets sociétaires pour **139 M€** d'encours de collecte

LES AVANTAGES " SOCIÉTAIRES "

Le Groupe Crédit Agricole a pris des engagements qui donnent davantage de visibilité aux fondements coopératifs et mutualistes :

- Des solutions et services réservés.
- Une information privilégiée sur les actions qui témoignent de l'engagement du Crédit Agricole du Nord Est près de chez eux.
- Un droit de vote et des représentants élus qui participent aux grandes décisions de l'entreprise.
- Une information sur la gestion, les résultats et les orientations du Crédit Agricole du Nord Est.
- Une rencontre annuelle avec les Dirigeants de la Banque.
- La carte sociétaire présente un avantage mutualiste et solidaire puisqu'à **chaque transaction réalisée, le Crédit Agricole du Nord Est reverse un montant forfaitaire à la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est**. Ainsi, près de 100 000 euros ont été versés pour soutenir des initiatives locales sur notre territoire. 57 434 cartes sociétaires sont détenues par les clients du Crédit Agricole du Nord Est contre 52 309 en 2013 (soit + 9.8%), **une augmentation qui témoigne de l'intérêt porté par les sociétaires à l'engagement de solidarité pris par leur banque**.
- Le livret sociétaire permet aux sociétaires de participer au développement de la Région, les fonds collectés étant utilisés pour financer les projets du territoire. En décembre 2014, l'encours des livrets sociétaires s'élèvent à 138,63 M€, contre 125 M€ en 2013 (soit + 11.2%).
- Les parts sociales souscrites par les sociétaires ont donné droit, en 2014, à la perception d'un intérêt de 2,46 % brut.

UN TEMPS FORT : LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CAISSES LOCALES

Elles sont **des moments d'échanges privilégiés** durant lesquels les dirigeants de la banque rendent compte, apportent des éclairages, répondent aux questions diverses des sociétaires et entendent les préoccupations des habitants de la région. À cette occasion, les informations relatives à l'activité, aux actions de développement conduites sur le territoire sont détaillées. Les sociétaires votent les résolutions et élisent leurs représentants.



NOTRE PRIORITÉ : L'EXCELLENCE RELATIONNELLE

LA SATISFACTION ET L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS AU CŒUR DE TOUTES NOS ACTIONS

Les clients du Crédit Agricole représentent toutes les catégories de la population de nos régions. En tant que **Banque Multicanale de Proximité**, nous affirmons notre présence et nous nous engageons à **apporter des réponses à tous nos clients**, notamment en termes de disponibilité et d'interactivité.

NOS ENGAGEMENTS RELATIONNELS

Depuis 2013, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une relation client (RC2.0) qui vise à accroître la satisfaction. Notre démarche est fondée sur l'écoute et la connaissance du client, la confiance, la transparence et un comportement éthique irréprochable de nos collaborateurs.

Nos engagements satisfaction :

- Écouter les besoins pour proposer des solutions adaptées.
- Délai de rétractation : 30 jours.
- Prendre en compte les réclamations sous 48 heures.
- Des interlocuteurs dédiés pour tous les clients.
- Pas d'incitation financière à proposer une offre plutôt qu'une autre.
- Une transparence de nos prix et de nos services.

32 000 nouveaux clients
en 2014

Pour améliorer la qualité de notre service, **nous mesurons la satisfaction de nos clients** à travers 3 enquêtes annuelles (dont une dédiée aux entreprises), menées par Aviso, institut d'études marketing indépendant.

Baromètre à fin novembre 2014

Clients satisfaits



Plus de
127 000 clients interrogés
depuis 2011

Nous recherchons l'excellence relationnelle, tant dans notre fonctionnement interne qu'avec nos clients et nos prestataires. Connaissance du terrain et des filières, esprit d'initiative, détermination individuelle et collective sont les leviers de cet engagement. Ainsi, la **Responsabilité Sociétale d'Entreprise est intégrée à nos activités et nos métiers**. Démarche de progrès permanent, elle est porteuse d'innovations au service de nos clients et de notre différenciation commerciale.



" PARLONS-EN " AVEC NOS CLIENTS

Le Crédit Agricole du Nord Est a ouvert un nouveau site en juin 2014 :



38 000 connexions depuis juin 2014
soit 6 300/mois

L'écoute et le traitement des demandes clients font partie intégrante de notre démarche qualité. En ce sens, nous avons créé en juin 2014 le site de satisfaction client "**Parlons-en**". Il permet à nos clients de s'exprimer librement et de trouver facilement des réponses à leurs questions.



Je cherche une réponse

" Nous avons regroupé pour vous les questions les plus fréquemment posées et vous apportons les réponses certifiées du Crédit Agricole du Nord Est".



Je partage mon expérience

"Une question, une idée, une amélioration ou encore un mécontentement... Vous souhaitez nous contacter pour échanger sur un sujet. Rien de plus simple, laissez-vous guider dans vos démarches et prenez la parole".

30 JOURS POUR CHANGER D'AVIS



Le Crédit Agricole du Nord Est est soucieux de la qualité des informations transmises à ses clients dans le cadre de la commercialisation de produits et services mais aussi de la correcte compréhension financière de cette information par ses clients.

Ainsi, la banque s'engage à transmettre des informations claires et adaptées au travers de plaquettes tarifaires détaillées et de fiches

explicatives et simplifiées des produits souscrits. Ces mémos décrivent les avantages et les risques des produits et services choisis que ce soit dans le domaine du crédit, de l'assurance ou de l'épargne.

De son côté, le conseiller dispose d'un outil d'aide à la vente qui lui permet de satisfaire de manière efficace à son devoir d'information. Malgré ces diligences, si le client change d'avis après avoir souscrit un produit ou un service, il peut se rétracter sans avoir à se justifier, au delà du délai légal de 14 jours. En effet, le Crédit Agricole du Nord Est permet à ses clients de pouvoir réfléchir sereinement et de prendre le temps de revenir sur leur décision pendant un délai de 30 jours après la souscription.



INNOVER ET CONSERVER NOS VALEURS

LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE TOUS NOS CLIENTS

En cohérence avec nos engagements relationnels, et toujours pour mieux répondre aux attentes de nos clients, nous renforçons nos équipes et affinons en permanence leurs expertises. Nous spécialisons nos agences et créons de nouveaux centres d'affaires dédiés aux enjeux spécifiques des clientèles professionnelles.

Le concept des centres d'affaires est de réaliser une synergie des compétences au profit de la satisfaction client, tout en mettant à disposition des outils technologiques innovants, tels que la signature électronique, les visio-conférences, des espaces d'attente, des bornes interactives, et ce dans un environnement convivial et moderne...

Parallèlement, nous poursuivons le plan de rénovation de nos agences défini dans notre Projet d'Entreprise Nord Est 2017, pour mieux recevoir nos clients dans des locaux dotés des **technologies les plus innovantes**.

La demande de nos clients est claire : disposer d'un interlocuteur interconnecté en agence, par téléphone, SMS, mail et sur internet. Ainsi, 1 555 collaborateurs du Crédit Agricole du Nord Est (67%) travaillent au contact de la clientèle. Le conseiller est le pivot de la relation, en capitalisant notamment sur les atouts des nouveaux outils.

6 agences rénovées en 2014

2 nouveaux centres d'affaires Agriculture et Viticulture à Château-Thierry et Vouziers

159 agences dont :

8 centres d'affaires Professionnels

8 centres d'affaires Entreprises

7 centres d'affaires Banque Privée

3 centre d'affaires Agriculture Viticulture

1 centre d'appels à Reims

860 000

entretiens clients en 2014

ZOOM

- Pour accompagner nos clientèles jeunes, un collaborateur du marketing travaille en relation avec les associations étudiantes pour communiquer sur nos services et favoriser la co-construction de nouvelles offres adaptées aux besoins des étudiants.
- L'archivage dématérialisé et la signature électronique en agence mis en place en 2013 ont eu un impact significatif sur le volume de papier consommé et la fiabilisation des processus. Toutes ces nouvelles technologies apportent plus de liberté et de facilité de contact à nos clients.



Le Crédit Agricole du Nord Est s'est vu décerner **Le Trophée d'Or des banques les plus compétitives** en termes de tarifs sur les régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne sur le profil "jeunes actifs" (source Choisir-ma-banque.com)

Choisir-ma-banque.com, filiale de Meilleurtaux.com, a créé en 2014 "les trophées de la Banque" afin d'apporter une distinction objective des banques les plus compétitives en termes de tarifs sur le marché français. Le site a passé au crible plus de 50 000 tarifs bancaires de 131 banques sur 3 profils de consommateurs différents, par région en fonction des tarifs et en fonction de spécificités des banques qui ont marqué l'année 2014. L'intégralité des classements est disponible sur le site www.lestropheesdelabanque.com



Le Crédit Agricole du Nord Est accompagne aussi ses clients fragilisés ou en situation de handicap avec :

- L'offre "**Budget protégé**", qui vise à protéger la clientèle fragile. Cette offre comporte notamment une carte de paiement à autorisation systématique qui permet d'aider le client à maîtriser son budget.
- L'offre de prévoyance "**Vers l'autonomie**" qui permet d'anticiper les coûts liés à la dépendance des personnes qui perdent leur autonomie physique ou mentale.
- En 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a proposé une nouvelle offre "**Vers l'autonomie Initiale**", cette formule assure, en cas de dépendance lourde uniquement, avec le versement d'une rente de 500€.
- La **téléassistance** pour le maintien des personnes à domicile.

LA RÉACTIVITÉ POUR PLUS DE DISPONIBILITÉ

Nous accompagnons les évolutions sociétales, en restant attachés à la proximité relationnelle tissée avec nos clients. Nous multiplions les points de contact en poursuivant le déploiement de la "**Banque digitale de proximité**".



Les investissements que nous consacrons à l'innovation trouvent leurs fondements dans notre volonté d'améliorer notre qualité de service. Nos applications, à la disposition du plus grand nombre, contribuent à vous offrir "**La banque, où je veux, quand je veux, comme je veux**". Complémentaires de notre réseau traditionnel, elles permettent l'accès direct à des informations, des simulateurs, la gestion des comptes, le tchat avec un conseiller en ligne, ou encore la souscription de services sur ca-nord-est.fr.

CA
BANQUE ET ASSURANCES

Le bon sens a de l'avenir

Pouvoir rester chez soi en toute sérénité.

La téléassistance 24H/24 et 7j/7

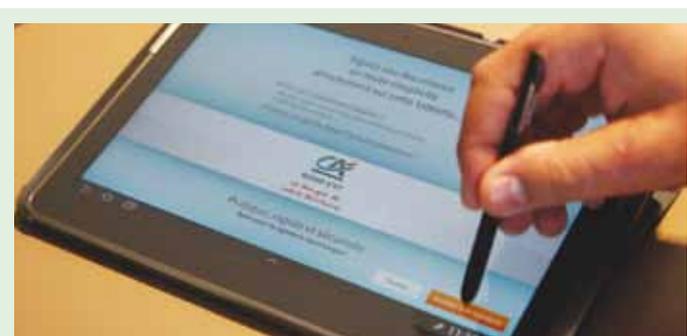
Avec le **Crédit Agricole Nord Est** bénéficiez d'une assistance à votre domicile en cas de chute, d'anxiété ou de malaise.

Les contrats de téléassistance sont proposés par SERENICA Téléassistance filiale de C.I.GAMA (Centre de Téléassistance de Crédit Agricole Mutual) filiale agréée de Crédit Agricole, entreprise certifiée par l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances et de Domages ou plus haut niveau, SAS au capital de 23 450,515 240 792 RCS Le Mans, siège social 10, rue de Belleville / 2 190 Courbevoie. Numéro d'agrément Services à la Personne N°05/01/10/F/092/S/001

www.ca-nord-est.fr

Le Crédit Agricole du Nord Est s'attache à rendre ses agences bancaires accessibles à tous ses clients. Avec ses **159 points de vente et ses 326 automates**, distributeurs de billets (DAB, GAB, DIB), le Crédit Agricole du Nord Est offre à ses clients un service de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le Crédit Agricole du Nord Est a lancé une grande opération de mise aux normes "personnes à mobilité réduite" de ses agences avec l'appui d'un cabinet spécialisé.



La signature électronique permet aux clients de valider leurs opérations courantes sur tablettes (1 288 tablettes en agences)

Objectifs : Rapidité, simplicité, dématérialisation et sécurisation des données.



La visio conférence (Lync) permet aux collaborateurs du Crédit Agricole du Nord Est de participer à des réunions en ligne tout en limitant les déplacements. Toutes nos agences sont équipées.

Tous les chargés d'affaires et directeurs d'agence sont équipés de smartphones.

- Parc total de téléphones : 848



Le site vitrine du Crédit Agricole du Nord Est a été repensé

- 200 000 clics/mois
- + 50 % de connexions en 2014/2013 sur mobiles

Accès aux comptes via Crédit Agricole en ligne

- 258 000 clients consultent leurs comptes en ligne (soit 35 %)



Lancement de l'application CA Pocket en juin 2014. " Ma Banque quand je veux où je veux , comme je veux ", permet d'accéder à un ensemble de services et de bons plans

- 16 600 téléchargements depuis son lancement



Création d'une page Facebook et d'un compte Twitter pour les 18-30 ans



Un blog My CA Nord Est pour un meilleur dialogue et une plus grande interactivité avec les clients



LA CONFORMITÉ AU SERVICE DE LA QUALITÉ

LA VALIDATION DE LA CONFORMITÉ DES NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES COMMERCIALISÉS

Toute commercialisation de nouveaux produits ou services reçoit préalablement un avis de conformité émis de manière concertée par le responsable du contrôle de la conformité, le directeur des risques, le service juridique et le responsable des risques opérationnels qui peuvent ainsi émettre des conditions de mise en marché qui sont contrôlées, ou s'opposer à une commercialisation. En 2014, 34 avis ont ainsi été émis, contre 29 en 2013.

En cas de dysfonctionnement dans un processus de commercialisation, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place un dispositif dédié, permettant notamment de prendre les mesures nécessaires pour **accroître notre qualité de service**.

LA FORMATION DES SALARIÉS

Les salariés de la banque sont formés périodiquement aux réglementations et procédures internes liées à la sécurité financière. Une formation de l'ensemble des salariés est réalisée annuellement.

Les jeunes embauchés bénéficient également d'une formation dédiée et des formations thématiques sont dispensées auprès de populations ciblées telles que les cadres du réseau bancaire.

En 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a recruté 81 personnes en CDI et formé 2 666 salariés. L'intégralité des collaborateurs du Crédit Agricole du Nord Est reçoit une formation sur les aspects réglementaires de ses métiers (CDI, CDD, auxiliaires de vacances, apprentis, contrats de professionnalisation).



LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La Caisse régionale engage des actions pour prévenir les risques de non-conformité et lutter contre la fraude et la corruption :

- **Mise en place d'un système de contrôle des opérations**, intégrant notamment des dispositifs de prévention des risques de non-conformité, de la fraude et de la corruption, ainsi que des règles déontologiques.

92% des salariés formés à la sécurité financière

- **Mise en œuvre d'une politique de prévention et de lutte contre la fraude interne et externe** par la déclinaison d'une procédure dédiée à destination des unités opérationnelles et des agences.
- **Formation des collaborateurs aux règles de conformité et sécurité financière**. La Caisse régionale forme et sensibilise ses collaborateurs au travers de programmes de formation tels que la "prévention de la fraude", la "lutte contre le blanchiment" et le "financement du terrorisme". 240 salariés de l'encadrement ont suivi une formation en e-learning sur la fraude interne, 1 742 collaborateurs ont été formés en e-learning à la détection de la fraude externe.
- **Sécurité financière**. Au cours de l'exercice 2014, la Caisse régionale a effectué 54 déclarations de soupçon conformément à l'article L.562-2 du code monétaire et financier auprès de TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins).
- **Déontologie**. Sur la base de la politique de prévention des conflits d'intérêts du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- Une **actualisation du règlement intérieur** a été rendue nécessaire par l'évolution de l'environnement de travail et notamment la montée des technologies informatiques et de communication (TIC), la recodification du code du travail en mai 2008 et la prise en compte des modifications législatives et réglementaires.



LA PRISE EN CHARGE DES RÉCLAMATIONS

Parce qu'une réclamation est toujours l'expression de l'interrogation d'un client, le Crédit Agricole du Nord Est attache une grande importance à la qualité de leur traitement et s'est doté d'un outil de gestion des réclamations reçues.

Dans les contrats, les lieux d'accueil, et sur le site internet de la banque, les clients disposent d'une information sur les modalités à suivre en cas de réclamation.

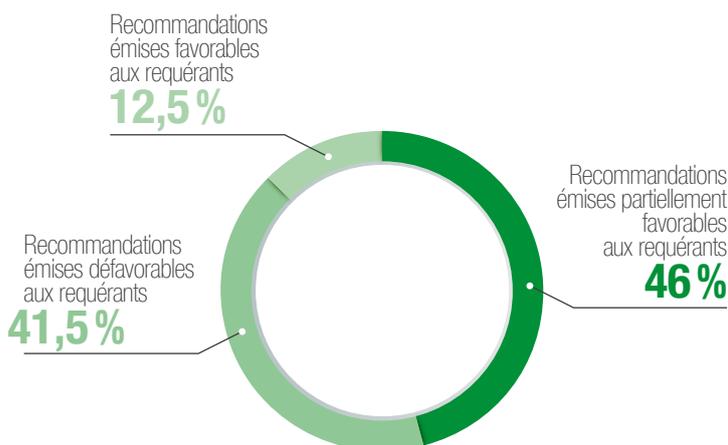
En 2014, 1 640 réclamations ont été reçues par le service Qualité Clients du Crédit Agricole du Nord Est.

Toutes les réclamations reçues font l'objet d'un traitement avec lettre d'accusé de réception adressée au client dans les 48 heures. En 2014, elles ont été traitées dans un délai moyen de 8,8 jours contre 9,5 jours en 2013.

LA MÉDIATION POUR UNE RELATION DURABLE DE QUALITÉ

Dès 1997, bien avant l'obligation réglementaire de 2007, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place un dispositif de médiation. À la demande de l'une des parties, le médiateur intervient en dernier ressort lorsqu'un litige apparaît concernant le fonctionnement des comptes de dépôt des particuliers, les produits d'épargne, les opérations de crédit ou les opérations sur instruments financiers.

Le médiateur joue un rôle de facilitateur et contribue à maintenir une relation durable de qualité.



96% des recommandations du médiateur ont été suivies

Cette année 2014 est marquée par une diminution du nombre de dossiers de médiation par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, l'action du dispositif Passerelle a permis de résoudre des dossiers de clients en situation de fragilité non éligibles à la médiation. Le médiateur nous a accompagnés dans le dénouement de certains dossiers en poursuivant son action après émission de sa recommandation (présence lors des rendez-vous clients au côté du directeur d'agence).

	2013	2014	Évolution
Nombre dossiers médiation	107	80	-25%
Sujets principaux	Fonctionnement de comptes, litiges bancaires		



PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

CRÉER DE LA VALEUR AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

Le Crédit Agricole du Nord Est est une **banque solide** qui recherche une rentabilité raisonnée durable et équilibrée pour relever les défis économiques du territoire. La banque affiche en 2014 des performances commerciales satisfaisantes.

Les capitaux propres du Crédit Agricole du Nord Est atteignent 2,1 Mds €. Le ratio de solvabilité s'établit à 15,5%. Cette solidité lui a permis de jouer pleinement son rôle de **1^{er} financeur de l'économie des territoires** (Marne, Aisne, Ardennes).

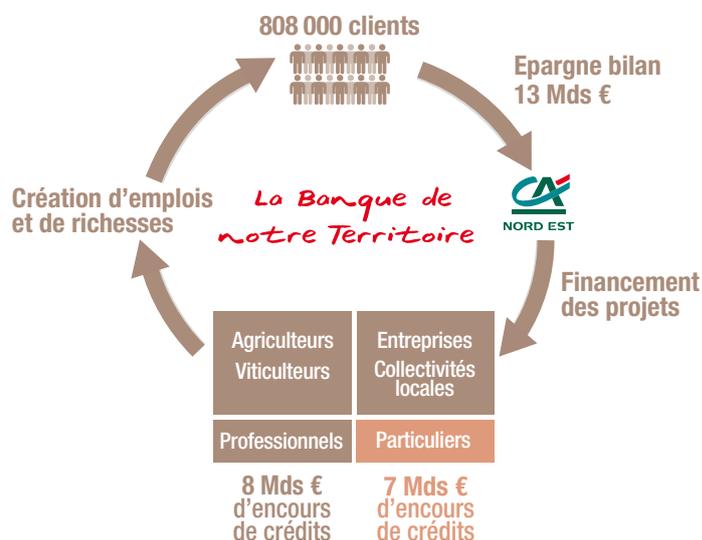
Malgré les impacts de la crise économique et des nouvelles contraintes imposées à la suite de l'évolution des normes prudentielles et réglementaires, nous avons continué à distribuer des crédits sur notre territoire et à financer l'économie réelle à partir notamment de l'épargne collectée localement.

Ainsi, le Crédit Agricole du Nord Est a poursuivi en 2014 sa mission **d'acteur économique engagé au service de l'économie régionale**. Ses concours nouveaux à l'économie ont atteint près de 2,1 Mds €.

En choisissant d'épargner localement, **les clients contribuent au développement économique de leur Région** puisque le Crédit Agricole du Nord Est accorde des crédits à ses clients à partir de l'épargne collectée.

Au-delà de la distribution de crédits, l'épargne des clients du Crédit Agricole du Nord Est a d'autres impacts concrets sur les entreprises de la Région. Ainsi, conformément aux obligations réglementaires, une partie des fonds collectés sur les 322 483 livrets A détenus en 2014 par les clients du Crédit Agricole du Nord Est, a contribué au financement des PME.

LE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST : CIMENT D'UN CYCLE VERTUEUX



22,6 Mds € de collecte
dont 12,9 Mds € de collecte bilan pour 14,7 de crédits

15,5 % Ratio Bâle 3
(pour une norme de 8 %)

2,1 Mds € de nouveaux crédits en 2014



CHIFFRES CLÉS 2014

Produit Net Bancaire Social	425 M€
Résultat Net Brut d'Exploitation	173 M€
Résultat Net Social	85 M€
Capitaux propres	2,1 Mds€

UN CONTRIBUABLE DE 1^{er} PLAN EN RÉGION

En tant qu'entreprise régionale, le Crédit Agricole du Nord Est est un contribuable significatif dans sa région. L'ensemble des taxes et impôts versés représentent **88 Millions €** (dont 51 millions d'impôts sur les sociétés.)

DES INVESTISSEMENTS DANS 4 DOMAINES D'EXCELLENCE

- **Le logement** : le Crédit Agricole du Nord Est est présent sur tous les métiers de l'immobilier lui permettant ainsi d'accompagner l'ensemble de notre clientèle de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, d'institutionnels...
- **La santé et le vieillissement** : le Crédit Agricole du Nord Est a accompagné le secteur hospitalier et les maisons de retraites sur son territoire.
- **L'agriculture et l'agroalimentaire** : le Crédit Agricole du Nord Est a accompagné les entreprises et les grandes filières de notre région.
- **L'économie d'énergie et de l'environnement : le Green Business**

Le Crédit Agricole du Nord Est met à disposition des agriculteurs et des viticulteurs des compétences spécifiques via des experts dédiés sur l'ensemble des domaines de l'économie verte lui permettant de répondre au mieux aux nouvelles préoccupations environnementales (photovoltaïque, méthanisation, financement de la culture bio masse, accompagnement vers les exploitations et les installations viables en agriculture biologique et en circuits courts).

FINANCER LES PROJETS DES FAMILLES

Dans un contexte de taux historiquement bas, le marché de l'immobilier reste hétérogène et son développement se concentre principalement en zone urbaine. Le logement constitue le premier poste de dépenses des familles et la propriété de son logement demeure un objectif prioritaire pour beaucoup de ménages. Pour leur offrir une réponse globale et pertinente à chaque étape de leur vie, les 2 330 collaborateurs du Crédit Agricole du Nord Est (dont 1 550 au service direct des clients) conjuguent **savoir-faire et réactivité** dans le domaine de la banque, de l'assurance et de l'immobilier en garantissant **qualité de service et respect des délais**.

720 M€ de nouveaux crédits habitat (+5%/2013)

4 prêts habitat financés sur 10
par le Crédit Agricole du Nord Est

Dans un contexte de déficit important des structures d'accueil pour les personnes âgées, le Crédit Agricole du Nord Est veut devenir **un acteur de référence en matière de santé et vieillissement**. Il veut assurer pleinement son rôle d'accompagnement social et sociétal en formulant des réponses adaptées pour contribuer à garantir l'accès à la santé pour tous.

Par exemple, Nord Est Aménagement Promotion, notre filiale, a mené, en partenariat, des actions de promotion immobilière concernant les travaux de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes "Humanis" à Bezannes (112 lits) ou la résidence seniors d'Avize "La Résidence des Vignes" (26 logements).



1^{er} PARTENAIRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA VITICULTURE

La Région Aisne, Ardennes, Marne est une grande région agricole dont la production est variée et abondante (céréales, betteraves, pommes de terre, endives...). Le Crédit Agricole du Nord Est est le premier banquier des agriculteurs de la Région avec plus de 3,4 Mds € d'encours de crédits professionnels, en hausse de 4,2% par rapport à 2013.

En agriculture

Les rendements records en Champagne-Ardenne (blé, orge de printemps, escourgeon et colza) constituent la deuxième plus grande récolte des dix dernières années en volume. Une pluviométrie importante a cependant impacté la qualité. Compte-tenu d'un environnement international défavorable, les prix de vente ont connu une forte baisse.

En viticulture

La vendange est prometteuse. Malgré un léger repli sur le marché français, les expéditions de champagne sont en augmentation grâce aux exportations.

En 2014, nous avons poursuivi notre démarche pour regrouper tous nos savoir-faire dans des centres d'affaires Agriculture et Viticulture implantés au cœur de notre territoire. Ainsi, après l'ouverture du centre d'affaires de Champigny en 2013, nous avons ouvert 2 nouvelles entités à Château-Thierry et à Vouziers.

Toutes nos expertises sont conjuguées pour accompagner les problématiques de nos clients, de l'installation à la transmission, en passant par les projets d'investissement et de développement, en France comme à l'étranger.

À titre d'exemple, quelques projets financés par le Crédit Agricole du Nord Est :

- Projets de méthanisation.
- Agrandissement d'une porcherie.
- Financement :
 - D'une activité de maraîchage bio avec vente directe.
 - D'une diversification d'exploitation de polyculture sur une activité de maraîchage bio.
 - D'une production d'écrevisses.
 - D'une production de noix.
 - D'un atelier de découpe et de transformation avec vente directe à la ferme.

Économie de l'énergie et de l'environnement : le green business

Le Crédit Agricole du Nord Est a mis à disposition des agriculteurs et des viticulteurs des compétences spécifiques et des experts dédiés sur l'ensemble des domaines de l'économie verte pour leur permettre de répondre au mieux aux nouvelles préoccupations environnementales. Nous avons financé les grands projets dans l'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, financement de la culture biomasse...).

3,4 Mds € d'encours de crédits

95,4 % des agriculteurs et des viticulteurs satisfaits

sur **10 installations aidées**
9 ont été financées
par le Crédit Agricole du Nord Est

164 financements grands projets réalisés

4 projets de méthanisation financés



BANQUE-ASSURANCE D'1 PROFESSIONNEL SUR 3

Artisanat et commerce de proximité souffrent de la conjoncture économique difficile. Le Crédit Agricole du Nord Est a continué de financer les installations créatrices de valeur et de faciliter les cessions ou reprises d'activité. Malgré des tensions de trésorerie dans certains secteurs, l'année a été marquée par une reprise des crédits.

Un dispositif dédié a permis de soutenir nos clients fragilisés en collaboration avec les institutions, les conseils juridiques et comptables, la Chambre Régionale des Métiers de Champagne-Ardenne et les plateformes d'initiatives locales (dont Initiative Locale Aisne).

Nous avons développé des solutions d'équipement destinées aux professionnels exerçant une activité itinérante (professionnels de santé, artisans à domicile, transporteurs...). Le Smart TPE, Terminal de Paiement Électronique connecté, permet d'accepter des règlements partout, avec garantie de paiement, fiabilité, simplicité, mobilité et gain de temps.

91% des professionnels satisfaits **8** agences dédiées aux professionnels
739 M€ d'encours de crédits

NOTRE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Dans un environnement économique compliqué (mesures de sécurité renforcées, instabilité de l'euro, attentisme des dirigeants), la solidité de nos fonds propres nous a permis d'apporter des réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle génératrice de valeur et créatrice d'emplois.

Nous résolvons les besoins d'exploitation au quotidien, finançons les investissements et participons au développement de nos entreprises : leaders mondiaux, grands groupes, PME et aussi TPE, fleurons de notre région.

Notre connaissance du terrain et des filières nous permet d'accompagner nos clients dans toutes leurs problématiques. Le contexte amenant les entreprises à se tourner davantage vers l'international, nous mettons à disposition notre centre d'affaires dédié pour les assister sur les marchés mondiaux dans leurs opérations courantes comme dans l'élaboration de leurs projets à moyen et long terme.

En mars 2013, le Crédit Agricole du Nord Est a signé une convention de partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables afin de faciliter l'accès des TPE et PME aux financements. La banque s'engage ainsi à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours.

Banque
d'1 entreprise sur 2

3 Mds€ d'encours de crédits

AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'année a été marquée par le recul de l'investissement public lié aux élections municipales et le contexte de resserrement budgétaire.

Le Crédit Agricole du Nord Est a continué d'accompagner les Collectivités territoriales, des communes rurales aux grandes Collectivités, les Conseils Régionaux ou les Conseils Généraux dans leurs projets de développement et d'investissement.

Ainsi, nous participons significativement aux actions qui contribuent à faire de notre région un lieu de vie accueillant pour les familles et une terre de prospérité pour les entreprises.

Banque de
7 Collectivités locales sur 10

108 M€
 de crédit octroyés
 aux **Collectivités Publiques**



LES RELAIS DE CROISSANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

En complément de ses activités de banque et assurance, le Crédit Agricole du Nord Est a développé des métiers spécifiques pour accompagner les projets des entreprises et les besoins des familles. Le Capital Investissement, l'Immobilier et l'Assurance constituent des relais de croissance, créateurs de valeur ajoutée.



L'IMMOBILIER DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

Acteur reconnu de l'immobilier, nous oeuvrons en partenariat avec les professionnels, bailleurs sociaux et promoteurs locaux, pour apporter une réponse globale aux besoins de logement des habitants de notre territoire.

Nous accompagnons aussi l'émergence de grands projets d'infrastructures et d'aménagement en immobilier professionnel à destination des entreprises, créatrices d'emploi. Dans la conception de ses programmes, notre filiale Nord Est Aménagement Promotion porte une vigilance constante aux attentes des acquéreurs et à notre environnement. Nos programmes intègrent la Réglementation Thermique 2012 et la norme Bâtiment Basse Consommation. La rentabilité récurrente de nos activités de promoteur-investisseur et lotisseur, constitue un **relais de croissance durable** pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Quelques exemples de promotion immobilière :

- Lancement de différentes opérations aux abords du golf de Bezannes (habitations : Terrasses du Golf, Rives du Golf, Clos du Golf, et immeubles de bureaux : Terranova 5 000m²).
- Poursuite du projet Villa Colbert à Reims, destiné aux familles.
- Lancement de la commercialisation de la résidence des Vignes à Avize, pour maintenir les seniors au coeur du village.

LE CAPITAL INVESTISSEMENT : UN LEVIER POUR LES ENTREPRISES

Pour notre filiale Nord Est Capital Investissement, spécialisée en ingénierie financière et prise de participation en haut de bilan, l'année a été marquée par une activité soutenue dans l'accompagnement des PME, des secteurs industriels, du champagne et de l'industrie agroalimentaire.

En participant au portage financier d'entreprises dynamiques, nous contribuons au développement des grands secteurs qui font la fierté de notre territoire au-delà de ses frontières. En diversifiant nos investissements, **nous recherchons un bon niveau d'activité et d'expertise tout en maîtrisant le risque.**

PORTEFEUILLE GLOBAL DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST



**Partenaire
privilegié
des bailleurs
sociaux**

**1^{er} lotisseur
régional**



NORD EST ASSUR, 1^{er} COURTIER RÉGIONAL EN ASSURANCES PROFESSIONNELLES

Avec plus de 40 conseillers spécialisés sur le territoire, la filiale assurances du Crédit Agricole du Nord Est répond aux problématiques des exploitations agricoles et viticoles, des professionnels, des entreprises, des Collectivités publiques et des associations de sa région.

Chaque année, nos spécialistes réalisent **un bilan préventif des risques sur l'exploitation** (ou de l'établissement) pour adapter la couverture aux besoins professionnels et privés des clients.

L'Accord National Interprofessionnel rendra obligatoire pour toutes les entreprises la couverture de leurs salariés par un contrat d'assurance complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016. C'est pourquoi Nord Est Assur a anticipé dès 2014 en proposant des nouvelles offres à destination des entreprises et de leurs salariés.

PARTS DE MARCHÉ COMMERCIALES



LE CRÉDIT AGRICOLE ASSURE : C'EST RASSURANT

Pour accompagner les besoins des particuliers, le Crédit Agricole du Nord Est et Pacifica innovent grâce une démarche partagée avec le client permettant d'établir un diagnostic adapté à sa situation. Parce que chaque situation est unique, nous proposons une gamme diversifiée et adaptée aux besoins des particuliers. Par exemple, notre offre Télésurveillance a connu un vrai succès face à la recrudescence des cambriolages dans notre région.

Quelques exemples d'actions réalisées en 2014 :

- En partenariat avec Pacifica, des actions pédagogiques ont été organisées dans le but de renforcer la prévention des risques domestiques.
- Lors de la Journée Intercampus, les risques liés à l'alcool ont été présentés et des éthylotests ont été distribués aux étudiants.
- Le stage post-permis est offert à la souscription d'un contrat automobile aux jeunes de moins de 31 ans, conducteurs depuis moins d'un an. Ce dispositif rencontre un vif succès.

470 000 contrats d'assurance de biens et personnes

94% des clients sinistrés satisfaits de leur prise en charge

LA POLITIQUE SOCIALE DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST : DES HOMMES ENGAGÉS AU SERVICE DU TERRITOIRE

CAPTER TOUS LES TALENTS

Les femmes et les hommes sont au cœur de notre Projet d'Entreprise. Nous recrutons de façon pérenne pour des emplois localisés sur notre territoire. Pour accompagner les attentes et évolutions de nos clients, nous accueillons des **talents aux profils variés**, de l'alternance aux Grandes Écoles, et favorisons **la diversité et l'intégration** sans distinction d'âge, de handicap, d'origine sociale, culturelle ou ethnique.

Pour faire connaître les métiers de la banque et les valeurs du Crédit Agricole aux étudiants, nous établissons des relations avec les écoles et les universités régionales, encourageant ainsi la **formation** et **l'insertion professionnelle** des jeunes diplômés. Les contrats en alternance constituent également un canal privilégié de recrutement.

Premier employeur privé de la région, nous sommes présents sur plus de 30 forums école ou emploi et participons aux manifestations étudiantes importantes (Forum Avenir Étudiant à Reims, Nuit de l'Orientation à Reims et Châlons-en-Champagne...). Ces salons permettent aux jeunes, en recherche d'orientation et de conseils, de rencontrer des professionnels et de mieux définir leurs projets. Ils constituent pour le Crédit Agricole du Nord Est une opportunité pour présenter la diversité de ses métiers et capter des jeunes talents.

Tous les ans, nous accueillons aussi un apprenti qui tient le rôle de campus manager et dont les missions sont de faciliter les relations entre les jeunes de la région et le Crédit Agricole Nord Est.

	en 2014
81	recrutements en CDI
167	stagiaires
74	apprentis et alternants
269	étudiants accueillis pendant l'été, leur assurant une expérience professionnelle

DÉVELOPPER LE POTENTIEL DES SALARIÉS PAR LA FORMATION

10 937 jours de formation ont été dispensés en 2014, principalement pour accroître l'excellence relationnelle de nos collaborateurs, apprendre à gérer les incivilités, accompagner le déploiement des centres d'affaires Agriculture-Viticulture et Professionnels au travers de filières métiers.

Une formation a été menée sur l'ensemble du personnel d'encadrement : "manager coach" d'une durée de 3 jours. Celle-ci est destinée à faire évoluer les postures managériales et favoriser le bien-être au travail des salariés qui est un facteur de performance pour l'entreprise.

Nous avons ouvert un cursus en gestion de patrimoine dédié à nos banquiers conseil.

D'autres formations ont été dispensées au titre de la certification Autorités des Marchés Financiers (AMF), et des dispositifs de prévention de la fraude, du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme (basés sur 3 principes : connaissance du client, vigilance constante et déclaration).

L'année 2014 a aussi été marquée par la préparation de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle prévue en 2015. Les salariés sont placés au cœur du dispositif et il revient à l'employeur d'assurer leur adaptation régulière au poste de travail qu'ils occupent ainsi que le maintien de leur employabilité.

Parallèlement, **339 collaborateurs** se sont inscrits à une formation diplômante pour acquérir des compétences et des aptitudes supplémentaires. D'autres sont sollicités par les universités et les écoles d'enseignement supérieur pour intervenir dans les cours ou les travaux dirigés.

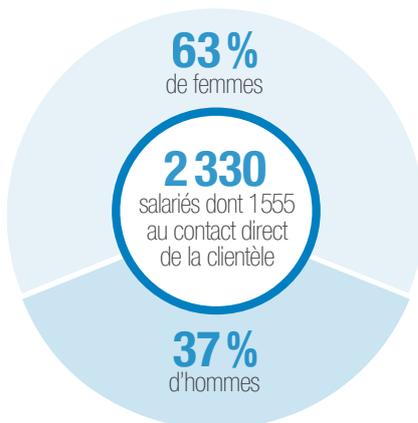
7,5 % de la masse salariale consacrés à la formation



UN EMPLOYEUR QUI PROMeut LA DIVERSITÉ

Au Crédit Agricole du Nord Est, 40 % des salariés ont moins de 34 ans et 16 % ont plus de 55 ans et disposent d'un programme de formation en alternance permettant à des seniors d'accéder à une formation diplômante destinée à favoriser leur retour à l'emploi.

43 % des cadres sont des femmes.



Acteur engagé pour l'égalité professionnelle, le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'un certain nombre de dispositifs dont certains ont été mis en œuvre par voie d'accord d'entreprise.

Ainsi, le Crédit Agricole du Nord Est veille à l'absence d'écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes et s'est doté d'un outil de mesure pour en assurer le suivi dans la durée. Également attentif à la bonne articulation entre vie professionnelle et vie privée, le Crédit Agricole du Nord Est participe au financement de CESU pour ses collaborateurs, notamment au profit de ses collaboratrices engagées dans une évolution professionnelle ou un parcours de formation qui peuvent bénéficier de "CESU garde d'enfants" jusqu'à l'entrée en 6^{ème} de leur(s) enfant(s).

Le Crédit Agricole du Nord Est mène une politique volontariste en faveur des collaborateurs en situation de handicap.

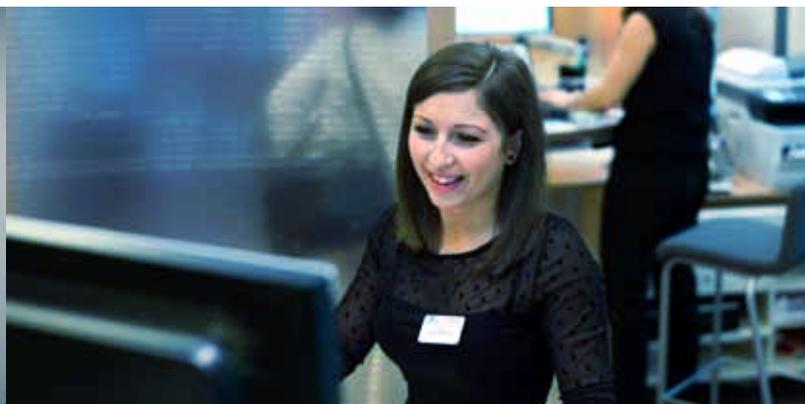
Chaque année, le Crédit Agricole du Nord Est permet l'accès à un parcours de formation dédié aux travailleurs handicapés qui a permis, en 2014, le recrutement d'une promotion d'une dizaine de travailleurs handicapés qui vont préparer un diplôme universitaire et être mis en situation professionnelle.

Pour coordonner les actions de formation, de recrutement et de maintien dans l'emploi de ces personnes en situation de handicap, le Crédit Agricole du Nord Est a créé une cellule dédiée au sein de la Direction des Ressources Humaines et s'appuie sur une commission dédiée au handicap composée du correspondant Handicap Emploi Crédit Agricole, des médecins du travail ainsi que des représentants du CHSCT* pour faire le bilan des actions engagées et en proposer de nouvelles.

De même, de nombreuses actions sont mises en œuvre en faveur des salariés handicapés dont :

- Une aide à la reconnaissance du handicap.
- Le financement de l'adaptation ou de l'équipement au milieu du travail pour les personnes qui en ont le besoin.
- La participation à la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées.
- Des mesures de prévention et de dépistage (exemple dépistage de la surdit ).

* CHSCT : Comit  Hygi ne S curit  et Conditions de Travail



UN EMPLOYEUR QUI FAVORISE LE DIALOGUE SOCIAL

Considérant que la qualité du dialogue social est le propre d'une entreprise performante et responsable, le Crédit Agricole du Nord Est apporte une attention particulière aux échanges avec les instances représentatives du personnel, fondés sur la transparence, la confiance et le respect de chacun.

Afin de permettre à l'ensemble des salariés d'être informés sur les questions sociales, le Crédit Agricole du Nord Est publie régulièrement sur son intranet les comptes rendus des réunions avec les instances représentatives du personnel ainsi que les publications syndicales.

De plus, le Crédit Agricole du Nord Est remet à chaque collaborateur un Bilan Social Individualisé pour mesurer son évolution professionnelle (salaire, formation, avantages sociaux...) et le bénéfice des accords d'entreprise et usages en vigueur.

Instances Représentatives du Personnel	Nombre en 2014	Nombre de réunions légalement obligatoires
Réunions Comité d'entreprise	16	12
Réunions Délégués du personnel	11	12
Réunions CHSCT départementaux	14	11
Réunions CHSCT pléniers	8	1
Réunions délégués syndicaux	11	2

Expression de ce dialogue social vivant et constructif, onze accords d'entreprise ont été signés en 2014, à l'issue des négociations annuelles obligatoires :

1. Accord relatif aux délais de consultation du Comité d'Entreprise au sein du Crédit Agricole du Nord Est - 26 mars 2014.
2. Accord relatif à la désignation d'un délégué syndical supplémentaire pour les organisations syndicales représentatives du Crédit Agricole du Nord Est - 7 avril 2014.
3. Accord sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel - 7 avril 2014.
4. Accord sur les salaires, les périphériques de rémunération, l'organisation de la durée et du temps de travail et la couverture complémentaire santé au Crédit Agricole du Nord Est - 23 mai 2014.
5. Accord sur la mise en place d'horaires sur les sites administratifs - 23 mai 2014.
6. Accord sur la participation du Crédit Agricole du Nord Est au financement des CESU et leurs modalités d'attribution - 30 juin 2014.
7. Accord sur le compte épargne temps au sein du Crédit Agricole du Nord Est - 30 juin 2014.
8. Avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - 30 juin 2014.
9. Avenant n°2 du règlement relatif au Plan Épargne Retraite collectif Crédit Agricole - 12 novembre 2014.
10. Avenant n°1 à l'accord de prévention contre le harcèlement moral et sexuel - 22 décembre 2014.
11. Avenant n°1 à l'accord cadre et méthode relatif à la négociation sur la formation professionnelle - 22 décembre 2014.

Par ailleurs, une étude sur les risques psychosociaux au sein du Crédit Agricole du Nord Est a été réalisée par un cabinet externe à la demande conjointe de la direction et du CHSCT. Dans ce cadre, un programme de prévention des risques psychosociaux a été élaboré en concertation avec des membres du CHSCT et en fonction des conclusions de cette enquête et des résultats du baromètre social mené au mois de juin 2014.



LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Nous poursuivons le plan de rénovation de nos agences et de notre siège social pour **offrir aux clients et aux collaborateurs des locaux agréables dotés des dernières technologies**. Des ergonomes, en lien avec le CHSCT, interviennent dans le réaménagement pour apporter des **solutions adaptées et fonctionnelles**.

La satisfaction des collaborateurs sur leurs conditions de travail est régulièrement évaluée par des enquêtes internes visant à apporter les améliorations nécessaires et à prévenir les risques psychosociaux.

Par ailleurs, nous avons encore diminué nos déplacements et ainsi réduit notre impact sur l'environnement, en instaurant durablement l'utilisation des technologies numériques : Lync (chat) et la visio-conférence. Ces outils favorisent la disponibilité pour plus de réactivité tout en réduisant les coûts et la fatigue.

AGIR DE FAÇON RESPONSABLE

L'objectif de notre démarche Responsabilité Sociétale Environnementale est de limiter et de réduire notre impact, notamment en matière d'énergie, de papiers et de déchets.

Ainsi, la dématérialisation des titres restaurant (remplacement des tickets par une carte) entreprise fin 2014 se généralisera à l'ensemble du personnel courant 2015 et permettra de réaliser des gains écologiques importants liés à la fabrication et à la circulation de ces titres.

Nous utilisons également des cartouches recyclées et nous avons équipé nos unités d'imprimantes et de scanners connectés en réseau pour limiter l'utilisation de papier et réduire notre impact environnemental.

NOTRE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES TERRITOIRES



LA FONDATION D'ENTREPRISE DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Créée en 2010, l'action de la Fondation s'inscrit dans le prolongement naturel du métier de banquier en soutenant des projets collectifs et des initiatives locales. Elle concerne l'éducation, le patrimoine, les activités socio-économiques et socioculturelles, l'humanitaire, sans oublier l'insertion sociale.

Les Caisses locales du Crédit Agricole du Nord Est sont au cœur du dispositif et sont impliquées dans le déroulement du projet. Elles donnent leur avis au Conseil d'Administration qui prend la décision finale.

La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est est dotée d'1 million € par an. Depuis sa création, ce sont 250 projets qui ont été accompagnés pour plus de 3,1 millions €. En 2014, 80 dossiers ont été acceptés pour 792 418 €. Ces projets à vocation sociale, économique, culturelle et humaine sont portés par les associations du territoire du Crédit Agricole du Nord Est.

Une attention toute particulière est accordée aux personnes en situation précaire, au maintien d'une vie locale en milieu rural par la création d'emplois ou à la lutte contre la précarité chez les jeunes en difficulté financière, sociale, familiale pour financer leurs études.

La Fondation travaille aussi à **l'égalité des chances pour les jeunes de notre région** en accompagnant des initiatives riches de sens telles que les "Cordées de la réussite" qui permettent aux jeunes champardennais issus de quartiers prioritaires ou de zones rurales de construire un projet d'études supérieures. La Fondation intervient aussi par l'octroi de bourses (Sciences Po et Neoma Business School).

Elle est également partenaire de :

- La Chambre des Métiers de la Marne pour aider les jeunes apprentis en grande précarité à leur entrée en Centre de Formation des Apprentis en attribuant une aide financière lors de l'entrée en apprentissage afin de rétablir l'égalité quant à l'accès à la formation et au premier emploi.
- Du CROUS en participant à l'accompagnement du FNAU (Fond National d'Aide d'Urgence) qui permet d'apporter une réponse aux situations de précarité des étudiants de notre région.



La Fondation du Crédit Agricole du Nord Est a soutenu un projet d'accompagnement des personnes fragilisées en rendant accessible la culture pour les malentendants et malvoyants. Ainsi, le projet de l'association Mes Scènes Comédie facilite l'accès à la culture par l'achat de 20 stations, plans et programmes en braille et la proposition des représentations en audio description.

Proximité,
solidarité
et responsabilité

80 dossiers
acceptés
pour **792 418 €**

Depuis 2010
250 projets
accompagnés
pour **3,16 M€**



Exemples de quelques projets...



L'ASSOCIATION PISTE :

Parcours d'Insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi.

Ses missions :

L'insertion par le travail de toutes les personnes en difficultés dans le but principal de retrouver un emploi durable par la mise en place d'un parcours et d'un accompagnement socioprofessionnel adapté permettant de lever les freins à l'emploi, de remettre en confiance des personnes par la valorisation du travail effectué.

Ses principales réalisations :

- 3 chantiers d'insertion :
 - Environnement et espaces verts à Sézanne et Anglure.
 - Recyclage de vêtements à Anglure.
 - Maraîchage biologique à Fère Champenoise.
- Un organisme de formation spécialisé dans la remise à niveau des savoirs de base.
- Une entreprise d'insertion spécialisée dans la propreté et le multiservices.

Son projet :

Renouvellement du parc de matériel professionnel espaces verts et bûcheronnage (1 tracteur, 5 tondeuses, 4 débroussailleuses, 4 tronçonneuses, 2 taille-haies).



La Fondation du Crédit Agricole du Nord Est et la Fondation des Pays de France ont soutenu l'association les Amis de la Chapelle de Saint-Joseph de Reims dans le cadre de la restauration de la Chapelle. À présent, les vitraux contemporains illuminent la chapelle de l'école Saint-Joseph...

L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH DE REIMS :

L'école Saint-Joseph scolarise 1 250 élèves au centre de la ville de Reims. La grande chapelle, construite entre 1874 et 1876, est l'un des rares édifices de la ville resté debout pendant la Guerre de 14/18.

Cet édifice néogothique témoigne des recherches architecturales du 19^{ème} siècle, avec l'emploi de matériaux modernes (fonte, briques, bois...). Victime de l'usure et de la tempête de 1999, il est en cours de restauration.

Les Amis de la Chapelle Saint-Joseph de Reims ont commandé 21 vitraux à l'artiste Jean-Paul Agosti, réalisés par le célèbre atelier Simon-Marq (douze générations de maîtres-verriers). C'est la plus importante commande de vitraux contemporains en France de ces dernières années. Parallèlement, trois vitraux anciens, réunis au fond du chœur, seront nettoyés.

Pour le grand vitrail ouest, l'artiste a choisi un arbre de vie très coloré qui fait rayonner la joie de vivre. Dans le chœur, les quatre vitraux de couleur dominante rouge sont dédiés aux évangélistes. Un projet qui ouvre le patrimoine rémois à la création contemporaine et met en valeur le travail des artisans.



ÊTRE PRÉSENT DANS LES BONS ET LES MAUVAIS JOURS

Suite à un accident de la vie (maladie, décès d'un proche, divorce, perte d'emploi), des personnes voient leur équilibre financier et social compromis. Pour tenter d'éviter l'exclusion, nous avons été les premiers en France à créer le **dispositif Passerelle**, il y a plus de 20 ans.

Au travers de nos **5 points Passerelle** de Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Laon, Reims et Saint-Quentin, **8 collaborateurs spécialement formés accompagnent et mettent en place un suivi personnalisé** pour que chaque requérant (client ou non) tente de retrouver une situation financière stable. Notre accompagnement passe aussi par l'apprentissage de la gestion de son budget.

TÉMOIGNAGES

“ Victime d'un licenciement économique, j'ai été orienté par ma conseillère vers une agence Passerelle du Crédit Agricole du Nord Est, afin de pouvoir surmonter cet accident de la meilleure manière possible. Cet accompagnement personnalisé m'a permis de mettre rapidement en place une solution pour améliorer ma situation financière. ”

Christian, bénéficiaire du Point Passerelle Crédit Agricole du Nord Est

“ Nous recevons toutes les personnes (clients ou non clients) qui, touchées par un accident de vie, rencontrent des difficultés financières. Après un bilan précis de leur situation, nous mettons en place un accompagnement et un suivi personnalisé. La proximité avec les bénéficiaires et les différents acteurs locaux constitue l'atout majeur de ce dispositif pour nous aider à trouver des solutions. ”

Marie-Anne Hamadouche, conseillère Point Passerelle Crédit Agricole du Nord Est

L'association Points Passerelle, créée en octobre 2003, pilote ce dispositif en lien avec la Direction Générale, la circonscription du Crédit Agricole du Nord Est comptant aujourd'hui 5 Points Passerelle. Depuis, ce dispositif a été adopté par 28 Caisses régionales.

La Banque Solidaire est animée par 3 conseillers commerciaux bancaires dédiés, positionnés dans l'Aisne, les Ardennes et la Marne. Ils travaillent en lien étroit avec les animateurs des Points Passerelle pour apporter des réponses bancaires lorsque les procédures habituelles ne peuvent pas s'appliquer (prêts CLDP ; microcrédit, suivi de budgets...).

Créée en 2001, la Caisse Locale de Développement Partagé apporte une solution adaptée, sous forme de prêts, à des personnes fragilisées qui sont exclues du crédit. En 2014, ce sont 1 300 nouveaux bénéficiaires et 142 prêts qui ont été octroyés.

Dans la plupart des cas, un seul rendez-vous permet de **trouver des solutions rapides aux difficultés rencontrées**. En 2014, le Crédit Agricole du Nord Est, via sa Banque Solidaire a décidé de distribuer le microcrédit social. Ainsi, 27 microcrédits personnels, d'un montant moyen de 2 038€, ont permis à des personnes n'ayant plus accès au crédit bancaire de "reprenre pied".



Le dispositif Passerelle c'est également un réseau de **212 accompagnateurs**, bénévoles du Crédit Agricole du Nord Est, administrateurs de Caisses locales et personnes extérieures qui accompagnent l'emprunteur d'un crédit solidaire ou d'un microcrédit social dans la gestion de son budget.

Pour aller encore plus loin dans l'accompagnement des ménages en situation de précarité sociale, l'association Points Passerelle et le Crédit Agricole du Nord Est, ont signé en 2014, des conventions avec différentes structures :

- GDF Suez afin de sensibiliser les ménages à la précarité énergétique, lutter contre les impayés et le surendettement, faciliter l'accès aux droits aux tarifs sociaux de l'énergie, former les accompagnants aux éco-gestes.
- L'école de la Seconde Chance en Champagne-Ardenne pour animer des ateliers d'éducation pour les jeunes champardennais.
- La Maison de l'Emploi et de la Formation du Laonnois pour animer des ateliers d'éducation budgétaire pour les jeunes.



les clés de la banque **Quiz :**
Les points clés du budget

- A quoi ça sert de bien gérer son argent ? (2 réponses)**
 - À pouvoir financer un projet
 - À non quand je n'ai plus d'argent
 - À pouvoir faire face à un imprévu
 - À réussir à tout dépenser à la fin du mois
- Citez deux charges fixes qui figurent dans la majorité des budgets**
 - _____
 - _____
- Citez deux types de dépenses occasionnelles qu'il est important de prévoir**
 - _____
 - _____
- Je place 100€ sur mon livret d'épargne à un taux de 2% annuel. A la fin de l'année, combien d'argent aurais-je ?**
 - 120 € 102 € 200 €
- Le crédit, c'est quoi ? (2 réponses)**
 - C'est un droit, le banquier ne peut pas le refuser
 - C'est gratuit, on ne rembourse que le montant emprunté
 - Un contrat qui prévoit des remboursements à honorer avec ses revenus et malgré ses charges
 - C'est coûteux, on doit payer des intérêts
- La durée du crédit pour un scooter**
 - dépend du temps que j'utilise mon scooter
 - est fixé d'avance
- Combien de moyens de paiement pouvez-vous citer ? Lesquels ?**
 - _____
 - _____
 - _____
 - _____
 - _____
 - _____
- J'ai 12 euros sur mon compte et je suis payé dans trois jours. Je veux aller à une soirée dont le prix d'entrée est de 40 euros. Que faire ? (2 réponses)**
 - Payer par chèque.
 - Emprunter à un copain sachant qu'il faudra le rembourser
 - Payer par carte
 - Ne pas aller à cette soirée
- Quelles sont les assurances obligatoires en France ? (2 réponses)**
 - Assurance responsabilité civile
 - Assurance automobile dès qu'on possède un véhicule
 - Assurance vie
 - Assurance tous risques
- J'ai eu un accident et le coût des dommages s'élève à 500€. Mon contrat d'assurance m'indique que la franchise en cas d'accident est de 200€. Mon assurance va donc me rembourser :**
 - 500 € 200 € 300 €

1 300 nouveaux bénéficiaires

22 500 personnes accompagnées depuis 20 ans

142 prêts solidaires réalisés en 2014

21 ateliers d'éducation budgétaire (239 jeunes formés)

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

En 2011, la Caisse régionale a réalisé son **1^{er} bilan carbone**.

Ce bilan a mis en évidence que les déplacements des personnes induits par l'activité de la Caisse régionale s'élèvent à **6 300 teq CO2**.

Des mesures ont été prises pour réduire les gaz à effet de serre.

Une série de mesures :

- **Transport :** la Caisse régionale mène depuis plusieurs années des actions pour réduire le nombre de kilomètres parcourus et accorde une vigilance toute particulière aux déplacements des collaborateurs. Une action "Grands rouleurs" est conduite pour rapprocher les collaborateurs de leur domicile.
- **Formation e-learning :** près de 10% de la formation est effectuée sur le poste de travail.
- **Identification de postes "openspace"** pour éviter de multiples déplacements.
- Intensification de l'utilisation de la **visio-conférence**.
- **Énergie :** ce dossier est pris en compte dans le cadre du plan de rénovation de nos agences.
- **Une politique achat éco-responsable :** la Caisse régionale utilise via la centrale d'achats du groupe Crédit Agricole, du papier labellisé, recyclé, à faible grammage. De plus, la Caisse régionale a été pilote et pionnière dans la fabrication de chèquiers écoresponsables. Le papier de l'ensemble des rapports d'activité est produit en papier PEFC (papier issu de forêts gérées durablement).

1^{er} bilan carbone :
6 300 teq CO2

4,5 millions de kms professionnels parcourus
(-3% /2014)

Du papier
certifié **PEFC**



LE CENTRE ÉDITIQUE DE LA CAISSE RÉGIONALE SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Papier : 40 millions de feuilles soit 210 tonnes de papier certifié PEFC.

Enveloppes : 64 tonnes certifiées PEFC et FSC.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Delta 2014/2013
Nb pages éditées	52 063 603	47 988 284	45 082 797	40 507 342	39 507 756	33 401 436	35 686 270	+6,4 %
Nb de plis fabriqués	11 994 708	11 712 114	11 245 902	10 794 179	10 386 069	9 919 386	9 817 084	-1,04 %
Nb de chéquiers fabriqués	1 115 227	1 035 434	928 481	889 529	826 984	758 866	704 907	-7,65 %

Depuis 2008, la réduction du nombre de pages éditées est de 31 %.

En 2014, **114 444 clients** utilisent le e-courrier, soit un doublement en 2 ans.

En 2015, le Crédit Agricole du Nord Est poursuivra le développement du e-courrier pour réduire l'envoi des relevés de comptes.

-7,6% de chéquiers

Une volonté de recycler, d'optimiser et de rationaliser

- Installation d'imprimantes collectives : 159 imprimantes en réseaux (95 en 2012).
- Le parc de micro-ordinateurs fixes est de 2 930 (micro techniques, serveurs, postes de travail), en nette baisse (passant de 3 615 en 2012 à 3 264 en 2013 puis à 2 930 en 2014).
- Regroupement des livraisons de fournitures afin d'éviter des trajets supplémentaires aux prestataires concernés.
- Optimisation de l'activité courrier interne dans le même esprit d'économies réciproques et de consommation d'énergie.

27,9 tonnes
de papier recyclé
soit **348** arbres épargnés

ZOOM

Depuis septembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a modifié son système de destruction et de recyclage de papier en contractualisant ses relations avec la société Shred it qui place l'environnement au cœur de la mission. Shred it est un service de collecte et de destruction, les documents étant stockés dans des consoles dédiées. Le papier ainsi collecté est recyclé en papier de seconde catégorie.



CONCLUSION

Le Crédit Agricole du Nord Est, acteur bancaire de premier plan, a décliné sa politique RSE dans une démarche responsable, solidaire et de progrès qui vise à agir en faveur du dynamisme économique de son territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.

Tout en s'attachant à assurer sa solidité financière et à produire une rentabilité raisonnée, qui sont le gage d'un engagement pérenne au service des sociétaires et clients, le Crédit Agricole du Nord Est s'engage aux côtés des acteurs locaux, dans un esprit de développement mutuel et durable.

Notre responsabilité sociétale s'exprime aussi par la prise en compte des impacts de nos décisions sur l'environnement. Ce rapport est l'illustration de notre volonté de préserver et d'accompagner notre région. C'est pourquoi nous l'avons intitulé "**Le Pacte Territorial**".

Ainsi, les orientations retenues pour l'année 2015 contribueront à renforcer l'efficacité économique et plus que jamais l'utilité au territoire, d'une part en poursuivant une dynamique d'innovation avec l'intégration de la digitalisation dans la relation client, et d'autre part en adoptant les meilleures pratiques en matière de relation commerciale pour accroître encore la satisfaction de nos clients.



ANNEXES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de l'application de la loi Grenelle 2 relative à la publication des informations sociales, environnementales et sociétales, la Caisse régionale du Nord Est a mis en œuvre une démarche reposant sur la communication de plusieurs indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs. Sur les 29 thématiques définies par l'article R.225-105-1 du code de commerce, seuls 3 items sont considérés comme non pertinents au regard de l'activité du Crédit Agricole du Nord Est (Cf. Table 1).

La collecte des données est organisée début janvier et repose notamment sur des données extraites de systèmes d'information tels que HR Access (données sociales) ou Green (données crédit) ou encore d'outils de suivi de type tableur excel. Les données recueillies sont retraitées selon les règles de calcul établies pour chaque indicateur (Cf. Table 2).

Le périmètre couvert, sauf mention contraire (Cf. Table 2), est celui de la Caisse régionale du Nord Est, ses Caisses locales et ses filiales consolidées⁽¹⁾ (Nord Est Champagne Agro Partenaire, Nord Est Expansion, Nord Est Optimmo). Sont exclues les sociétés qui ne sont pas consolidées selon la méthode globale, qui ne comportent pas de bureaux d'exploitation et pour lesquelles l'effectif est peu significatif⁽²⁾ (inférieurs à 15 Équivalent Temps Plein).

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2014. Les travaux de vérification de la présence des informations sociales environnementales et sociétales publiées ont été confiés aux commissaires aux comptes KPMG.

(1) CRELAN, filiale belge détenue à 22,5% par la Caisse régionale du Nord Est, n'est pas intégrée au périmètre compte tenu de la prochaine cession de cette participation (accord de cession signé en 2014). Cette entité est à ce titre comptabilisée comme "actif en cours de cession" selon la norme IFRS 5.

(2) Les bureaux et les effectifs des filiales consolidées sont intégrés dans le périmètre de la CR.



TABLE 1.1 : PÉRIMÈTRE ET JUSTIFICATION DES EXCLUSIONS

CRNE : CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST

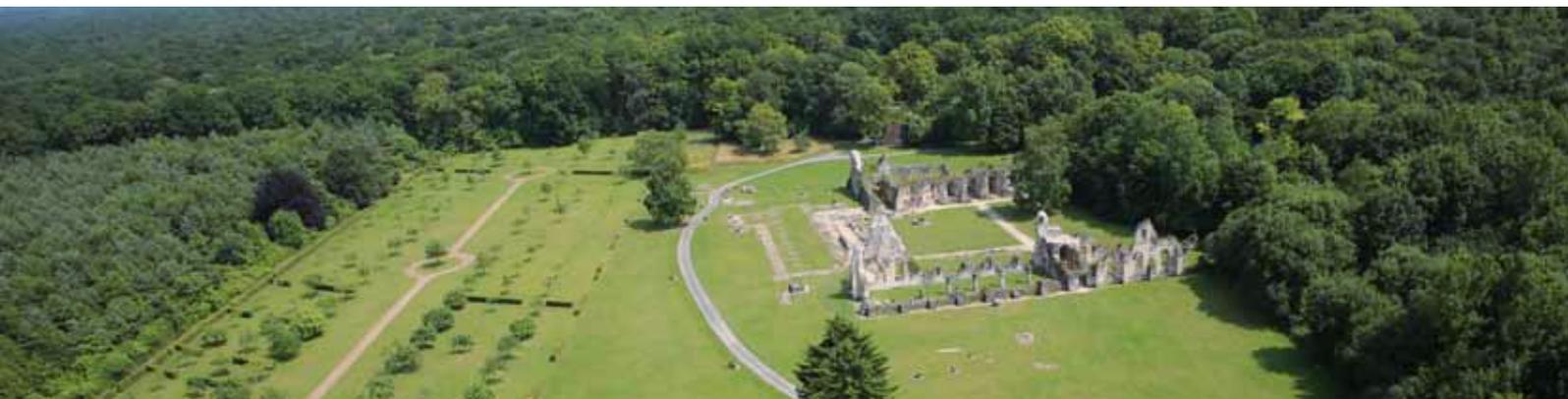
Thème	Sous thème	Périmètre retenu CRNE	Commentaires
DONNÉES SOCIALES	1 - Emploi		
	1.a - Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	✓	
	1.b - les embauches et les licenciements	✓	
	1.c - Les rémunérations et leur évolution	✓	
	2 - Organisation du travail		
	2.a - Organisation du temps de travail	✓	
	3 - Relations sociales		
	3.a - Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation et de négociation	✓	
	3.b - Le bilan des accords collectifs	✓	
	4 - Santé et sécurité		
	4.a - Les conditions de santé et de sécurité au travail	✓	
	4.b - Le bilan des accords signés avec les OS ou les RP en matière de santé et de sécurité au travail	✓	
	5 - Formation		
	5.a - Les politiques mises en place en matière de formation	✓	
	5.b - Nombre total d'heures de formation	✓	
	6 - Égalité et traitement		
	6.a - Les mesures prises en faveur de l'égalité entre hommes et femmes	✓	
6.b - Les mesures prises en faveur de l'emploi et insertion des pers handicapées	✓		
6.c - La politique de lutte contre les discriminations	✓		



Thème	Sous thème	Périmètre retenu CRNE	Commentaires
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES	7 - Politique Générale en matière environnementale		
	7.a - Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	✓	
	7.b - Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	✓	
	7.c - Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	✓	
	8 - Pollution et gestion des déchets		
	8.a - Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	✗	Non pertinent par rapport à l'activité du Groupe : l'activité bancaire n'émet pas de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement en raison d'une activité de bureaux.
	8.b - Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	✓	
	8.c - La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	✗	Non pertinent par rapport à l'activité du Groupe en raison d'une activité de bureaux impliquant peu ou pas de nuisances sonores vis-à-vis de l'extérieur.
	9 - Utilisation durable des ressources		
	9.a - La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	✓	
	9.b - La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	✓	
	9.c - La conso d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	✓	
	10 - Changement climatique		
	10.a - Les rejets de gaz à effet de serre	✓	
	11 - Protection de la biodiversité		
11.a - Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	✗	Non pertinent par rapport à l'activité du Groupe	



Thème	Sous thème	Périmètre retenu CRNE	Commentaires
AUTRES DONNÉES	12 - Impact territorial, économique et sociale de l'activité		
	12.a - Impact territorial ... en matière d'emploi et de développement régional	✓	
	12.b - Impact territorial ... sur les populations riveraines ou locales	✓	
	13 - Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment des associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
	13.a - Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	✓	
	13.b - Les actions de partenariat ou mécénat	✓	
	14 - Sous-traitance et fournisseurs		
14.a - La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	✓		


TABLE 2 : LISTE ET DÉFINITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUANTITATIFS

Thème : Indicateurs sociaux	Indicateurs	2013	2014	Définition et périmètre
Emploi				
Effectif total	Nombre de collaborateurs	2 321	2 330	Effectif : Nombre de contrats de travail en cours de validité au 31/12 de l'année, y compris les contrats suspendus (salariés en disponibilité). Sont inclus les CDI et CDD, y compris les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Chaque salarié compte pour 1, quel que soit son temps de travail, puisque ce sont les contrats qui sont comptés. Même définition que celle du bilan social.
Répartition par contrat	Nombre de CDI	2 156	2 094	
	Nombre de CDD	165	236	
Répartition par sexe	% femmes	63,5 %	63,0 %	
	% hommes	36,5 %	37,0 %	
Répartition par âge	% moins de 25 ans	6,8 %	7,4 %	
	% entre 25 et 34 ans	32,1 %	33,0 %	
	% 35 et 44 ans	23,2 %	22,9 %	
	% entre 45 et 54 ans	19,7 %	20,3 %	
	% entre 55 et 64 ans	18,0 %	16,3 %	
Répartition par fonction	% 65 ans et plus	0,2 %	0,2 %	
	Nombre responsables de management	541	547	
	dont femmes	223	235	
	Nombre techniciens et animateurs d'unité	1 507	1 474	
	dont femmes	1 078	1 040	
Répartition siège/réseau	Nombre agents d'application	273	309	
	dont femmes	173	192	
Répartition siège/réseau	Effectif siège et site	750	775	
	Effectif réseau	1 571	1 555	
Embauches	Nombre total d'embauches	34	81	
Licenciements	Nombre de licenciements	4	12	
Organisation du temps de travail	Effectif à temps partiel	231	194	
	dont femmes	217	185	
	Effectif à temps plein	2 090	2 136	
	dont femmes	1 257	1 282	
	Nombre de conventions stages exécutées pendant l'année	239	225	
	Nombre contrats apprentissage exécutés pendant l'année	79	69	
	Nombre de contrats de professionnalisation exécutés pendant l'année	34	55	

Responsables de management :
Cadres de Direction et salariés relevant de la classe 3

Techniciens et animateurs d'unité :
Salariés relevant de la classe 2

Agents d'application :
Salariés relevant de la classe 1

Effectif siège/réseau :
Salariés affectés dans une unité (siège=S, réseau=A)

Nombre total d'embauches :
Embauches CDI uniquement.

Nombre de licenciements :
Licenciements CDI uniquement.



Thème : Indicateurs sociaux	Indicateurs	2013	2014	Définition et périmètre
Égalité de traitement				
Mesures prises en faveur de l'insertion des pers handicapés	Taux de salariés handicapés employés	4,4 %	4,7 %	Handicapés : <ul style="list-style-type: none"> - salariés titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) - salariés titulaires d'une allocation aux adultes handicapés (AAH) - salariés titulaires d'une carte ou d'une pension d'invalidité - salariés victimes d'une incapacité permanente partielle (IPP) à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, quel que soit leur taux d'IPP - salariés mutilés de guerre ou assimilés
Formation				
Politique de formation	Nombre de personnes formées	2 757	2 666	Ensemble des formations dispensées, imputables fiscalement ou non.
	Nombre de jours de formation	7 464	10 937	
	Nombre d'heures de formation	58 219	85 310	
Rémunération				
Rémunérations administratifs et commerciaux (€)	Moyenne annuelle	36 997	37 115	Salaire brut annuel à 100% : Salaire annuel théorique au 31/12 de l'année, incluant les éléments de salaire conventionnels et la REC théorique, hors primes et éléments exceptionnels éventuels. Pour les cadres de direction, salaire annuel théorique au 31/12 de l'année, incluant les éléments de salaire conventionnels et la rémunération variable maximale, hors primes, avantages en nature, indemnités de logement et éléments exceptionnels éventuels. Salaire exprimé en équivalent temps plein.
	Moyenne annuelle - femme	34 174	34 392	
	Moyenne annuelle - hommes	41 909	41 744	



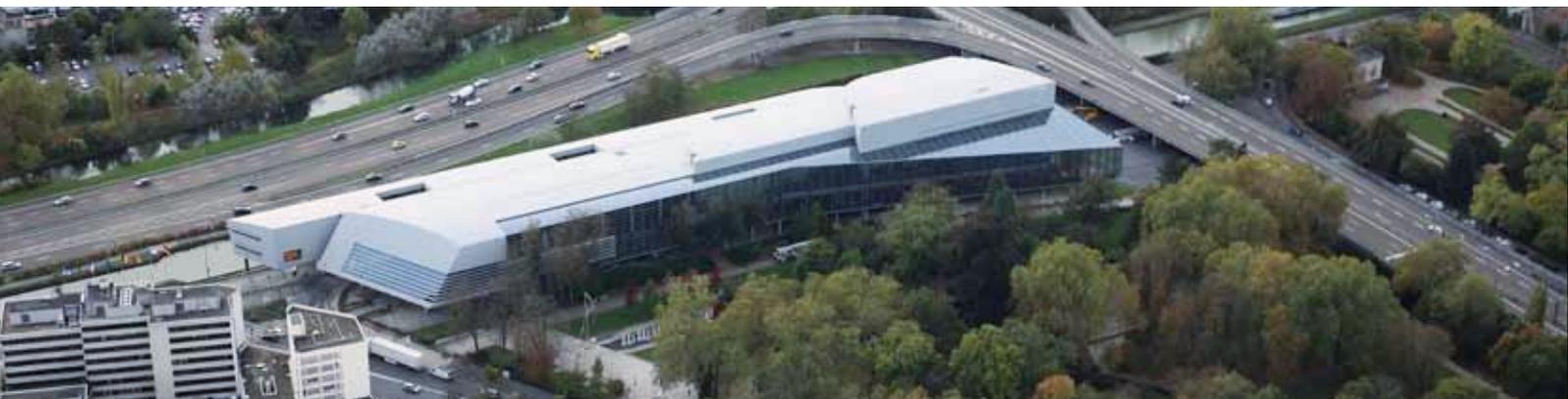
Thème : Indicateurs sociaux	Indicateurs	2013	2014	Définition et périmètre
Dialogue avec les représentants du personnel				
Organisation du dialogue social	Nombre de représentants du personnel	106	106	Nombre de représentants du personnel : Exprimé en nombre de sièges, instances CHSCT, DP, DS et CE, titulaires et suppléants confondus. Un même représentant siégeant dans plusieurs instances est compté plusieurs fois.
	Nombre de réunions CE	16	16	
	Nombre de réunions DP	11	11	
Accords collectifs	Nombre d'accords signés dans l'année	12	11	
Sécurité des salariés				
Bilan des accords signés	Nombre de réunions CHSCT	10	8	Nombre de réunions CHSCT : Réunions plénières uniquement
	Accords signés en matière de sécurité au travail	1	1	
Indicateurs environnementaux				
Déplacements	Voiture (km)	4 668 245	4 527 594	Voiture (km) : Nombre de kilomètres déclarés par les salariés dans leurs notes de frais saisies dans le SIRH pour remboursement des indemnités kilométriques automobiles. Il s'agit des kilomètres parcourus pendant l'année de référence, même s'ils ont été remboursés sur l'année suivante. Voiture (km/salarié) : = Voiture km / Nb de collaborateurs
	Voiture (km/salarié)	2 011	1 943	



Indicateurs Impact territorial, économique et sociétal	2013	2014	Définition et périmètre
Solidarité et mécénat			
Nombre de dossiers Fondation	65	80	Cf rapport RSE
Montant des dotations	944 210€	792 418€	
Impact territorial			
Nombre d'agences	158	159	Il s'agit des points de vente déclarés à la Banque De France
% de points de vente en zone rural	51 %	52 %	
Nombre de DAB/GAB	327	326	Distributeur Automatique Billet+Guichet Automatique Billet+Distributeur Interne Billet hors ILS
% de DAB/GAB en zone rurale	56 %	56 %	Sont considérées comme rurales, toutes les communes du territoire Nord Est n'appartenant pas à l'une des 7 principales unités urbaines de la circonscription. (Reims, Châlons, Épernay, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Charleville). On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions)
Clientèle fragilisée			
Nombre de requérants Passerelle	1 383	1 300	Cf. rapport RSE
Nombre de crédits solidaires	225	142	
Montant des crédits solidaires	3 193 000€	2 232 000€	
Montant moyen des crédits solidaires	14 191€	15 718€	
Nombre de personnes accompagnées	574	429	
Nombre de microcrédits accordés dans l'année	0	27	
Financement de projets à caractère environnemental			
Nombre de prêts Eco prêts à taux 0 accordés	393	389	Cumul des Réalisations de l'année (uniquement prêts EPTZ Moyen & Long Terme)
Montant total des prêts Eco prêts à taux 0 (euros)	3 500 333€	3 548 713€	
Montant moyen des prêts Eco prêts à taux 0 (euros)	8 907€	9 123€	



Indicateurs Impact territorial, économique et sociétal	2013	2014	Définition et périmètre
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique			
Nombre de projets financés (professionnels et agriculteurs)	44	42	Cumul des Réalisations de l'année (uniquement prêts Moyen & Long Terme)
Montant total des crédits réalisés	2 685 057 €	2 788 155 €	Bien financé = Biomasse y compris Chaudière à Bois ; Économie Énergie ; Énergie Renouvelable ; Solaire Photovoltaïque ; Éolien
Montant moyen	61 024 €	66 385 €	secteur Financé = Agriculture Moyen Terme ; ENTREPRISES ET PROMO IMMO Moyen & Long Terme ; PROFESSIONNEL Moyen & Long Terme (Hors habitat et Collectivité Publique)
Qualité du service : médiation			
Nombre de saisines médiateur	107	80	Tous les courriers réclamations clients adressés au médiateur
Nombre de dossiers éligibles	79	64	Réclamations éligibles à la médiation (déduits des litiges exclus de la médiation)
Nombre de dossiers traités par le médiateur	22	24	Réclamations que le médiateur a traité après épuisement des voies de recours internes
Indicateurs d'impact économique			
Encours crédit à la clientèle (Millions d'euros)	15 108	14 792	Encours de crédits fin de mois y compris créances rattachées
- Trésorerie et Assimilé	1 788	1 727	
- Prêts d'équipement	6 448	6 647	
- Habitat	6 223	6 095	
- Export et Autres	649	323	
Indicateurs d'impact économique			
Réalisations crédit à la clientèle (Millions d'euros)	2 093	2 103	Cumul des Réalisations de l'année (uniquement prêts Moyen & Long Terme)
- Conso	182	208	
- Habitat	687	720	
- Équipement	1 224	1 175	



Thème : Indicateurs environnementaux	Indicateurs	2013	2014	Définition et périmètre
Consommation				
Énergie	Électricité en KWh	14 096 650	12 814 810	Périmètre toute CR
	Gaz en KWh	9 000 000	10 081 000	Périmètre toute CR
	Fuel en litres	278 000	190 000	Estimation basée sur le coût comptable de l'année (2/3 des m3 valorisés à 840€ et 1/3 à 660€)
	Electricité KWh/salarié	6 074	5 500	
	Gaz KWh/salarié	3 878	4 327	
Déplacements	Voiture km	4 668 245	4 527 594	Cf. Partie Données sociales
	Voiture km/salarié	2 011	1 943	
Papier	Enveloppes en tonnes	56,37	75,9	Données issues du logiciel de commande
	Papier en tonnes (RDC+papier)	100	102,7	Addition de toutes les livraisons
	Papier en tonnes (blanc+couleur)	174,8	157,4	Données issues du logiciel de commande
	Imprimés	51,3	52,51	
	PLV (Publicité sur Lieux de Vente)	37,7	28,755	Données communiquées par le prestataire externe utilisé pour toute la CR et toutes communication envers les clients
	Total papier	420,17	417,265	
Eau	Eau de ville m3	78 467	71 905	Estimation basée sur le coût comptable de l'année.
	Eau de ville m3/salarié	33,8	30,9	Prix site de Reims (1,0434 € TTC)
Déchets	Déchets recyclés tonnes (papier)	153,94	158,86	Papier recyclé chez les prestataires DECA, ISS, Lustral et Shred-it



Thème : Indicateurs environnementaux	Indicateurs	2013	2014	Définition et périmètre
Emission de CO2				
Énergie	Électricité tonnes CO2 (1kwh=78g)	1 099,5	999,6	Utilisation des facteurs de conversion communiqués par Credit Agricole SA Déplacement professionnel : 0,19kgCO2e/km Électricité : 0,078 kgCO2e/kWh (base carbone) Gaz naturel : 0,241 kgCO2e/kWh PCS (base carbone) Fioul domestique : 3,25 kgCO2e/litre (base carbone)
	Gaz en tonnes CO2 (1kwh=241g)	2 169,0	2 429,5	
	Fuel en tonnes CO2 (3,25Kg/litre)	903,5	617,5	
	Total énergie	4 172,0	4 046,6	
	Électricité kg CO2/salarié	473,7	429,0	
	Gaz kg CO2/salarié	934,5	1 042,7	
	Fuel kg CO2/salarié	389,3	265,0	
	Total énergie kg CO2/salarié	1 797,5	1 736,7	
Déplacements professionnels	Voiture en tonnes CO2 (0,19kg/km)	887,0	860,2	
Emissions totales de CO2	Tonnes CO2	5 059,0	4 906,8	
	Kg CO2/salarié	2 179,7	2 105,9	
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions GES				
Nombre de cartouches toner achetées		6 887	8 681	
% de cartouches toner recyclées achetées		NC	61,30 %	
Nombre de matériel de visioconférence	Salle VNCA	6	8	
	Webcam installées en salle réunion	0	150	
	Webcam individuelles sur poste	44	1 706	
Nombre de containers récupération papier		NC	500	Prestataire externe
Actions de sensibilisation				
Tablettes mises à disposition	Nombre total	116	1 288	



ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



KPMG S.A.
Siège social
 Immeuble Le Palatin
 3 cours du Triangle
 CS 80039
 92939 Paris La Défense Cedex
 France

Téléphone +33 (0)1 55 68 86 66
 Télécopie +33 (0)1 55 68 86 60
 Site internet www.kpmg.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims
 Capital social : € 212 812 110

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr



*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord
Est
Attestation de présence de l'organisme tiers
indépendant, sur les informations sociales,
environnementales et sociétales consolidées figurant
dans le rapport de gestion
2^e février 2015*

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre janvier et février 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Annexe méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris La Défense, le 27 février 2015

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Département Changement Climatique &
Développement Durable

Arnaud Bourdaille
Associé



GLOSSAIRE

A

Achats responsables

Pour le service achat d'une entreprise, faire des achats responsables ou durables, c'est prendre en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le choix de ses fournisseurs et de leurs produits. C'est aussi inciter ses fournisseurs habituels à intégrer ces critères, afin d'établir avec eux une collaboration à long terme.

ADEME

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. (source www.ademe.fr).

AFNOR

L'Agence française de normalisation est un groupe associatif au service de l'intérêt général et du développement économique. Ses missions sont l'animation et la coordination du système français de normalisation, la représentation des intérêts français dans les instances européennes et internationales de normalisation, l'élaboration et la diffusion des normes.

ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Organe de supervision français de la banque et de l'assurance.

Administrateur

Il est sociétaire de la Caisse locale. Il est élu parmi les sociétaires lors de l'Assemblée Générale annuelle de sa Caisse locale. En devenant administrateur, le sociétaire met sa connaissance du terrain et de l'environnement économique et social au service des valeurs mutualistes.

B

Bâle III

Signés en 2004 par les différents gouverneurs des banques centrales des pays du G 10 (1998-Bâle I), ces accords proposent de créer des règles basées sur la prudence en matière de crédit et de risque. La notion de ratio crédits/fonds propres/risques permet plus de transparence sur la solvabilité de l'établissement prêteur. En 2010, d'autres propositions de réglementation bancaire internationale sont venues renforcer ces accords, signant ainsi la réforme Bâle III.

BAM

Banque à accès multiples : Service Crédit Agricole en ligne qui permet l'accès aux comptes sur internet ou téléphone.

Bénévolat de compétences

Parmi les différentes formes d'aide au développement local apportées par le mécénat, le bénévolat de compétences consiste à mettre à disposition des causes soutenues les compétences professionnelles des actifs ou des retraités de l'entreprise, sur une période donnée.

C

CA du Nord Est

Crédit Agricole du Nord Est.

Caisse Locale

Société coopérative à capital variable formant le socle du Crédit Agricole. Les Caisses Locales réunissent l'ensemble des sociétaires de leur territoire lors d'Assemblées Générales afin de désigner leurs Administrateurs selon le principe "d'un Homme, une voix". Le Crédit Agricole du Nord Est compte 75 Caisses Locales.

Code Éthique / de déontologie

Il vise à rappeler le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les actions des collaborateurs de l'entreprise au quotidien (conflit d'intérêt, politique cadeaux...).

CHSCT

Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

CO2

Appellation scientifique du dioxyde de carbone, parfois appelé carbone, par raccourci. C'est le principal gaz à effet de serre émis par les activités humaines.



D

DAB/GAB

Distributeurs Automatiques de Billets, Guichets Automatiques de Banque.

DEE

Déchet Electrique et Electronique.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) sont une catégorie de déchets constituée des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs (ce sont surtout des ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques ou télévisions).

En Europe, une directive visant un meilleur recyclage des produits électriques et électroniques limite cette catégorie aux matériels fonctionnant avec des tensions inférieures à 1 000 V en courant alternatif et 1 500 V en courant continu. Au-delà, ils sont considérés comme des déchets industriels.

Pour plus de détails (dont la liste exhaustive des appareils concernés, voir le site de l'ADEME :

www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=14688)

Développement durable

Modèle de développement et de croissance pour le monde, qui repose sur l'intégration de critères complémentaires à la seule approche économique, notamment la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux - ou sociétaux - d'une activité. La définition date de 1987, au moment de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Dans un rapport intitulé Notre Avenir à tous, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland a écrit : "le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

E

Énergies renouvelables

Solaire, thermique ou photovoltaïque, chaleur bois, chaleur géothermie...

Écosystème

Dans sa définition biologique, il s'agit de l'ensemble des organismes vivants en interaction entre eux et avec leur milieu naturel. Dans sa définition économique et sociale, ou pour une entreprise, il s'agit de l'ensemble des parties prenantes évoluant dans un contexte économique et social donné.

Effet de serre

Processus naturel de réchauffement du climat dû aux gaz à effets de serre contenus dans l'atmosphère, à savoir principalement la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone et le méthane. Ce phénomène permet de maintenir une température moyenne sur terre de 15°. Or, l'augmentation de ces gaz dans l'atmosphère, conséquence de l'activité humaine, tend à augmenter cette température moyenne.

F

FNCA

Fédération Nationale du Crédit Agricole.

FST

Le Forest Stewardship Council est un label environnemental, qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures censées garantir la gestion durable des forêts.



G

GES

Gaz à Effet de Serre.

Présents dans l'atmosphère, ils permettent le processus d'effet de serre en retenant les rayons infrarouges émis par la surface terrestre. Les principaux gaz à effet de serre sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote ou encore l'ozone.

Le premier bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre a été réalisé par le Crédit Agricole du Nord Est en 2011. Ce bilan s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique et fait partie de la démarche plus globale de management environnemental du Crédit Agricole du Nord Est.

Gouvernance

Partie intégrante d'une démarche de développement durable, la gouvernance définit l'ensemble des règles et process qui régissent l'organisation et l'exercice du pouvoir à l'intérieur d'une organisation.

GPEC

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Politique RH permettant le renouvellement et le développement des compétences en lien avec l'évolution des besoins clients, des technologies et des attentes de l'entreprise.

H

HECA

Handicap et Emploi au Crédit Agricole.

I

IFCAM

Institut de formation du Crédit Agricole Mutuel. Université du Groupe Crédit Agricole il a vocation à développer les talents des femmes et des hommes qu'ils soient élus ou salariés.

Inclusion financière

À pour but d'élargir l'accès à des produits et services financiers abordables et responsables pour les populations exclues des services financiers classiques. Ce sont souvent des personnes et des ménages à faibles revenus. La finance inclusive comprend notamment l'épargne, le crédit, l'assurance, les transferts de fonds, les paiements, mais aussi des services non financiers.

IRC

Indice de Recommandation Clients. Indicateur établi par différence entre les clients promoteurs et les clients détracteurs.

ISR

Investissement Socialement Responsable. Investissement individuel ou collectif effectué selon des critères sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance d'entreprise sans occulter la performance financière.

K

Kwh

Kilowatt/heure.

Pour la conversion 1m³ de gaz est équivalent à 10kWh

Pour faciliter et harmoniser la conversion des données, un seul coefficient par source d'énergie et par pays sera utilisé. La source des coefficients est la base de données "base carbone" développée par l'ADEME : www.basecarbone.fr.

L

LAB

Lutte anti-blanchiment.

LCB

Lutte contre le blanchiment.

LDD

Livret de Développement Durable appelé **LDD** (anciennement **CODEVI**) est un livret d'épargne rémunéré, destiné à favoriser le développement de l'épargne et sa mobilisation au service de l'industrie mais aussi des projets écologiques des particuliers.



M

Mécénat

C'est le soutien, sans contrepartie, d'une entreprise à une cause d'intérêt général. Cadré fiscalement, notamment par la loi du 1^{er} août 2003, le mécénat d'entreprise bénéficie de conditions attractives. Le soutien apporté par les mécènes peut être financier, de compétences, technologique ou en nature.

Microcrédit

Le microcrédit personnel est accordé aux personnes généralement exclues du système bancaire classique, du fait de leurs revenus trop faibles ou de la fragilité de leur situation professionnelle. Il a généralement pour objet l'acquisition de bien ou service permettant d'améliorer la situation de l'emprunteur à travers un projet personnel. Il est différent du microcrédit professionnel qui est accordé pour créer ou développer une activité professionnelle.

P

Part sociale

C'est une valeur mobilière, représentative d'une partie du capital social d'une Caisse Locale.

Elle est nominative. La part sociale est souscrite par celui qui souhaite devenir Sociétaire. La part sociale est non cotée en bourse et sa valeur nominale fixe est de 1 euro. La rémunération des parts sociales est fixée annuellement lors de l'Assemblée Générale de la Caisse Locale.

PEFC

Le Programme Européen des Forêts Certifiées est un label environnemental visant à promouvoir et à certifier la gestion durable des forêts.

Pacte Coopératif et Territorial

Réalisé par la Fédération Nationale du Crédit Agricole, ce pacte synthétise et définit le positionnement RSE du Crédit Agricole.

Photovoltaïques (cellules)

Une cellule photovoltaïque transforme l'énergie lumineuse du soleil en courant électrique grâce au matériau semi-conducteur qu'elle contient. L'assemblage en série de cellules permet de constituer un module photovoltaïque produisant un courant continu, le standard ayant en général une tension aux bornes de 12 V. (source www.ademe.fr).

PNB

Produit net bancaire.

Projet d'entreprise

Défini et mis en place tous les 5 ans au Crédit Agricole du Nord Est, il précise les objectifs généraux, les valeurs et l'ambition de l'entreprise et doit permettre le développement de l'entreprise sur le long terme.

Point Vert

Service permettant de retirer de l'argent directement chez un commerçant (boulangerie, bureau de tabac...) avec sa carte bancaire.

R

RC 2.0

Relation client 2.0. Nouvelle approche commerciale, qui s'intègre au Projet de Groupe du Crédit Agricole, pour répondre à des engagements structurants qui impliquent des changements dans les méthodes et les comportements afin de toujours mieux servir les clients.

RH

Ressources humaines.

RSE

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. C'est la responsabilité d'une entreprise concernant les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique.

S

Sociétaire

Personne morale ou physique détenant des parts sociales d'une Caisse locale du Crédit Agricole du Nord Est. Il participe aux Assemblées Générales de sa Caisse locale, donne son avis et élit les représentants (administrateurs) de sa Caisse locale.



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*

AGIR AU CŒUR DES TERRITOIRES

Rapport de Responsabilité Sociétale de la Caisse régionale
de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est - 2013/2014

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

I - PARTIE ORDINAIRE**Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport général des Commissaires Aux Comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2014 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés,
- Et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés,
- Et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 62 461 € de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 23 735 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

Cinquième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2011 a été fixé à 3,58 %.
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2012 a été fixé à 2,78 %.
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2013 a été fixé à 2,46 %.
- Décide de fixer à 1,89 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2014.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 26 mars 2015. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Sixième résolution : Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2011 a été fixée à 1,75 € par titre.
- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2012 a été fixée à 1,75 € par titre.
- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2013 a été fixée à 1,75 € par titre.
- Fixe à 1,80 € par titre la rémunération pour l'exercice 2014 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 3 avril 2015. La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition du résultat.

Septième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2014 de 84 731 217,07 € comme suit :

• Intérêts aux parts sociales	2 233 674,37 €
• Dividendes CCA	11 342 271,60 €
• Réserve légale	53 366 453,33 €
• Réserve facultative	17 788 817,77 €

Huitième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée Générale constate qu'au cours de l'exercice 2014, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

	Total	Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale	Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale
Capital social au 31.12.2013	212 812 110 €	7 886 212	6 301 262
Capital social au 31.12.2014	212 309 685 €	7 852 717	6 301 262

- Soit une diminution de 502 425 €, soit 33 495 parts sociales de 15 €.

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts du Crédit Agricole du Nord Est, l'Assemblée Générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 502 725 € (soit 33 515 parts de 15 € de valeur nominale).
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale).

Neuvième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Madame Christine GANDON, et Messieurs Jean NOTAT, Jean-Paul CAYE, Yves DELAINE, Gérard WALEMME, administrateurs sortants sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Monsieur Michel DELAUNOY, administrateur sortant rééligible ne sollicite pas son renouvellement.

Dixième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline ACCARIES et de Monsieur Pierre CHEVAL.

Conformément à l'article 27-3 des statuts, Nathalie DEVILLIERS, Benoît ROPERT et Laurent VANPOPERINGHE se sont portés candidats et sollicitent un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Caisse régionale en remplacement du sortant.

Onzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2015 à 420 000 Euros.

Douzième résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2014 au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction de la Caisse

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction à hauteur d'un montant égal à 2 614 736 € au titre de l'exercice 2014.

II - PARTIE EXTRAORDINAIRE

Treizième Résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associé (C.C.A.).

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce et du Règlement européen 575/2013 et du Règlement délégué UE 241/2014 :

1. À racheter, en une ou plusieurs fois tout ou partie des certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale, dans la limite de 1.000.000 titres, soit 15.000.000 d'euros en valeur nominale, sur une période de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée.
2. À réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'associés annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'acquisition des certificats coopératifs d'associés ne pourra être effectuée qu'au prix indicatif de référence en vigueur au moment de la réalisation de l'opération.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant la durée autorisée.

La présente autorisation étant valable douze (12) mois, il est rappelé que la convocation d'une Assemblée Générale Spéciale des Porteurs de CCA devra se tenir avant l'Assemblée Générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2015.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment d'effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions et de l'Autorité des Marchés Financiers, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'associés, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, et plus généralement faire le nécessaire.

Quatorzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Président	
Jean-Pierre LAPORTE *	Agriculteur
Vice-Présidents	
Pierre CHEVAL*	Viticulteur
Michel DELAUNOY*	Agriculteur
Jean-Pierre GUERIN*	Agriculteur
Pascal LEQUEUX*	Agriculteur
Administrateurs	
Jacqueline ACCARIES	Professeur Retraitée
Isabelle AUBAS	Agricultrice
Jean-Paul CAYE	Agriculteur
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT*	Viticulteur
Yves DELAINE	Agriculteur
Erick de SOUSA	Viticulteur
Christine GANDON*	Agricultrice
Antoine GERBAUX	Pharmacien
Eric LAINE	Agriculteur
Benoît LAMPSON	Agriculteur
Daniel LIEGEOIS	Cadre
Laurent MANGEART	Agriculteur
Philippe MEURS	Agriculteur-Éleveur
Jean NOTAT	Agriculteur
Brigitte PILARD	Agricultrice
Philippe PINTA	Agriculteur
Jacques QUAEYBEUR*	Agriculteur
Dominique THOMAS	Agriculteur
Gérard WALEMME	Retraité Éducation Nationale
Total des membres du CA	24 membres

* Membres du Bureau du Conseil

Département de l'Aisne (02)

Caisse Locale	Adresse postale	Président
ANIZY-LE-CHÂTEAU	7, rue Carnot - 02320 ANIZY-LE-CHÂTEAU	Philippe DEWILDE
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX	Aurélië DE BENOIST
BOHAIN	37, rue du Château - 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Stéphane CAUDRON
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy - 02220 BRAINE	Frédéric HENNART
CHAUNY	29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY	Pascal HIRSON
COEUR DE THIÉRACHE	24-26, avenue du Gal de GAULLE - 02260 LA CAPELLE	Gérard MARECHAL
COLL. PUBLIQUES DE L'AISNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX	André RIGAUD
COUCY-LE-CHÂTEAU	38, rue de Coucy - 02300 TROSLY-LOIRE	Joseph LETERME
CRÉCY-SUR-SERRE	20, avenue du Général de Gaulle - 02270 CRÉCY-SUR-SERRE	Michel PIERCOURT
FÈRE-EN-TARDENOIS	13-15, rue des Marchands - 02130 FÈRE-EN-TARDENOIS	Philippe MEURS
FLAVY-LE-MARTEL	32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY-LE-MARTEL	Jérôme EECKHOUT
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle - 02190 GUIGNICOURT	Thierry CAGNIART
GUISE SAINS-RICHAUMONT	71, rue du Docteur Devilliers - 02120 GUISE	Gérard WALEMME
HIRSON-AUBENTON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	Jean Guy RENDU
LA FÈRE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer - 02800 LA FÈRE	Pascal LEQUEUX
LAON RURAL	50, boulevard Pierre Brosselette - 02014 LAON CEDEX	Antoine NIAY
LAON URBAIN	50, boulevard Pierre Brosselette - 02014 LAON CEDEX	Jean-Luc MARTIN
MARLE	15, rue Desains - 02250 MARLE	Philippe RICHET
MONTCORNET	12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET	Olivier SIMPHAL
NEUILLY-SAINT-FRONT	4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY-SAINT-FRONT	Philippe LEVEQUE
RIBEMONT	62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT	Bernard PAEME
SAINT-QUENTIN	4, rue des Suzannes BP 632 - 02322 SAINT-QUENTIN	Vincent RICOUR
SOISSONNAIS	12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS	Jean-Luc SAMIER
UNION DU SUD DE L'AISNE	68, avenue d'Essômes - 02400 CHÂTEAU-THIERRY	Bernard PEESMEESTER
VERVINS	12, rue Dusolon - 02140 VERVINS	Thierry BAILLY
WASSIGNY	8, rue du Général de Gaulle - 02630 WASSIGNY	Philippe DRUCBERT

Département des Ardennes (08)

Caisse Locale	Adresse postale	Président
ASFELD	Rue Basse - 08190 ASFELD	Guy CHATRY
ATTIGNY-TOURTERON	18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY	Benoît DAVE
BUZANCY-GRANDPRÉ	1, rue de la Petite Barre - 08240 BUZANCY	Gérard MALJEAN
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur GAIRAL - 08110 CARIGNAN	Daniel LIEGEOIS
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	1, cours Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Pierre RIGOULOT
CHÂTEAU-PORCIEN	30, rue de la Sommevue - 08360 CHÂTEAU-PORCIEN	Rémy DRAPIER
CHAUMONT-PORCIEN	Grand Rue - 08220 CHAUMONT-PORCIEN	Jean-Marc MILLART
JUNVILLE-MACHAULT	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNVILLE	Denis ROUSSEAU
LE CHESNE	28, place Carnot - 08400 VOUZIERS	Benoît SINGLIT
MÉZIÈRES RURAL	41, Grande Rue - 08430 POIX-TERRON	Brigitte PILARD
MONTHOIS	28, place E. Carnot - 08400 VOUZIERS	Jean-Pierre GUERIN
NOVION-PORCIEN	3, place République - 08300 RETHEL	Laurent MANGÉART
RENWEZ	1, cours Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Jean-Marie BOUILLON
RETHEL	3, place de la République - 08300 RETHEL	Joël LUDINART
ROCROI	11, place d'Armes - 08230 ROCROI	Yves TROCHAIN
RUMIGNY	Grand Rue - 08290 LIART	Mireille BLAIN
SEDAN RURAL	5, rue de la République - 08202 SEDAN	Jean-Christophe LEPAGE
SEDAN URBAIN	5, rue de la République - 08202 SEDAN	Pascal GIRGENTI
SIGNY-L'ABBAYE	13, rue de Thin - 08460 SIGNY-L'ABBAYE	Bernard BLAIMONT
SIGNY-LE-PETIT	8, place de l'Église - 08380 SIGNY-LE-PETIT	André FLORENT
VALLÉE DE LA MEUSE	271, place Aristide Briand - 08170 FUMAY	Daniel GARRIGUES
VOUZIERS	28, place Carnot - 08400 VOUZIERS	Jean-Luc BERNARD

Département de la Marne (51)

Caisse Locale	Adresse postale	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE	Patricia CAIN
AY-CHAMPAGNE	70, rue Roger Sondag - 51160 AY	Pierre CHEVAL
BETHENVILLE	Place du 8 Mai 1945 - 51490 BETHENVILLE	Olivier LEDOUX
BRIE CHAMPENOISE	25, rue de la libération - 51270 MONTMORT-LUCY	Grégoire SAINT
COLL. PUBLIQUES MARNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX	Francis RENARD
CÔTE DES BLANCS	9, rue Charpentier Laurain - 51190 LE MESNIL-SUR-OGER	Erick DE SOUSA
DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ	25, rue Libergier - 51100 REIMS	Isabelle AUBAS
DORMANS	16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS	Jacqueline ACCARIES
ÉPERNAY	8 à 18, avenue Ernest Valle - 51200 ÉPERNAY	Benoit ROPERT
ESTERNAY	6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY	Nathalie DEVILLIERS
FERE-CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	171, rue de Lattre de Tassigny - 51230 FÈRE-CHAMPENOISE	Christine GANDON
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy - 51380 VERZY	Claude RENARD
MONTMIRAIL	31, place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL	Thierry JOBERTY
MOURMELON BOUY	5, place Georges Clemenceau - 51400 MOURMELON-LE-GRAND	Bruno COILLIOT
RÉGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot-Aubert - 51600 SUIPPES	Dominique THOMAS
REIMS RURAL	Maison des Agriculteurs - Rue Léon Patoux - 51100 REIMS	François PREVOTEAU
REIMS URBAIN	22, rue de l'Étape - 51100 REIMS	Laurent QUINART
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Philippe HINCELIN
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint-Dizier - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS	Jean-Paul CAYE
SÉZANNE	32, place de la République - 51120 SÉZANNE	Jean-Paul PREVOST
SAINTE-MENEHOULD ET VILLE S/TOURBE	5, rue Drouet - 51800 SAINTE-MENEHOULD	Paul POQUET
SUD ARGONNAIS	18, place de la Halle - 51330 GIVRY-EN-ARGONNE	Gilles FRANCOIS
URBAINE RÉGION DE CHÂLONS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Antoine GERBAUX
VALLÉE DE LA MARNE	Rue Paul Douce - 51200 DAMERY	Laurent VANPOPERHINGE
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS	Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT
VESLE ET TARDENOIS	5, rue des écoles - 51170 FISMES	Daniel VAQUETTE
VITRY-LE-FRANÇOIS	22, place des Halles - 51301 VITRY-LE-FRANÇOIS	Bertrand LAURENT

198 L'ÉQUIPE DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Thierry AUBERTIN

Directeur Général

Vincent ARNAUD

Directeur Général Adjoint

Thierry BOULBES

Directeur Général Adjoint

Christophe DEBAIFFE

Directeur Engagements et Assurances

Frédéric ALLAUX

Directeur Ressources Humaines

Éric DUFAYET

Directeur Relation Client et Immobilier

Alain LEFORESTIER

Directeur Pilotage et Filière Risques

Alexandre MARRET

Directeur Financier

Emmanuelle SIMI

Directeur Marketing, Communication et Qualité

Thierry TOP

Directeur Entreprises, Bancaire et Mutualisme

Le bilan, sur base sociale :	20,2 Md€
Les Fonds Propres, sur base sociale :	2,4 Md€
Ratio de solvabilité Bâle II, sur base consolidée :	15,4 %

Compte de résultat (sur base sociale) (en millions d'euros)			
	2012	2013	2014
Produit Net Bancaire	409	417	425
Charges de Fonctionnement	-271	-258	-252
Résultat Brut d'Exploitation	138	159	173
Coût du Risque	-37	-41	-20
Résultat d'Exploitation	102	118	153
Résultat Net	75	75	85

Encours de crédits (en milliards d'euros)	
	2014
Particuliers	5,4
Agriculteurs et Viticulteurs	3,6
Collectivités Publiques	1,1
Entreprises et Coopératives	3,6
Professionnels	1,0
Total	14,7

Évolution des capitaux gérés (en milliards d'euros)			
	2012	2013	2014
Collecte	21,6	22,2	22,5
Crédits	15,9	15,0	14,7

Ratios (en %)			
	2012	2013	2014
ROE (Résultat Net / Capitaux Propres)	3,87	3,76	4,12
ROA (Résultat Net / Bilan)	0,35	0,36	0,42
Ratio de Solvabilité	16,4	16,7	15,5
Indicateurs de Liquidité (ratio collecte d'épargne sur crédits)	74	82	86

LES FEMMES, LES HOMMES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Clients	808 000
Nouveaux clients en 2014	32 000
Sociétaires	178 000
Administrateurs	1 017
Salariés	2 330



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable - Établissement de crédit - Société de courtage d'assurances - Prestataire de services d'investissement agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution : 61 rue Talbott 75436 Paris Cedex 09 - Siège social : 25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX - Tél. + 33 (0)3 26 83 30 00 - Fax. + 33 (0)3 26 83 30 09 - N° SIREN 394 157 085 RCS Reims
N° ORIAS 07 022 663 - T.V.A.: FR42 394 15 7085 - SWIFT AGRIFRPP802 - www.ca-nord-est.fr